

PERSPECTIVES

# Perspectives économiques régionales 2015-2020

Juillet 2015



# Contributions

Cette publication est le fruit de la collaboration des équipes suivantes :

BFP : Delphine Bassilière, Didier Baudewyns, Francis Bossier, Ingrid Bracke, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Laurence Laloy.

IBSA : Benoît Laine, Pierre-François Michiels.

SVR : Dirk Hoorelbeke.

IWEPS : Frédéric Caruso, Olivier Meunier.

Adresses de contact :

hermreg@plan.be

pfmichiels@sprb.irisnet.be

dirk.hoorelbeke@dar.vlaanderen.be

O.Meunier@iweps.be

## **Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

<http://www.plan.be>

## **Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Service public régional de Bruxelles**

Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 Bruxelles

<http://www.ibsa.irisnet.be>

## **Studiedienst van de Vlaamse Regering**

Boudewijnlaan 30 bus 23, 1000 Brussel

<http://www.vlaanderen.be/dar/svr/>

## **Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique**

Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)

<http://www.iweps.be>

Éditeur responsable BFP : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2015/7433/17

# Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Environnement international et contexte national .....</b>	<b>3</b>
2.1. Environnement international	3
2.2. Contexte économique national	5
2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB	5
2.2.2. Évolutions par branche d'activité	7
2.2.3. Productivité	9
2.2.4. Coût salarial	9
2.2.5. Inflation	10
2.2.6. Emploi et chômage	10
2.2.7. Finances publiques	11
<b>3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales.....</b>	<b>14</b>
3.1. Résultats macroéconomiques	14
3.2. Marché du travail	25
3.2.1. Démographie et offre de travail	25
3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi	34
3.2.3. Chômage et taux de chômage	39
<b>4. Comptes de revenus des ménages .....</b>	<b>46</b>
4.1. Introduction	46
4.2. Structure et évolution au niveau national	46
4.3. Structure et évolution par région	49
4.3.1. Considérations générales	49
4.3.2. Région de Bruxelles-Capitale	50
4.3.3. Région flamande	52
4.3.4. Région wallonne	55
4.4. Revenus par tête	57
<b>5. Finances publiques .....</b>	<b>60</b>
5.1. Introduction	60
5.2. Communautés et régions	61
5.3. La Région de Bruxelles-Capitale	65
5.4. La Région flamande	67
5.5. La Région wallonne	70
5.6. La Communauté française	72

<b>6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre .....</b>	<b>74</b>
6.1. Méthodologie	74
6.2. Contexte	74
6.3. Évolution des émissions de gaz à effet de serre	75
6.3.1. Royaume	75
6.3.2. Région de Bruxelles Capitale	76
6.3.3. Région flamande	76
6.3.4. Région wallonne	77
<b>7. Conclusions .....</b>	<b>80</b>
<b>8. Bibliographie.....</b>	<b>83</b>
<b>9. Annexes.....</b>	<b>85</b>
9.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi	85
9.2. Comptes de revenus des ménages - Résultats détaillés	88
9.3. Glossaire	90

## Liste des tableaux

Tableau 1	Principales hypothèses internationales.....	4
Tableau 2	Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale .....	6
Tableau 3	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale .....	8
Tableau 4	Solde de financement .....	13
Tableau 5	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale .....	16
Tableau 6	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale .....	19
Tableau 7	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande ..	20
Tableau 8	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne...	20
Tableau 9	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale .....	22
Tableau 10	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région flamande .....	23
Tableau 11	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région wallonne .....	23
Tableau 12	Scénario pour la démographie et l'offre de travail .....	26
Tableau 13	Résultats de la projection régionale du marché du travail .....	44
Tableau 14	Comptes de revenus des ménages ; Belgique .....	48
Tableau 15	Évolution régionale des salaires par tête .....	49
Tableau 16	Comptes de revenus des ménages ; Région de Bruxelles-Capitale.....	52
Tableau 17	Comptes de revenus des ménages ; Région flamande .....	54
Tableau 18	Comptes de revenus des ménages ; Région wallonne.....	57
Tableau 19	Évolutions des revenus primaire et disponible par tête .....	58
Tableau 20	Compte des communautés et régions .....	62
Tableau 21	Compte de la Région de Bruxelles-Capitale .....	66
Tableau 22	Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande) .....	69
Tableau 23	Compte de la Région wallonne .....	71
Tableau 24	Compte de la Communauté française .....	73
Tableau 25	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur .....	78
Tableau 26	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi ; Région de Bruxelles-Capitale .....	85
Tableau 27	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi ; Région flamande .....	86
Tableau 28	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi ; Région wallonne.....	87
Tableau 29	Comptes de revenus des ménages ; Région de Bruxelles-Capitale.....	88
Tableau 30	Comptes de revenus des ménages ; Région flamande .....	88
Tableau 31	Comptes de revenus des ménages ; Région wallonne.....	89

## Liste des graphiques

Graphique 1	PIB de la zone euro et des États-Unis .....	4
Graphique 2	Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif) .....	11
Graphique 3	PIB régionaux .....	15
Graphique 4	Écart de croissance économique entre la Flandre et les deux autres régions, moyenne mobile centrée sur 3 ans .....	17
Graphique 5	Contributions à la croissance de l'offre de travail ; le Royaume .....	28
Graphique 6	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge ; le Royaume .....	28
Graphique 7	Contributions à la croissance de l'offre de travail ; Région de Bruxelles-Capitale .....	30
Graphique 8	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge ; Région de Bruxelles-Capitale .....	30
Graphique 9	Contributions à la croissance de l'offre de travail ; Région flamande .....	31
Graphique 10	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge ; Région flamande .....	31
Graphique 11	Contributions à la croissance de l'offre de travail ; Région wallonne .....	33
Graphique 12	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge ; Région wallonne .....	33
Graphique 13	Part des navetteurs/frontaliers entrants ; Région de Bruxelles-Capitale .....	35
Graphique 14	Part des navetteurs/frontaliers entrants ; Région flamande .....	35
Graphique 15	Part des navetteurs/frontaliers entrants ; Région wallonne .....	35
Graphique 16	Part des navetteurs/frontaliers sortants ; Région de Bruxelles-Capitale .....	36
Graphique 17	Part des navetteurs/frontaliers sortants ; Région flamande .....	36
Graphique 18	Part des navetteurs/frontaliers sortants ; Région wallonne .....	36
Graphique 19	Population active occupée ; Région de Bruxelles-Capitale .....	37
Graphique 20	Population active occupée ; Région flamande .....	37
Graphique 21	Population active occupée ; Région wallonne .....	37
Graphique 22	Taux d'emploi régionaux selon la définition HERMREG .....	38
Graphique 23	Taux de chômage régionaux .....	40
Graphique 24	Revenu primaire et revenu disponible par tête, indice Belgique = 100 .....	59

# 1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan<sup>1</sup> pour la période 2015-2020. Tout comme pour les études précédentes<sup>2</sup>, le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude des trois Régions belges (IBSA, IWEPS et SVR<sup>3</sup>). Dans ce cadre, le modèle qui a été développé (le modèle multirégional et multisectoriel HERMREG) peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type *top-down*. HERMREG<sup>4</sup> s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. Cela signifie que les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont réparties au niveau des entités considérées sur base de clés régionales endogènes.

La présente projection régionale coïncide parfaitement avec la projection nationale de mai 2015 qui est elle-même basée sur l'information économique disponible fin avril 2015. Celle-ci tient notamment compte d'un contexte international marqué par un redémarrage de la croissance dans la zone euro.

En phase avec cette amélioration conjoncturelle, la croissance de l'économie belge devrait s'accélérer pour atteindre 1,2 % en 2015, 1,6 % en 2016, puis 1,7 % en 2017, avant de ralentir quelque peu (1,5 % en 2020).

Cette projection tient d'autre part compte de l'ensemble des informations budgétaires disponibles fin avril 2015. La situation des finances publiques devrait s'améliorer progressivement compte tenu de la baisse des charges d'intérêt de la dette, des mesures budgétaires restrictives, des réformes décidées aux différents niveaux de pouvoir et de la reprise économique. Le déficit de l'ensemble des administrations publiques, après avoir refranchi temporairement la barre des 3 % du PIB en 2014, reviendrait à 2,7 % du PIB en 2015, pour descendre ensuite par palier jusqu'à 1,1 % du PIB en 2020.

Le rapport fournit des projections régionales et sectorielles à l'horizon 2020 pour les valeurs ajoutées, l'emploi, les salaires et les investissements. Ces agrégats sont modélisés au niveau des 13 branches d'activité du modèle national de moyen terme. Des projections démographiques et de taux d'activité régionaux et des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes sont également disponibles. Ces projections permettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée et du chômage. Le modèle produit aussi des projections régionales de PIB, de taux de chômage et de taux d'emploi. De plus, le modèle comprend un module de calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (qui permet de fournir une régionalisation des perspectives nationales en matière de GES), un bloc finances publiques détaillé, ainsi qu'un module relatif aux comptes de revenus des ménages et au calcul de leur revenu disponible pour chaque région.

Rappelons enfin que tant HERMES que HERMREG sont des modèles de moyen terme. Ceci signifie que leur finalité première n'est pas, à l'instar des modèles conjoncturels de court terme, de fournir des prévisions

---

<sup>1</sup> Bureau fédéral du Plan (2015).

<sup>2</sup> Voir Bassilière et al. (2014) pour l'étude publiée en juillet 2014.

<sup>3</sup> Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering.

<sup>4</sup> Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière et al. (2008a).

finances pour chaque agrégat pour chaque année, mais bien de brosser le tableau du paysage économique futur, sous l'hypothèse de politique inchangée, à un horizon de six à sept ans et d'identifier les éventuels déséquilibres qui pourraient surgir, se creuser ou perdurer à moyen terme.

Le reste du rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit le scénario à la base des résultats régionaux. Ce scénario englobe l'environnement international et le contexte économique national. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales (y compris le marché du travail). Le chapitre 4 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 5 est consacré aux résultats du bloc finances publiques. Le chapitre 6 présente les résultats obtenus avec le module de régionalisation des émissions de GES. Enfin, le chapitre 7 tire les conclusions.



## 2. Environnement international et contexte national

Ce chapitre présente le contexte qui encadre la projection régionale HERMREG. Dans la première section sont reprises les principales hypothèses qui sous-tendent la projection nationale HERMES. Elles concernent l'environnement international<sup>5</sup>. La deuxième section donne un aperçu des principaux résultats des « Perspectives économiques 2015-2020 » pour la Belgique publiées en mai 2015. Ces résultats constituent la référence sur laquelle s'aligne entièrement la projection régionale.

### 2.1. Environnement international

Après des performances mitigées en 2014, la croissance du commerce mondial devrait s'accélérer légèrement en 2015 et connaître un rebond plus important en 2016. La forte chute des prix du pétrole serait sans conteste un des facteurs expliquant la reprise dans les économies avancées. Au total, la croissance mondiale atteindrait respectivement 3,5 % et 3,8 % en 2015 et 2016. Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2017-2020 suppose une progression de l'économie mondiale de l'ordre de 3,9 %, soit un rythme légèrement plus soutenu que durant la période 2013-2016 (3,5 %).

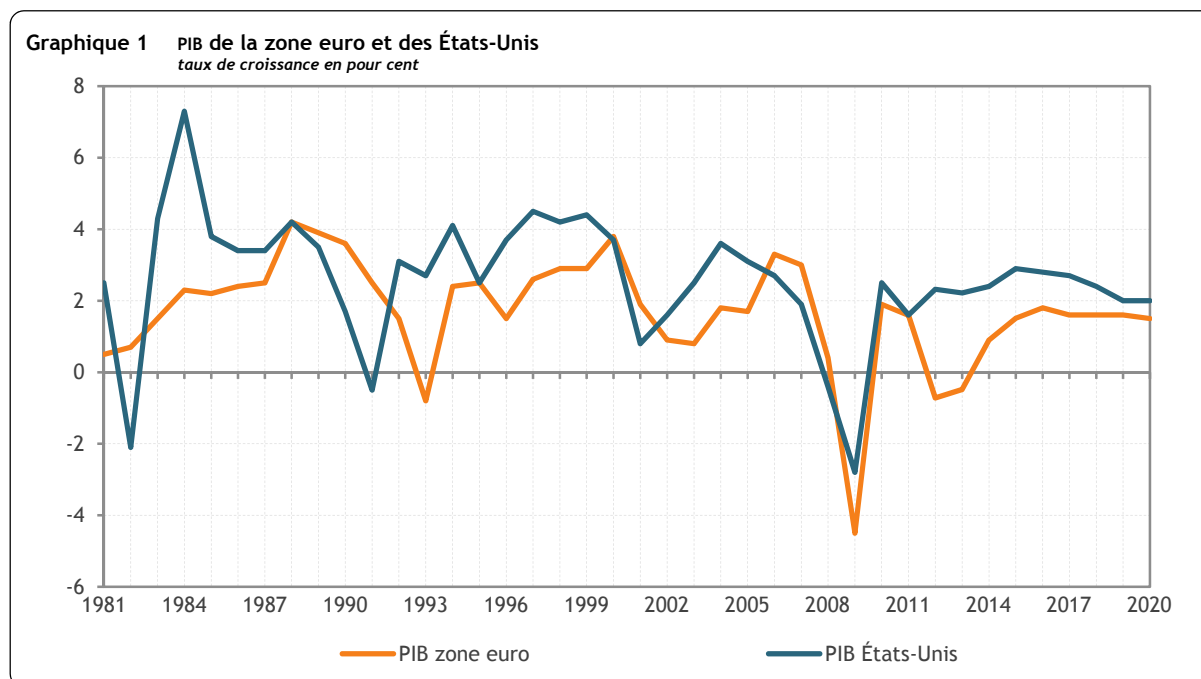
L'économie américaine serait le moteur de la croissance mondiale durant toute la période. En effet, profitant pleinement de la contraction du prix du pétrole, le PIB américain devrait afficher une croissance élevée en 2015 (2,9 %) et à peine moins forte en 2016 (2,8 %). Au-delà, l'économie américaine devrait croître à un rythme moyen de l'ordre de 2,3 %. La croissance des économies émergentes devrait être un peu moins favorable en 2015 (4,3 %) qu'en 2014 (4,6 %), avant de se redresser à nouveau en 2016 (4,7 %). Cette évolution globale cache toutefois de profondes divergences entre les pays. D'un côté, les perspectives de croissance des pays exportateurs de pétrole et d'autres matières premières se sont détériorées. De l'autre, les perspectives s'améliorent pour des pays comme l'Inde et l'Indonésie. Quant à la Chine, sa croissance économique devrait encore ralentir, sous l'influence d'une décélération de l'octroi de crédit et d'un dégonflement de la bulle immobilière, mais ce ralentissement serait limité compte tenu des effets positifs liés à la baisse des prix du pétrole.

Après une année 2014 de croissance encore timide (0,9 %), l'économie de la zone euro devrait renouer avec une croissance économique de l'ordre de 1,5 % en 2015 et 1,8 % en 2016. Plusieurs facteurs devraient contribuer à cette amélioration, notamment la forte baisse des prix du pétrole, la dépréciation de l'euro, les mesures additionnelles décidées par la BCE, le nouveau plan européen d'investissements et des politiques budgétaires moins restrictives. Par la suite (2017-2020), la croissance du PIB de la zone euro s'établirait, en moyenne, à 1,6 % par an, alors que pour l'UE dans son ensemble, la croissance moyenne serait de 1,9 %.

En 2014, alors que l'inflation de la zone euro n'atteignait déjà plus en moyenne que 0,4 %, le processus de désinflation s'est encore renforcé en fin d'année dernière. La croissance de l'indice des prix à la consommation privée ne devrait dès lors pas dépasser 0,1 % en 2015. Cette évolution est évidemment imputable à la chute des prix du pétrole, mais s'explique également par le recul du prix des autres matières

<sup>5</sup> Bureau Fédéral du Plan (2015), chapitre 2.

premières. L'inflation dans la zone euro devrait repartir à la hausse à partir de 2016 du fait de la remontée progressive des prix de l'énergie, de la dépréciation de l'euro en 2015, de l'impact du programme d'achat d'obligations d'État par la BCE et du rebond de la demande intérieure. L'inflation passerait ainsi de 1,2 % en 2016 à 1,7 % en 2020.



**Tableau 1 Principales hypothèses internationales**

	2013	2014	2015	2016	2017-2020	Moyennes 2000-2006	2007-2013	2014-2020
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique (1)	2,0	3,3	4,6	5,3	4,7	6,5	2,6	4,5
PIB zone euro (1)	-0,5	0,9	1,5	1,8	1,6	2,0	0,2	1,5
PIB États-Unis (1)	2,2	2,4	2,9	2,8	2,3	2,6	1,0	2,5
Prix mondiaux en EUR (1)								
- Exportations de biens et services hors énergie	-1,4	0,2	6,4	0,3	2,0	-0,2	0,7	2,1
- Importations de biens et services hors énergie	-1,3	0,4	9,5	-0,7	2,0	-1,4	0,0	2,5
- Importations d'énergie	-4,0	-7,7	-29,7	11,2	4,3	20,3	8,8	-1,3
Prix du baril (Brent, USD) (niveau) (2)	108,7	99,0	57,6	64,2	75,9	37,8	91,7	72,2
Taux de change (niveau) (2)								
- EUR en USD (*100)	132,8	132,9	110,1	110,2	110,2	109,2	136,7	113,4
Taux d'intérêt (niveau) (2)								
- Court terme (3 mois)								
Zone euro	0,2	0,2	0,0	0,0	0,6	3,1	1,9	0,2
États-Unis	0,3	0,2	0,4	1,1	2,4	3,3	1,4	1,5
- Long terme (10 ans)								
Zone euro	2,7	1,9	0,7	0,8	1,2	4,4	3,6	1,1
États-Unis	2,3	2,5	2,0	2,2	2,5	4,7	3,1	2,4
Inflation(1)								
- Zone euro	1,4	0,4	0,1	1,2	1,4	2,2	2,0	1,1
- États-Unis	1,5	1,6	-0,1	2,0	2,0	2,6	1,6	2,0

(1) Taux de croissance.

(2) La valeur en fin de période, soit 2020, est présentée dans la colonne 2017-2020.

## 2.2. Contexte économique national

### 2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB

Après deux années de croissance à peine positive, le PIB belge en volume a progressé de 1 % en 2014. La croissance des exportations s'est consolidée à la faveur de l'amélioration conjoncturelle dans la zone euro et celle de la demande intérieure est redevenue positive. La croissance belge se redresserait ensuite pour atteindre 1,2 % en 2015 et 1,7 % en 2017, puis ralentirait quelque peu (1,5 % en 2020). Cette accélération progressive jusqu'en 2017 serait tirée par la croissance des exportations mais surtout par un redressement de la contribution de la demande intérieure.

Après une hausse de 1,0 % en 2014, la consommation privée croîtrait de 1,3 % en 2015, la progression du revenu disponible réel des ménages (+1,5 %) étant dopée notamment par la baisse des prix du pétrole, l'augmentation de l'emploi et le recul du montant total de l'impôt des personnes physiques. En 2016 par contre, le pouvoir d'achat des particuliers belges devrait à peine progresser (+0,4 %) sous l'effet principalement du saut d'index décidé par le gouvernement. Les dépenses de consommation finale des particuliers augmenteraient malgré tout de 1,2 % suite à la baisse de leur taux d'épargne. En 2017, l'indexation des salaires (privés et publics) et des allocations sociales redeviendrait légèrement positive mais resterait nettement inférieure à l'inflation. Combinée à une nouvelle accélération de la croissance de l'emploi, elle permettrait toutefois au pouvoir d'achat des ménages de croître plus nettement en 2017 (1,1 %) et de soutenir ainsi les dépenses de consommation finale (1,2 %). Au cours de la période 2018-2020, à la faveur d'un climat économique qui reste relativement favorable, la consommation maintiendrait un rythme de croissance légèrement au-dessus de 1 %. Après deux années consécutives de recul, les investissements en logements des ménages exprimés en volume devraient renouer avec une croissance positive en 2014 (0,8 %) et 2015 (1,0 %). Au cours de la période 2016-2020, les investissements résidentiels devraient progresser en moyenne de 1,6 % par an sous l'effet de la hausse du pouvoir d'achat et d'une confiance des consommateurs en redressement.

Après deux années consécutives de recul, le volume des investissements des entreprises a enregistré un bond important de 6,3 % en 2014. Il devrait toutefois diminuer de 0,9 % cette année, et ce alors que tous les incitants à l'investissement seraient toujours présents voire renforcés. L'explication de cette contradiction réside dans le fait que ces chiffres de croissance en 2014 sont gonflés par quelques achats importants à l'étranger. Abstraction faite de ces transactions, les investissements des entreprises progresseraient de près de 3 % tant en 2014 qu'en 2015. Ce rythme devrait légèrement s'accroître par la suite avant de retomber en toute fin de période.

Sur l'ensemble de la période 2015-2020, le total des investissements publics afficherait un taux de croissance annuel moyen de 1,6 % en termes nominaux et de 0,5 % en volume, en net retrait par rapport aux taux observés, en moyenne, depuis le début des années deux mille. La croissance de la consommation publique exprimée en volume serait également historiquement faible, puisqu'elle n'atteindrait que 0,7 % en moyenne par an alors qu'elle s'élevait encore à 1,6 % au cours de la période 2000-2013. Ce ralentissement, qui prend en compte l'ensemble des décisions connues à la clôture des présentes Perspectives, est le reflet des nombreuses mesures d'économie planifiées à tous les niveaux de pouvoir.

Tableau 2 Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale

	2013	2014	2015	2016	2017- 2020	Moyennes		
						2000- 2006	2007- 2013	2014- 2020
<b>1. Demande et production</b>								
<b>(Euros chaînés, année de référence 2005, taux de croissance)</b>								
Dépenses de consommation finale privée (1)	0,3	1,0	1,3	1,2	1,2	1,3	1,2	1,2
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,1	0,7	0,5	0,7	0,7	1,7	1,5	0,7
Formation brute de capital fixe	-2,2	5,1	0,2	2,4	2,3	3,1	0,5	2,4
- Entreprises (2)	-1,2	6,3	-0,9	2,8	3,1	3,9	0,8	2,9
- Administrations publiques	-5,4	7,1	5,3	1,9	-1,0	-0,5	2,6	1,5
- Logements	-3,5	0,8	1,0	1,3	1,7	2,4	-0,9	1,4
Variations de stocks (contribution à la variation du PIB)	-0,5	-1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,2
Dépenses intérieures totales	-0,6	0,6	0,8	1,4	1,3	1,8	1,0	1,2
Exportations de biens et services	2,9	3,3	3,9	3,9	4,0	4,8	2,7	3,9
Total des utilisations finales	1,0	1,8	2,2	2,5	2,6	3,1	1,7	2,5
Importations de biens et services	1,8	2,8	3,5	3,7	3,8	4,6	3,0	3,6
PIB	0,3	1,0	1,2	1,6	1,6	2,1	0,8	1,5
PIB (prix courants)	1,8	1,8	2,3	2,5	2,8	4,3	2,8	2,5
PIB par tête (réel)	-0,2	0,6	0,8	1,1	1,2	1,7	0,1	1,0
Revenu national brut réel	-2,4	1,2	2,1	1,4	1,3	1,6	0,3	1,4
<b>2. Prix</b>								
Indice national des prix à la consommation	1,1	0,3	0,2	1,2	1,4	2,1	2,3	1,0
Indice santé	1,2	0,4	0,5	1,0	1,4	1,9	2,2	1,1
Déflateur du PIB	1,5	0,7	1,0	0,9	1,2	2,1	1,9	1,0
<b>3. Marché du travail</b>								
Emploi total, en milliers (3)	4542,6	4559,8	4585,2	4622	4761,3	4196,4	4486,2	4661,3
- Différence en milliers	-12,4	17,2	25,5	36,8	34,8	39,2	33,6	31,2
- Variation en pour cent	-0,3	0,4	0,6	0,8	0,7	0,9	0,8	0,7
Chômage, définition BFP, milliers (3)	654,5	656	651,7	645,1	602,4	664	636	630,5
- Différence, en milliers	18,3	1,5	-4,3	-6,6	-10,7	10,2	-5,8	-7,5
Taux de chômage, définition BFP (3)	12,4	12,4	12,3	12,1	11,1	13,5	12,2	11,7
Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	583,7	597,7	604,9	609,3	601,0	526,0	546,9	603,4
- Différence en milliers	24,5	14,0	7,3	4,4	-2,1	12,5	0,7	2,5
Productivité horaire (branches d'activité marchande, taux de croissance)	0,2	0,4	0,5	0,7	1,0	1,4	0,0	0,8
Coût salarial nominal horaire (4)	2,3	0,6	-0,1	0,0	1,9	2,6	2,6	1,2
Coût salarial nominal par tête (4)	2,2	0,8	0,1	0,2	1,9	2,5	2,4	1,3
Coût salarial réel par tête (4)	1,1	0,1	-0,1	-0,9	0,5	0,2	0,4	0,1
Coût salarial nominal par unité produite (4)	1,9	0,1	-0,5	-0,5	1,0	1,2	2,4	1,9
<b>4. Finances publiques</b>								
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) de l'ensemble des administrations publiques								
en milliards d'euros (3)	-11,5	-12,9	-11,3	-10,6	-5,1	-1,8	-11,4	-8,8
en % du PIB (3)	-2,9	-3,2	-2,7	-2,5	-1,1	-0,6	-3,1	-2,1
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) des Communautés et Régions								
en milliards d'euros (3)	-0,7	-1,4	-5,3	-2,1	0,4	0,5	-0,9	-1,5
en % du PIB (3)	-0,2	-0,3	-1,3	-0,5	0,1	0,2	-0,3	-0,4
- Dette publique de l'ensemble des administrations publiques								
en % du PIB (3)	104,4	106,5	106,9	106,6	101,6	100,7	98,3	105,1

(1) Ménages + ISBL au service des ménages.

(2) À l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

(3) La valeur en fin de période, soit 2020, est présentée dans la colonne 2017-2020.

(4) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales (taux de croissance).

### 2.2.2. Évolutions par branche d'activité

La croissance morose des cinq dernières années (2009-2014) masque de grandes différences entre les branches d'activité. Trois branches, en particulier, ont tiré leur épingle du jeu en affichant une progression de leur valeur ajoutée nettement supérieure à la moyenne des branches : la " santé et action sociale " (1,9 %) dont l'activité n'est pas déterminée par la conjoncture, le " crédit et assurances " (1,8 %) et la " construction " (1,7 %) avec, il est vrai, une seule année très favorable (2011 : +7,9 %). Notons également que la branche " titres-services ", apparue en 2003, a poursuivi son essor.

En outre, la progression (aux alentours de 1 % par an en moyenne) des branches suivantes peut être qualifiée d'honorable vu le contexte difficile : les " biens de consommation ", les " autres services marchands ", les " services non marchands " et l'" énergie ". Cette dernière branche a toutefois connu de très grandes fluctuations annuelles (par exemple : +11,3 % en 2010 ; -8,5 % en 2012).

Les autres branches d'activité (" agriculture ", " biens intermédiaires ", " biens d'équipement ", " transports et communication ", " commerce et horeca ") ont enregistré, en moyenne, un recul du volume de leur valeur ajoutée. Ce recul a été le plus important pour les deux branches de l'économie les plus exposées à la concurrence internationale, à savoir les " biens d'équipement " et les " biens intermédiaires ". Il n'est pas étonnant non plus de retrouver les " transports et communication " dans ce groupe étant donné qu'une partie de l'activité de cette branche est très largement dépendante du niveau d'activité générale de l'ensemble de l'économie. Enfin, le recul de la branche " commerce et horeca " va de pair avec le ralentissement de la croissance des dépenses de consommation des particuliers au cours de la période 2009-2014.

Au cours de la période 2015-2020, le taux de croissance de l'ensemble des branches d'activité serait plus soutenu (1,5 %). Il en irait de même, en moyenne, pour chaque branche prise individuellement, à trois exceptions près : la " construction ", les " titres-services " et les " services non marchands " (en conséquence des mesures d'économies budgétaires mises en place). Les branches les plus dynamiques en moyenne en projection seraient la " santé et action sociale ", le " crédit et assurances ", l'" agriculture " et les " autres services marchands ". Étant donné leur poids important dans l'économie totale, les " autres services marchands " contribueraient, en moyenne, à hauteur de 0,5 point de pourcentage à la croissance de 1,5 %. Au cours de la période 1995-2014, cette branche avait déjà contribué pour 0,6 point à la croissance de 1,8 %.

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée de chacune des branches, ces évolutions de valeur ajoutée en volume ont bien entendu un corollaire en termes de structure de l'économie belge. La période de projection est marquée par un nouvel accroissement du poids économique des services marchands. Il atteindrait, en termes nominaux, 63,5 % en 2020 contre 61,6 % en 2013. Malgré le redressement de la demande extérieure à moyen terme, le poids de l'industrie manufacturière continuerait de diminuer en projection, passant, en termes nominaux, de 13,9 % du total de la valeur ajoutée en 2013 à 12,6 % en 2020. Les services non-marchands verraient également leur part dans la valeur ajoutée totale diminuer à moyen terme. Cette baisse se traduirait par une perte équivalant à 0,9 point de pourcentage de part relative entre 2013 et 2020.

Quant à l'évolution de l'emploi sectoriel, celui-ci continuerait à baisser en projection dans l'industrie manufacturière, mais à un rythme moins rapide que dans le passé récent. Si l'emploi repart à la hausse dans la construction, ainsi que dans le commerce et l'horeca, la majeure partie des créations d'emploi sur la période 2015-2020 resterait l'apanage des branches " autres services marchands " et " santé et action sociale ". Par ailleurs, on noterait une baisse de l'emploi dans l'administration publique et la défense (mais une hausse dans l'enseignement).

**Tableau 3 Principaux résultats sectoriels de la projection nationale**

	2013	2014	2015	2016	2017- 2020	2000- 2006	2007- 2013	2014- 2020
<b>1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume, taux de croissance)</b>								
- Agriculture	3,3	1,9	1,4	0,4	2,7	2,5	-0,3	2,1
- Énergie	-1,6	2,1	2,2	1,5	1,1	2,9	1,4	1,5
- Industries manufacturières	-0,4	0,9	1,3	1,2	1,3	1,7	-0,2	1,2
. Biens intermédiaires	0,6	1,6	1,1	1,1	1,1	2,1	-0,3	1,2
. Biens d'équipement	-1,5	0,8	1,5	1,0	1,5	1,8	-2,9	1,3
. Biens de consommation	-1,3	-0,3	1,4	1,4	1,7	1,3	2,1	1,3
- Construction	-1,3	2,7	0,1	1,5	1,5	4,2	1,5	1,4
- Services marchands	0,4	1,0	1,5	1,8	2,0	2,1	1,1	1,8
. Transports et communication	-2,5	-1,6	0,9	1,7	2,0	2,1	0,3	1,3
. Commerce et horeca	0,2	0,4	0,7	1,3	1,8	2,0	0,2	1,4
. Crédit et assurances	-0,8	0,5	1,8	2,0	2,4	2,0	1,1	2,0
. Santé et action sociale	0,8	2,3	3,5	2,4	2,0	0,8	1,9	2,3
. Autres services marchands	1,4	1,7	1,5	1,9	1,9	2,6	1,6	1,8
- Services non marchands	1,9	0,8	-0,4	0,5	0,4	1,7	1,2	0,4
Total	0,4	1,1	1,1	1,5	1,6	2,1	0,9	1,5
<b>2. Emploi (taux de croissance)</b>								
- Agriculture	0,2	-2,9	0,3	-0,2	-0,6	-1,8	-2,9	-0,8
- Énergie	0,1	-0,9	0,4	1,0	0,6	0,5	1,8	0,4
- Industries manufacturières	-2,4	-2,0	-1,5	-1,5	-0,9	-1,2	-1,9	-1,2
. Biens intermédiaires	-2,9	-1,7	-1,4	-1,5	-0,8	-0,4	-2,0	-1,1
. Biens d'équipement	-1,8	-3,2	-1,3	-0,4	-0,2	-1,9	-2,7	-0,8
. Biens de consommation	-2,3	-1,7	-1,7	-2,1	-1,3	-1,7	-1,3	-1,5
- Construction	-1,5	-2,2	0,4	1,3	0,9	0,6	1,3	0,4
- Services marchands	0,3	1,2	1,3	1,4	1,3	1,6	1,5	1,3
. Transports et communication	-1,8	-0,3	-0,4	0,2	-0,1	0,0	-0,6	-0,1
. Commerce et horeca	-0,8	0	-0,2	0,1	0,5	0,4	0,1	0,2
. Crédit et assurances	-1,4	-0,9	-0,4	-0,3	0,0	-0,7	-0,9	-0,2
. Santé et action sociale	1,6	1,7	2,6	2,5	2,1	3,0	2,7	2,2
. Autres services marchands	1,0	2,5	2,1	2,2	1,8	2,8	2,7	2,0
- Services non marchands	-0,3	0,1	-0,5	-0,1	-0,1	1,2	0,4	-0,1
Total	-0,3	0,4	0,6	0,8	0,7	0,9	0,8	0,7

### 2.2.3. Productivité

La croissance moyenne de la productivité horaire du travail a été légèrement négative au cours des six dernières années (-0,1 % par an), parce que les périodes de recul conjoncturel (2009 ; 2012-2013) se sont accompagnées de fortes baisses de la productivité et que la croissance s'est caractérisée par une exceptionnelle intensité en main-d'œuvre durant la période de reprise (2010-2011). Au cours de la période de projection, la croissance de la productivité horaire devrait progressivement se renforcer en passant de 0,5 % en 2015 à 1,2 % en 2020.

Toutefois, la croissance de la productivité horaire (0,9 % par an en moyenne au cours de la période de projection) reste faible d'un point de vue historique. L'intensité de main-d'œuvre de la croissance peut s'expliquer partiellement par le glissement de l'emploi des branches à forte croissance de la productivité vers les branches à faible croissance de la productivité, même si l'expansion moins marquée de l'emploi titres-services atténue quelque peu la pression à la baisse exercée sur l'évolution de la productivité. D'un point de vue macroéconomique et sur le long terme toutefois, le ralentissement de la croissance de la productivité est dû à un recul structurel de la croissance de l'intensité capitalistique et de la productivité totale des facteurs, ce qui entame le potentiel de croissance de l'économie belge.

### 2.2.4. Coût salarial

Le coût horaire nominal du travail dans le secteur des entreprises diminuerait de 0,1 % en 2015. Cette évolution s'explique par la suppression temporaire de la liaison automatique des salaires bruts à l'indice santé, le gel des salaires bruts avant indexation, la baisse du montant total des primes de licenciement et la baisse des taux de cotisation au " Fonds de fermeture des entreprises ". En 2016, le coût horaire nominal du travail reculerait de 0,2 % suite au prolongement des effets du " saut d'index ", aux mesures relatives à la réduction du coût salarial dans le cadre du Pacte de compétitivité (réductions structurelles de cotisations patronales et subventions salariales ciblées) et à la hausse des salaires bruts hors index limitée à 0,5 %. Cette baisse du coût horaire du travail combinée à des gains de productivité redevenus positifs implique que le coût nominal unitaire du facteur travail dans le secteur des entreprises baisserait de 0,6 % en 2015 et de 0,8 % en 2016.

À partir de 2017, avec une croissance annuelle moyenne des salaires bruts avant indexation s'établissant à 0,9 %, le coût du travail horaire nominal progresserait de 1,9 % en moyenne par an, soit un rythme inférieur à celui enregistré depuis l'application des normes salariales. Avec une croissance de la productivité du même ordre que celle de la rémunération brute avant indexation, le coût nominal unitaire du facteur travail augmenterait de 1,0 % par an en moyenne sur la période 2017-2020. Notons que les mesures prises pour accroître l'offre de travail tempèrent la hausse des salaires.

### 2.2.5. Inflation

Alors que l'inflation mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation (INPC) atteignait encore 2,8 % en 2012, elle a sensiblement reculé en 2013, à seulement 1,1 % et n'a plus atteint que 0,3 % en 2014. En 2015, l'inflation ne serait que de 0,2 %. Ce ralentissement est attribuable pour une grande part à l'évolution du prix des produits énergétiques. En effet, alors que le cours du baril de Brent s'établissait au-dessus des 110 dollars en juin 2014, il a chuté de manière spectaculaire entre juillet 2014 et janvier 2015, plongeant même sous les 50 dollars avant de se reprendre légèrement. La décélération de l'inflation sous-jacente a également contribué à la baisse de l'inflation ces dernières années. Ce recul s'explique par le ralentissement de la croissance des coûts salariaux unitaires, mais résulte également d'une modification méthodologique dans le calcul de l'INPC. Sous l'impulsion d'une inflation importée plus soutenue et de l'accélération progressive des coûts intérieurs, la croissance de l'indice national des prix à la consommation devrait toutefois se redresser à partir de 2016 pour s'établir à 1,6 % en fin de période.

### 2.2.6. Emploi et chômage

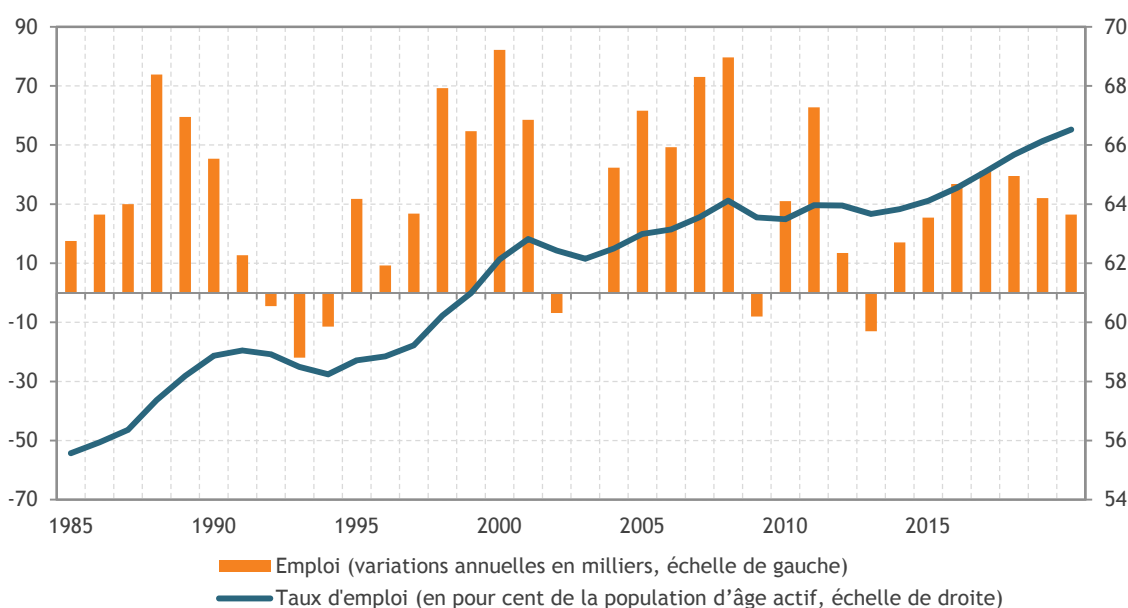
Après la reprise amorcée en 2014, la progression de l'emploi intérieur devrait se renforcer en 2015 (+ 25 000 personnes) et surtout durant la période 2016-2018 (+ 39 000 personnes par an), mais s'affaiblir vers la fin de la période (+ 26 000 personnes en 2020). Sur l'ensemble de la période 2015-2020, les créations d'emploi s'élèveraient à plus de 200 000 unités. Fortement soutenus par les créations d'emploi dans les branches " santé et action sociale " et " autres services marchands ", les effectifs pour l'ensemble des services marchands progresseraient de 228 000 unités sur cette période malgré un net ralentissement de la progression de l'emploi titres-services (+ 6 000 personnes soit dix fois moins qu'au cours des six années écoulées). L'emploi dans l'industrie manufacturière devrait continuer à s'amenuiser (- 32 000 personnes), quoique à un rythme nettement moins rapide que depuis le déclenchement de la crise financière, alors que l'emploi dans la construction devrait reprendre vigueur (+ 14 000). Enfin, l'emploi dans les services non marchands serait en net repli (- 9 000) et plus particulièrement dans la branche " administration publique et enseignement " (- 14 000). Au total, le taux d'emploi<sup>6</sup> passerait de 63,8 % en 2014 à 66,5 % à l'horizon 2020 avec une hausse importante dans la classe 55-64 ans (de 46,6 % à 57,2 %). Selon la définition retenue dans le cadre de la stratégie EU2020 (enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans), le taux d'emploi s'élèverait à 70,0 % en 2020, ce qui reste éloigné de l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixé.

---

<sup>6</sup> Concept administratif, mesuré comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.



Graphique 2 Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif)



Malgré une croissance économique molle entre 2008 et 2014, le taux de chômage<sup>7</sup> n'a progressé que modestement sur cette période, passant de 11,7 % à 12,4 %, du fait d'une progression particulièrement lente de la productivité et de chocs négatifs sur les taux d'activité dans les classes d'âge jeunes et moyennes. Cette année, le nombre de chômeurs serait en recul de 4 300 unités et le taux de chômage s'établirait à 12,3 %. Compte tenu des dynamiques respectives de l'emploi et de la population active, la décade du nombre de chômeurs devrait s'accroître entre 2016 et 2018. Sur cette période, le nombre de chômeurs se réduirait de 34 000 personnes et le taux de chômage retomberait à 11,4 %. Avec une croissance économique qui ralentit et des gains de productivité qui s'accroissent à partir de 2019, la décade du chômage serait freinée pour s'établir à 11,1 % en 2020, soit tout de même le niveau le plus bas enregistré depuis 1991. Au total sur la période 2015-2020, le nombre de chômeurs se réduirait de 54 000 personnes, compensant ainsi l'augmentation observée au cours des six dernières années.

### 2.2.7. Finances publiques

La situation des finances publiques devrait s'améliorer compte tenu de la baisse des charges d'intérêt de la dette, des mesures budgétaires restrictives, des réformes décidées aux différents niveaux de pouvoir et de la reprise économique durant les premières années de la projection. Le déficit de l'ensemble des administrations publiques, après avoir refranchi temporairement la barre des 3 % du PIB en 2014, reviendrait à 2,7 % du PIB en 2015. Cette amélioration se poursuivrait ensuite, le déficit passant de 2,5 % du PIB en 2016 à 1,1 % en 2020. Pratiquement nul en 2015-2016, le surplus primaire atteindrait 0,8 % du PIB en 2020. En termes structurels, c'est-à-dire hors effet du cycle économique et des mesures ponctuelles et glissements, le déficit se réduirait de 0,4 % du PIB en 2015, de 0,3 % du PIB en 2016 et d'environ 0,8 % du PIB au total sur la période 2017-2020. Des mesures additionnelles seraient toutefois nécessaires pour réaliser les améliorations structurelles de 0,7 % du PIB par an prévues dans le Programme de stabilité.

<sup>7</sup> Définition BFP (concepts administratifs, y compris les " chômeurs âgés ").

Le recul des recettes entamé en 2014 se poursuivrait jusqu'en 2017, celles-ci passant de 51,5 % du PIB en 2013 à 49,9 % en 2017. Le repli des recettes non fiscales est d'autant plus marqué qu'elles étaient particulièrement élevées en 2012-2013. Les recettes fiscales et parafiscales reculent également en raison, d'une part, d'effets prix défavorables comme la baisse des prix de l'énergie qui affecte négativement les recettes de la TVA et, d'autre part, du contexte salarial qui est davantage favorable aux recettes de l'impôt des sociétés qu'aux recettes, à taux implicite plus élevé, d'impôts et cotisations sur les salaires. En outre, l'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles à l'IPP à partir de 2015 et les réductions de cotisations sociales en 2016 contribuent au recul des recettes. Les recettes se stabiliseraient en 2018 et pourraient amorcer une légère hausse en fin de période (50,1 % du PIB en 2020) sous l'effet, notamment, de la fin du blocage salarial.

Les dépenses poursuivraient, de façon rapide jusqu'en 2018, leur mouvement de recul entamé en 2013, passant de 54,4 % du PIB en 2013 à 51,5 % du PIB en 2018. Le recul se poursuivrait de façon moins marquée en fin de période (51,2 % du PIB en 2020). La baisse sur la période 2014-2016 provient en partie de l'absence d'indexation des rémunérations et prestations sociales et, plus généralement, de l'écart entre le déflateur du PIB et les prix intérieurs qui affecte l'évolution des différentes catégories de dépenses. Elle résulte également des mesures d'économie budgétaire prises aux différents niveaux de pouvoir. À moyen terme, le maintien voire le renforcement (selon les niveaux de pouvoir) des restrictions en matière de frais de fonctionnement devrait accentuer légèrement la pression sur le ratio des dépenses. Les réformes en matière de prestations sociales, notamment chômage et pensions, permettent de contenir le ratio des dépenses sociales par rapport au PIB dans une mesure nettement plus stricte que durant la décennie précédente où il avait fortement augmenté. Enfin, les charges d'intérêt reculent de façon nette et continue sur l'ensemble de la période (de 3,2 % du PIB en 2013 à 1,9 % en 2020).

Le surplus primaire du pouvoir fédéral enregistrerait une forte amélioration en 2015, mais en partie d'origine comptable : les nouvelles recettes d'IPP régional sont comptabilisées en SEC au moment de l'enrôlement et ne couvrent donc que partiellement, pour cette année de mise en œuvre de la réforme de l'État, le montant qui revient aux régions en régime de croisière. Abstraction faite d'un recul en 2016 en contrecoup de ce phénomène, le surplus primaire progresserait de façon continue jusqu'en 2018 avant de se tasser légèrement en 2019-2020. Combiné au net recul des charges d'intérêt, le déficit du pouvoir fédéral passerait ainsi de 1,3 % du PIB en 2015 à 1,9 % en 2016 pour se stabiliser ensuite à 1,1 % sur la période 2018-2020. Ceci équivaut au déficit de l'entité I car le compte de la sécurité sociale est supposé en équilibre sur toute la période sous l'hypothèse d'une poursuite de la politique de transferts du pouvoir fédéral à cette fin. Le solde de financement des communautés et régions subit le phénomène comptable inverse à celui décrit ci-dessus et se creuserait ainsi à - 1,3 % du PIB en 2015, pour se réduire à - 0,5 % en 2016 avant de devenir très légèrement excédentaire à l'horizon 2020 (+ 0,1 %). Le compte des pouvoirs locaux serait en léger déficit sur toute la période. Toutefois, le compte de l'entité II renouerait avec l'équilibre en 2020.

La dette publique exprimée en pour cent du PIB atteindrait 106,9 % en 2015 contre 106,5 % l'an dernier. Cet accroissement est principalement attribuable à la faible croissance économique nominale. Par la suite, la baisse du taux d'intérêt implicite résultant de la faiblesse des taux d'intérêt, le rebond de la croissance économique nominale ainsi que l'amélioration du solde primaire autoriseraient une contraction d'abord modeste puis, à partir de 2018, plus importante du taux d'endettement. Hors nouvelles

mesures, cette décre serait toutefois insuffisante pour permettre à la dette publique de repasser sous la barre des 100 % du PIB à l'horizon 2020.

**Tableau 4 Solde de financement**  
*en pour cent du PIB*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ensemble des administrations publiques	-2,9	-3,2	-2,7	-2,5	-2,1	-1,6	-1,2	-1,1
Entité I	-2,5	-2,6	-1,3	-1,9	-1,6	-1,2	-1,1	-1,1
Pouvoir fédéral	-2,4	-2,5	-1,3	-1,9	-1,6	-1,2	-1,1	-1,1
Sécurité sociale	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entité II	-0,4	-0,6	-1,4	-0,6	-0,5	-0,4	-0,1	0,0
Communautés et régions	-0,2	-0,3	-1,3	-0,5	-0,3	-0,1	-0,0	0,1
Pouvoirs locaux	-0,2	-0,3	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1	-0,1

### 3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales

Ce chapitre présente les principaux résultats macroéconomiques de la projection multirégionale. La section 3.1 présente les évolutions des principaux agrégats macroéconomiques régionalisés : valeur ajoutée (et produit intérieur brut), investissements, emploi intérieur, productivité et coût salarial. Les résultats concernant le marché du travail font l'objet de la section 3.2.

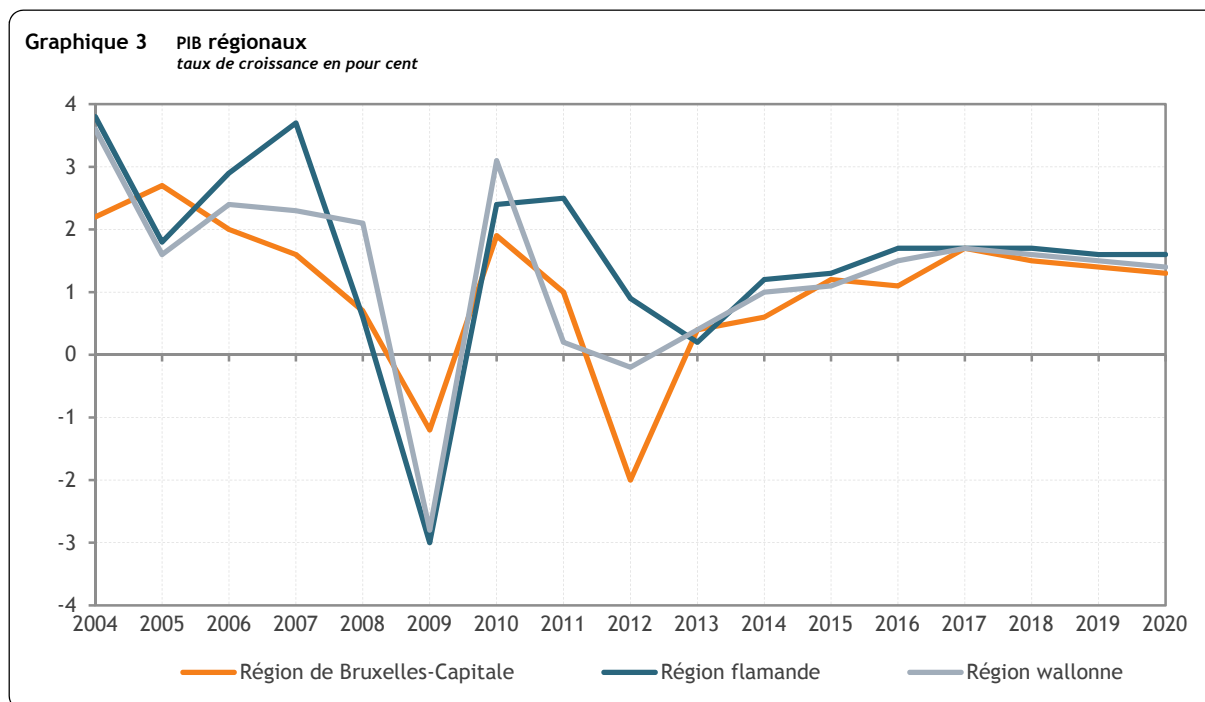
#### 3.1. Résultats macroéconomiques

##### Croissance économique

À partir de la mi-2011, la brutale dégradation du contexte conjoncturel international s'est traduite en Belgique par un net ralentissement de l'activité économique. Ce ralentissement s'est poursuivi durant l'ensemble de l'année 2012 et jusqu'au premier trimestre 2013. Au cours de cette période, l'activité économique de la Région de Bruxelles-Capitale et dans une moindre mesure de la Wallonie s'est inscrite en recul, tandis que la croissance économique de la Flandre demeurait positive. À partir du printemps 2013, le redémarrage graduel de la croissance de la zone euro et le rétablissement progressif de la confiance des agents économiques, sur fond d'apaisement de la crise de la dette souveraine en Europe, ont créé les conditions d'un léger raffermissement de la croissance, sur l'ensemble de l'année, à Bruxelles et en Wallonie. Le PIB de la Flandre aurait quant à lui à peine progressé en 2013<sup>8</sup>. En 2014, le redressement de la contribution de la demande intérieure belge (voir chapitre 2) devrait avoir, vu les fortes interdépendances économiques entre les trois régions belges, stimulé l'activité de chacune d'entre elles.

---

<sup>8</sup> Rappelons que les chiffres de valeur ajoutée régionale relatifs à la dernière année des comptes régionaux (soit 2013, dans cette édition des perspectives régionales) sont établis par l'ICN selon une méthode provisoire et sont susceptibles d'être révisés dans le futur. La croissance du PIB en volume en 2014 est une estimation HERMREG. Incidemment, toute révision, d'une ampleur non anticipée, de la valeur ajoutée sur le passé récent peut avoir des effets non négligeables sur les projections de PIB régionaux à court-moyen terme, compte tenu de la modélisation économétrique dynamique adoptée.



Globalement, sur les deux années 2013-2014, la croissance économique des Régions flamande et wallonne (1,4 %) aurait été à peine supérieure à la moyenne nationale (1,3 %) tandis que la progression du PIB de la Région de Bruxelles-Capitale se serait élevée à 1,0 %. Si les branches dont l'activité est peu liée à la conjoncture (« santé et action sociale » et « services non marchands ») devraient avoir continué à apporter un socle de croissance aux économies régionales, c'est le fort rebond des « autres services marchands » qui aurait constitué le principal moteur de la reprise. En revanche, le manque de relais du reste des branches d'activité marchande expliquerait la relative faiblesse du redressement économique des trois régions. La création de valeur ajoutée dans la « construction », la branche « énergie » ou le « commerce et horeca » aurait été faible, à l'instar de l'activité dans l'industrie manufacturière, bridée par la lenteur du redémarrage de la croissance des principaux marchés d'exportation des régions. Entre 2013 et 2014, la contribution à la croissance de ces branches devrait avoir été globalement très faible ; le recul de la valeur ajoutée des « transports et communication » aurait, lui, contribué à abaisser la croissance des trois régions. La progression du PIB de la Région de Bruxelles-Capitale, relativement spécialisée dans la branche du « crédit et assurances », pourrait avoir été plus pénalisée par le recul de la valeur ajoutée de la branche, notamment en raison des efforts d'assainissement bilantaire entrepris par les institutions bancaires.

En 2015, l'accélération des rythmes de croissance des exportations et la poursuite du redressement de la demande intérieure belge devraient soutenir également la progression des PIB régionaux, qui devraient ainsi croître, de 1,1 % à 1,3 % selon la région. En 2016, la croissance économique s'intensifierait encore en Flandre (1,7 %) et en Wallonie (1,5 %) tandis qu'elle se stabiliserait à Bruxelles (1,1 %, voir tableau 5), en raison d'une contribution à la croissance plus modérée de la branche des « autres services marchands ».

À moyen terme (2017-2020), la progression du PIB en Flandre (1,7 % par an) demeurerait légèrement supérieure à la croissance économique de 1,5 % par an projetée pour Bruxelles et la Wallonie. Cette

évolution moyenne gomme toutefois un tassement de la croissance économique au sein des trois régions en fin de période.

**Tableau 5 Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale**

	2013	2014	2015	2016	Moyennes			
					2017-2020	2000-2006	2007-2013	2014-2020
<b>1. Produit intérieur brut en volume (1)</b>								
Royaume	0,3	1,0	1,2	1,6	1,6	2,1	0,8	1,5
Région de Bruxelles-Capitale	0,4	0,6	1,2	1,1	1,5	2,0	0,3	1,3
Région flamande	0,2	1,2	1,3	1,7	1,7	2,2	1,0	1,6
Région wallonne	0,4	1,0	1,1	1,5	1,5	2,1	0,7	1,4
<b>2. Valeur ajoutée brute en volume (1)</b>								
Royaume	0,4	1,1	1,1	1,5	1,6	2,1	0,9	1,5
Région de Bruxelles-Capitale	0,5	0,7	1,1	1,0	1,5	2,0	0,3	1,3
Région flamande	0,3	1,2	1,2	1,7	1,7	2,1	1,1	1,5
Région wallonne	0,4	1,0	1,1	1,4	1,5	2,1	0,8	1,4
<b>3. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)</b>								
Royaume	-1,7	6,4	-0,1	2,7	2,5	3,4	1,0	2,7
Région de Bruxelles-Capitale	-1,7	7,9	1,7	1,8	2,3	4,1	-1,5	2,9
Région flamande	-1,3	6,6	-1,0	3,1	2,7	3,0	1,3	2,8
Région wallonne	-2,9	4,9	1,2	2,5	2,3	3,9	2,3	2,5
<b>4. Emploi intérieur (1)</b>								
Royaume	-0,3	0,4	0,6	0,8	0,7	0,9	0,8	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	0,1	0,5	0,6	0,7	0,5	0,8	0,5
Région flamande	-0,3	0,5	0,6	0,9	0,8	1,1	0,7	0,8
Région wallonne	-0,3	0,3	0,5	0,7	0,6	1,0	0,8	0,6
<b>5. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)</b>								
Royaume	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,3	0,0	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	-0,1	0,5	0,7	0,4	0,8	1,7	-0,7	0,7
Région flamande	0,4	0,8	0,6	0,7	0,9	1,2	0,3	0,8
Région wallonne	0,7	0,7	0,6	0,7	0,9	1,3	-0,2	0,8
<b>6. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)</b>								
Royaume	1,2	0,0	-0,1	-1,2	0,5	0,1	0,0	0,1
Région de Bruxelles-Capitale	0,8	-0,2	-0,1	-1,1	0,6	-0,0	-0,2	0,1
Région flamande	1,1	0,2	-0,2	-1,2	0,6	0,2	0,2	0,1
Région wallonne	1,5	-0,1	0,1	-1,1	0,4	0,2	0,0	0,1

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissement résidentiel.

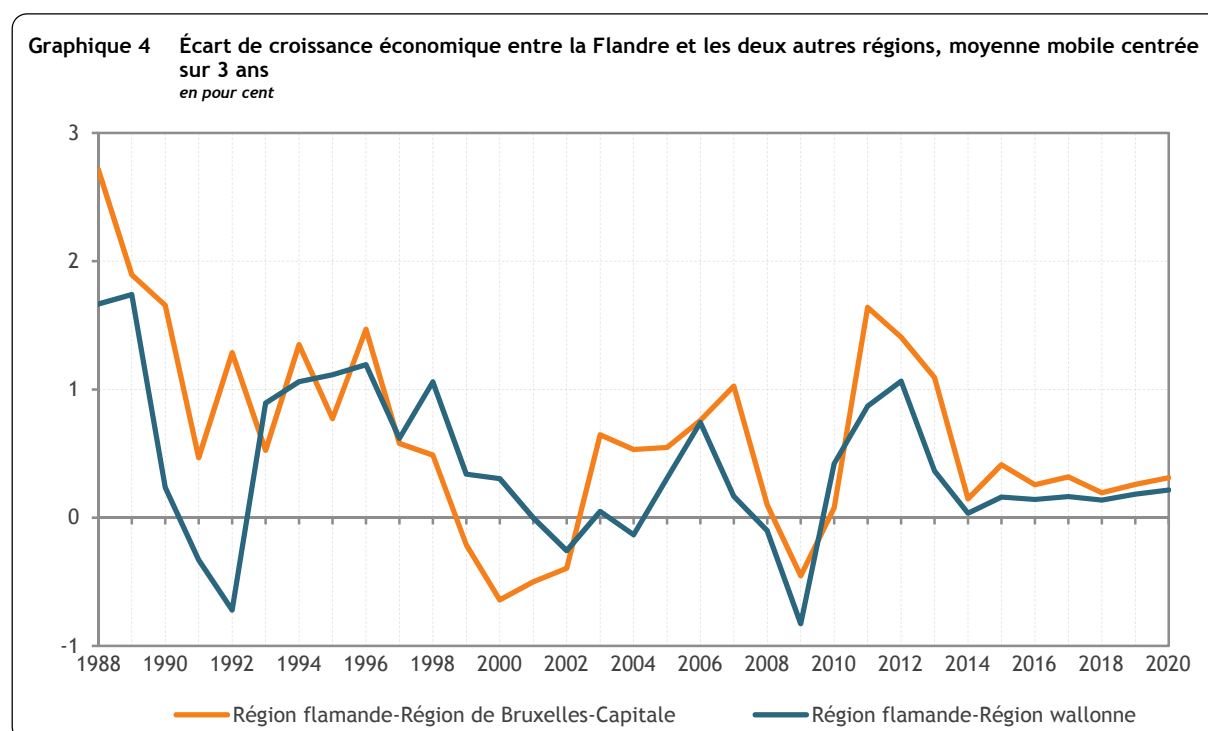
(3) Le coût salarial dans le modèle HERMREG, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 2, est net des subventions salariales.

Le surplus de croissance économique en Flandre, par rapport à la Wallonie, avait eu tendance à se réduire jusque 2010 (voir graphique 4). En revanche, l'évolution relativement terne de l'activité économique dans cette dernière région dans le passé récent<sup>9</sup> – évolution observée (2012) ou estimée (2013-

<sup>9</sup> Ainsi, sur la période 2011-2013, la croissance annuelle moyenne du PIB wallon aurait été quasi-nulle (0,1 %), soit 1,2 pp de moins que la Flandre. Pour Bruxelles, le différentiel de croissance par rapport à la Flandre est de -1,4 pp sur la même période.

2014)<sup>10</sup> – aurait creusé ces dernières années un écart à nouveau favorable à la Flandre vis-à-vis de la Wallonie. Bien que fortement en baisse à partir de 2014, un différentiel flamand légèrement positif, par rapport à la Wallonie, subsisterait à l’horizon 2020 (de l’ordre de 0,2 pp).

L’analyse des chiffres de valeur ajoutée issus des derniers comptes régionaux de l’ICN (2009-2013) et de nos propres rétroprojections tendrait à indiquer que la Région bruxelloise accuserait à nouveau depuis 2003 un écart de croissance négatif par rapport à la Flandre<sup>11</sup> ; le fort différentiel favorable à Bruxelles observé en 2009 apparaît, de ce point de vue, comme une exception<sup>12</sup>. Malgré cela, nos projections tablent sur une forte réduction de ce différentiel sur l’ensemble de la période 2014-2020 (voir graphique 4). À l’horizon 2020, la croissance économique à Bruxelles demeurerait encore inférieure de 0,3 pp à la croissance en Flandre.



Le redressement global de l’activité économique des régions attendu au cours de la période 2017-2020 refléterait un affermissement de la croissance de la valeur ajoutée de l’ensemble des branches.

À Bruxelles, la dynamique de croissance à moyen terme reposerait sur une contribution à nouveau vive des branches « crédit et assurances » (17 % de la valeur ajoutée régionale) et « autres services marchands » (28 % de la valeur ajoutée régionale) ; leur contribution moyenne s’élevant à 0,4 pp et 0,5 pp respectivement. À l’inverse, la contribution à la croissance de la branche « administration publique et éducation », qui compte pour un cinquième de la valeur ajoutée bruxelloise, y serait sensiblement inférieure à ce qu’elle avait été avant 2013 (soit 0,1 pp par an à moyen terme contre 0,4 pp par an sur la

<sup>10</sup> Voir la note de bas de page n°8.

<sup>11</sup> Plus précisément, sur l’ensemble de la période 2003-2013, la moyenne annuelle du différentiel de croissance flamande (par rapport à Bruxelles) serait de +0,7 pp selon nos estimations.

<sup>12</sup> En raison de sa relative spécialisation dans les services financiers, et selon les chiffres de la comptabilité régionale, le PIB bruxellois aurait été impacté dès 2007 par la crise bancaire, de sorte qu’en 2009, le recul de l’activité aurait été proportionnellement moins important.

période 2000-2013) ; ceci serait la conséquence des mesures de consolidation budgétaire planifiées dans les administrations régionales, communautaires et fédérale (voir section 2.2) qui sont fortement représentées sur le territoire régional bruxellois<sup>13</sup>.

En Wallonie et en Flandre, la progression de l'activité économique à moyen terme (2017-2020) serait soutenue par l'industrie manufacturière (contribution de 0,2 pp par an) ainsi que par les branches « santé et action sociale » (0,2 pp par an), « commerce et horeca » (de 0,2 à 0,3 pp par an) et, surtout, étant donné son poids dans le PIB, « autres services marchands » (de 0,5 pp à 0,6 pp par an).

Tenant compte de la progression des prix de la valeur ajoutée des branches de chacune des régions, ces évolutions des valeurs ajoutées réelles permettent d'aboutir à une analyse en termes de structure des économies régionales. Vu la durée de la projection, l'altération de la structure resterait modérée. Néanmoins, l'évolution de la structure de production des régions demeurerait guidée par une tendance longue de tertiarisation de l'activité économique. Sur la période de projection, la prépondérance des services marchands se renforcerait ainsi dans les trois régions. En raison du caractère essentiellement urbain de l'économie de la Région bruxelloise, les activités tertiaires y dominent fortement le processus de production. La part des services marchands y atteindrait, en termes nominaux, 72,1 % en 2020, contre 70,9 % en 2013 ; la part des services non marchands s'élèverait à 19,1 %. Parmi les activités marchandes, outre les « autres services marchands » (29,0 %), qui à l'instar des deux autres régions, demeureraient le socle de la création de valeur ajoutée totale, l'économie bruxelloise conserverait une forte spécialisation dans la branche du « crédit et assurances », dont le poids économique représenterait près de 17 % en 2020.

En Flandre et en Wallonie, où l'activité industrielle demeure bien entendu plus importante, les branches d'activité tertiaire, qui devraient également accroître leur poids économique au cours de la période de projection, atteindraient en 2020, respectivement 74,0 % et 76,8 %. La part des services marchands demeurerait plus importante en Flandre (62,8 % en Flandre contre 59,0 % en Wallonie), la croissance économique wallonne continuant à reposer proportionnellement plus sur les services non marchands. Le poids de ces derniers devrait toutefois se réduire, en Wallonie comme en Flandre, en raison des politiques de modération budgétaire planifiées. Au sein des activités marchandes, la part de la branche des « autres services marchands » dans la valeur ajoutée des deux régions s'agrandirait encore ; elle s'élèverait en fin de projection à 29,0 % en Flandre et à 26,0 % en Wallonie. Outre cette branche principale, la création de valeur ajoutée flamande et wallonne proviendrait principalement des branches « commerce et horeca », en particulier en Flandre, et « santé et action sociale », surtout en Wallonie ; elles constitueraient les activités dont le poids dans la valeur ajoutée des deux régions est le plus important après les « autres services marchands ».

Corrélativement au processus de tertiarisation, la régression de la part des activités industrielles devrait se poursuivre sur la période de projection 2014-2020. En Wallonie et en Flandre, la contraction de la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée régionale ne s'accompagnerait pas d'un recul de la valeur ajoutée en volume de la branche. En Flandre, tandis que la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière progresserait en moyenne à un rythme de 1,3 % par an au cours de la période 2014-2020, le

---

<sup>13</sup> La Région bruxelloise représente 10,5 % de la population totale belge mais 21 % de l'emploi de la branche « administration publique et enseignement » en Belgique.



poinds économique de la branche devrait baisser, passant, en termes nominaux, de 17,0 % en 2013 à 15,4 % en 2020. En Wallonie, la croissance moyenne de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière s'élèverait à 1,2 % par an, alors que la part de la branche se réduirait en projection, de 14,4 % en 2013 à 13,2 % en 2020. À Bruxelles, en revanche, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière se tasserait, tant en part relative qu'en volume. Le poids de la branche pourrait ne plus représenter que 2,5 % de la valeur ajoutée de la Région de Bruxelles-Capitale en fin de période de projection. Conjointement aux branches « construction » et « énergie », la part du secteur secondaire dans la valeur ajoutée bruxelloise passerait de 9,3 % en 2013 à 8,8 % en 2020.

**Tableau 6** Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale  
*en pour cent*

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2013	2020	1995-2006	2007-2013	2014-2020
<b>1. Agriculture</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	14,1	13,4	1,9
<b>2. Énergie</b>	2,8	3,7	3,3	3,4	6,6	-3,9	1,3
<b>3. Industries manufacturières</b>	6,7	4,8	3,1	2,5	0,3	-5,9	-0,3
a. Biens intermédiaires	2,0	1,4	0,9	0,6	0,3	-9,0	-2,6
b. Biens d'équipement	2,2	1,8	0,9	0,8	1,1	-8,8	0,8
c. Biens de consommation	2,5	1,7	1,2	1,0	-0,5	-0,6	0,3
<b>4. Construction</b>	3,1	2,6	2,9	2,9	2,8	0,7	1,2
<b>5. Services marchands</b>	71,4	71,4	70,9	72,1	2,1	0,4	1,6
a. Transports et communication	9,7	11,8	8,6	8,0	4,9	-1,0	1,0
b. Commerce et horeca	14,3	13,3	11,9	12,7	-1,0	-0,5	1,3
c. Crédit et assurances	16,4	16,2	17,6	16,6	4,2	0,7	2,2
d. Santé et action sociale	4,5	4,9	5,8	5,9	1,7	1,6	1,8
e. Autres services marchands	26,4	25,1	27,0	29,0	1,5	1,0	1,5
<b>6. Services non marchands</b>	15,9	17,5	19,9	19,1	1,7	1,9	0,4
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	2,1	0,3	1,3

**Tableau 7 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande**  
*en pour cent*

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2013	2020	1995-2006	2007-2013	2014-2020
<b>1. Agriculture</b>	1,8	1,2	1,1	1,2	2,7	-0,4	2,3
<b>2. Énergie</b>	3,9	3,1	3,0	3,2	1,3	3,3	1,6
<b>3. Industries manufacturières</b>	25,0	20,9	17,0	15,4	2,5	0,2	1,3
a. Biens intermédiaires	11,2	10,1	7,9	7,4	2,9	0,6	1,3
b. Biens d'équipement	6,1	4,5	3,9	3,5	2,8	-3,6	1,3
c. Biens de consommation	7,7	6,2	5,2	4,5	1,8	2,1	1,4
<b>4. Construction</b>	5,9	5,6	6,3	6,2	3,3	1,5	1,5
<b>5. Services marchands</b>	51,9	58,1	60,6	62,8	2,7	1,3	1,8
a. Transports et communication	7,4	7,1	6,8	6,3	1,1	1,0	1,4
b. Commerce et horeca	14,3	16,6	15,9	16,7	1,4	0,4	1,4
c. Crédit et assurances	3,9	3,2	3,4	3,1	3,3	1,3	1,9
d. Santé et action sociale	5,7	6,3	7,5	7,8	2,3	1,8	2,4
e. Autres services marchands	20,5	24,8	27,0	29,0	4,0	1,9	2,0
<b>6. Services non marchands</b>	11,6	11,2	12,0	11,2	1,0	1,0	0,4
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	2,5	1,1	1,5

**Tableau 8 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne**  
*en pour cent*

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2013	2020	1995-2006	2007-2013	2014-2020
<b>1. Agriculture</b>	1,7	1,1	0,9	0,9	0,5	-0,5	1,4
<b>2. Énergie</b>	3,4	3,1	3,0	3,1	3,1	1,0	1,2
<b>3. Industries manufacturières</b>	19,2	17,3	14,4	13,2	3,5	-0,7	1,2
a. Biens intermédiaires	10,7	10,5	8,4	7,9	4,8	-1,9	1,1
b. Biens d'équipement	3,7	2,8	2,6	2,3	2,2	-0,4	1,4
c. Biens de consommation	4,8	3,9	3,4	3,0	1,6	2,3	1,4
<b>4. Construction</b>	5,4	5,0	6,0	5,9	2,7	1,9	1,4
<b>5. Services marchands</b>	52,2	55,6	56,7	59,0	1,8	1,1	1,7
a. Transports et communication	7,7	7,4	6,7	6,2	1,6	0,1	1,3
b. Commerce et horeca	11,4	13,2	12,5	13,1	0,7	0,1	1,3
c. Crédit et assurances	3,6	3,2	3,4	3,0	2,7	2,1	1,4
d. Santé et action sociale	7,9	8,4	9,7	10,8	1,5	2,2	2,5
e. Autres services marchands	21,6	23,4	24,4	26,0	2,5	1,5	1,8
<b>6. Services non marchands</b>	18,0	17,9	19,1	17,8	1,1	0,7	0,4
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	2,1	0,8	1,4

## Investissements

Étant donné la forte variabilité du total des investissements – ou « formation brute de capital fixe » – en volume (hors investissement résidentiel), il convient d'analyser cet agrégat macroéconomique en moyenne de période – et non pas année par année<sup>14</sup>.

Sur l'ensemble de la période de projection 2014-2020, le total des investissements croîtrait, grosso modo, au même rythme en Flandre et en Région bruxelloise de 2,8 % à 2,9 % par an. Ce regain constituerait pour ces deux régions un « rattrapage » de sept années (2007-2013) de ralentissement – et même de baisse à Bruxelles – des dépenses d'investissements (voir tableau 5). Ce rattrapage serait le bienvenu dans ces régions compte tenu des effets néfastes, sur le potentiel de croissance économique à moyen terme, que peut induire sur une période prolongée une accumulation de capital insuffisante ou, a fortiori, une baisse du stock de capital (voir aussi la section 2.2.3).

En Wallonie, la formation brute de capital fixe croîtrait un peu moins vite sur la même période de projection (+2,5 %) en lien avec la dynamique d'investissements des entreprises observée dans le passé récent (+2,3 % sur la période 2007-2013, voir tableau 5).

## Emploi intérieur

La progression de l'emploi s'ajuste traditionnellement avec retard à l'évolution de l'activité économique, de sorte qu'en 2013, l'emploi intérieur des Régions est largement affecté par la faiblesse antérieure de la conjoncture. En 2014, l'affermissement de la croissance économique des Régions devrait s'être accompagné d'une hausse encore modérée des embauches, en raison d'un mouvement de restauration partielle de la productivité du travail. Dans un contexte de basse conjoncture, les mécanismes de rétention de la main-d'œuvre font en effet de la productivité la variable d'ajustement. Les pertes d'emploi intérieur enregistrées en Flandre et en Wallonie en 2013 auraient cependant été effacées en 2014, la Région bruxelloise affichant, pour la deuxième année consécutive, une relative stabilisation du nombre d'emploi (+0,1 %, voir tableau 5).

En 2015 et en 2016, la création d'emploi devrait s'accélérer dans les trois régions, et un peu plus fortement en Flandre (0,6 % et 0,9 % successivement dans cette région). À moyen terme (2017-2020), en phase avec le redressement progressif de la croissance économique, le rythme moyen de création nette d'emplois en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale serait similaire (de 0,7 % à 0,8 % par an) tandis qu'en Wallonie, il ne lui serait finalement que très légèrement inférieur (0,6 % par an). Cet écart s'expliquerait notamment par l'érosion de l'emploi indépendant wallon (-0,1 % par an en moyenne), qui se poursuivrait à moyen terme, alors que le nombre d'indépendants en Flandre (0,1 %) et surtout à Bruxelles (1,0 %) tendrait à se renforcer (voir aussi plus loin).

Ainsi, sur la période 2015-2020, les créations nettes d'emploi atteindraient, en moyenne, 21 500 personnes par an en Flandre (soit près de 129 000 cumulées sur la période), 7 800 par an en Wallonie (ou 47 000 emplois cumulés) et près de 4 300 en Région bruxelloise (soit près de 26 000 emplois cumulés).

<sup>14</sup> En outre, au tableau 5, il faut être très prudent dans l'interprétation de la dynamique des investissements des entreprises (branches marchandes) sur la période 2014-2015 pour les raisons évoquées à la section 2.2.1.

Dans chacune de ces régions, les branches de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands » (y compris les emplois titres-services) conserveraient à moyen terme un rôle moteur dans la croissance de l'emploi, comme observé dans le passé récent. À l'inverse, l'érosion de l'emploi industriel devrait se poursuivre, en Wallonie comme en Flandre, en raison des gains de productivité structurellement nécessaires à l'industrie manufacturière, plus exposée à la concurrence internationale. Par ailleurs, les mesures d'économies budgétaires mises en place devraient affecter l'évolution de l'emploi des services non marchands.

Enfin, sur la période de projection 2014-2020, le nombre d'indépendants progresserait modérément à Bruxelles (1,3 %) et à peine en Flandre (0,3 %). En Wallonie, l'emploi indépendant, en hausse très modeste en 2014 et 2015, s'inscrirait dans une tendance légèrement baissière à partir de 2016, de sorte que sur l'ensemble de la période 2014-2020, l'effectif des indépendants ne varierait pas. Cette évolution globale cache cependant un changement de la composition de l'emploi indépendant dans les trois régions, au détriment des branches « commerce et horeca » et, en Flandre et en Wallonie, « agriculture », tandis que la branche « autres services marchands » verrait sa contribution se renforcer.

**Tableau 9** Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale  
*en pour cent*

	Structure				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2013	2020	1995-2006	2007-2013	2014-2020
<b>1. Agriculture</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,8	-11,3	-0,6
<b>2. Énergie</b>	1,0	1,0	1,1	1,1	0,0	2,0	0,7
<b>3. Industries manufacturières</b>	7,1	5,2	3,1	2,5	-2,7	-6,0	-2,5
a. Biens intermédiaires	1,9	1,3	0,6	0,4	-3,7	-10,0	-5,6
b. Biens d'équipement	2,2	1,7	0,9	0,8	-2,0	-8,2	-0,9
c. Biens de consommation	3,0	2,1	1,6	1,3	-2,7	-2,3	-2,3
<b>4. Construction</b>	3,3	2,7	3,1	3,0	-1,3	1,9	-0,1
<b>5. Services marchands</b>	64,2	65,0	66,7	68,7	0,7	1,0	1,0
a. Transports et communication	7,9	7,5	6,6	6,4	-0,2	-0,5	0,2
b. Commerce et horeca	17,4	15,5	14,1	13,7	-0,5	-0,7	0,1
c. Crédit et assurances	10,3	10,0	8,5	8,0	0,0	-1,1	-0,2
d. Santé et action sociale	7,7	8,8	9,9	10,7	2,0	2,1	1,7
e. Autres services marchands	20,9	23,2	27,6	29,8	1,9	2,9	1,6
<b>6. Services non marchands</b>	24,4	26,1	26,1	24,8	0,9	1,0	-0,2
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	0,5	0,8	0,5

**Tableau 10 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région flamande**  
*en pour cent*

	Structure				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2013	2020	1995-2006	2007-2013	2014-2020
<b>1. Agriculture</b>	2,7	2,1	1,6	1,5	-1,5	-2,9	-0,2
<b>2. Énergie</b>	1,1	1,1	1,1	1,1	0,4	1,3	0,4
<b>3. Industries manufacturières</b>	21,2	17,0	13,8	12,1	-1,1	-1,9	-1,2
a. Biens intermédiaires	7,1	6,3	5,1	4,5	-0,2	-1,9	-1,0
b. Biens d'équipement	5,1	3,9	3,0	2,7	-1,3	-2,7	-0,8
c. Biens de consommation	9,0	6,8	5,6	4,8	-1,7	-1,5	-1,5
<b>4. Construction</b>	6,8	6,1	6,5	6,3	0,3	1,2	0,4
<b>5. Services marchands</b>	52,0	57,6	61,6	64,4	2,2	1,6	1,4
a. Transports et communication	6,8	6,4	5,9	5,5	0,7	-0,5	-0,2
b. Commerce et horeca	18,7	17,8	16,8	16,3	0,5	0,2	0,3
c. Crédit et assurances	2,5	2,0	1,9	1,8	-0,5	-0,7	-0,1
d. Santé et action sociale	8,6	10,7	12,5	13,9	3,1	2,9	2,3
e. Autres services marchands	15,3	20,6	24,5	26,9	4,4	2,7	2,1
<b>6. Services non marchands</b>	16,1	16,1	15,4	14,6	1,0	0,3	0,0
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	1,1	0,7	0,8

**Tableau 11 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région wallonne**  
*en pour cent*

	Structure				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2013	2020	1995-2006	2007-2013	2014-2020
<b>1. Agriculture</b>	2,7	2,0	1,5	1,2	-2,5	-2,7	-2,1
<b>2. Énergie</b>	1,2	1,0	1,2	1,2	-0,4	2,9	0,3
<b>3. Industries manufacturières</b>	15,4	12,7	11,0	9,7	-1,0	-1,1	-1,2
a. Biens intermédiaires	7,5	6,3	5,4	4,8	-0,7	-1,4	-1,2
b. Biens d'équipement	2,7	2,2	1,9	1,7	-1,3	-0,9	-0,9
c. Biens de consommation	5,2	4,2	3,7	3,2	-1,4	-0,6	-1,3
<b>4. Construction</b>	6,8	6,5	7,0	7,0	0,6	1,4	0,6
<b>5. Services marchands</b>	51,1	55,1	58,0	60,8	1,6	1,5	1,3
a. Transports et communication	6,6	6,2	5,5	5,1	0,2	-0,9	-0,3
b. Commerce et horeca	18,1	17,1	16,2	15,8	0,1	0,4	0,2
c. Crédit et assurances	2,2	1,8	1,6	1,5	-0,7	-0,5	-0,5
d. Santé et action sociale	10,1	12,4	14,2	15,9	2,7	2,6	2,2
e. Autres services marchands	14,0	17,6	20,5	22,4	3,4	2,7	1,9
<b>6. Services non marchands</b>	22,8	22,8	21,4	20,1	0,8	0,0	-0,3
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	0,8	0,8	0,6

## Productivité et salaires régionaux

En Région bruxelloise, les gains de productivité réelle par tête projetés dans les branches d'activité marchande seraient les moins élevés des trois régions, soit 0,7 % par an, tant sur l'ensemble de la période de projection que sur 2017-2020. Ceci contrasterait avec les taux observés avant le déclenchement de la crise fin 2008, et en particulier sur la période 2000-2006 (voir tableau 5).

En particulier, la productivité dans les « transports et communication » (qui représentent 8 % de la valeur ajoutée totale locale) y croîtrait encore plus faiblement qu'avant crise. Elle se redresserait toutefois en fin de période de projection pour atteindre 2,0 % par an sur la période 2017-2020, malgré tout en deçà du rythme moyen observé avant 2009 (+3,5 % par an entre 2000 et 2008). La branche « crédit et assurances » bruxelloise, quant à elle, afficherait à court-moyen terme une croissance de la productivité apparente du travail similaire à ce qui avait été observé avant crise, soit 2,4 % par an sur l'ensemble de la période de projection (2,5 % sur 2017-2020).

À moyen terme (2017-2020), la Flandre et la Wallonie enregistreraient des gains de productivité réelle par tête de 0,9 % par an dans l'ensemble des branches d'activité marchande (voir tableau 5) ; dans le cas wallon, cette progression constituerait, en quelque sorte, un rattrapage d'une évolution nettement moins favorable observée avant 2014 (voir, au tableau 5, la moyenne de période 2007-2013 : -0,2 %).

Tout comme par le passé, les industries manufacturières constitueraient, en projection, une source importante de croissance de la productivité totale dans ces deux régions (qui emploient 96 % de l'emploi manufacturier belge). Les gains de productivité manufacturière projetés tant en Wallonie qu'en Flandre (soit, respectivement, 2,4 et 2,5 % par an sur la période 2014-2020) devraient être supérieurs aux hausses de salaires réels (respectivement, 0,1 % et 0,3 % par an). Les entreprises industrielles sont effectivement soumises à une forte concurrence internationale (comme déjà évoqué), ce qui les pousse à comprimer continuellement leurs coûts salariaux par unité produite. Ceci, combiné à une évolution projetée quasiment identique de la productivité apparente du travail dans l'ensemble des services marchands de ces deux régions, explique des projections identiques de croissance de la productivité réelle pour l'ensemble des activités marchandes en Flandre et en Wallonie (0,8 % par an sur la période 2014-2020) (tableau 5).

Par ailleurs, étant donné le système relativement centralisé de négociation des salaires en Belgique, il n'est guère étonnant d'observer au tableau 5 une évolution salariale projetée à moyen terme (2017-2020) presque homogène parmi les trois régions : de +0,4 % par an, en termes réels, en Wallonie, à +0,6 % par an dans les deux autres régions. Enfin, compte tenu des mesures relatives au coût du travail en vigueur ou prévues pour la période 2015-2016 (voir section 2.2.4), le coût salarial réel par tête ne devrait progresser que de 0,1 % par an sur l'ensemble de la période de projection 2014-2020.

Les gains de productivité réelle projetés dans les trois régions devraient donc être supérieurs aux hausses de coûts salariaux réels. Partant, le coût salarial réel par unité produite<sup>15</sup> dans les branches d'activité marchande, reflet de la compétitivité-coût des économies régionales, serait en baisse dans les trois régions sur l'ensemble de la période 2014-2020, de 0,5 % à 0,6 % en moyenne annuelle.

---

<sup>15</sup> Le coût salarial par unité produite est mesuré par le rapport entre le coût salarial et la productivité par tête.

## 3.2. Marché du travail

L'emploi des unités de production installées sur le territoire d'une région, quelle que soit la région d'origine des travailleurs, s'appelle « emploi intérieur régional ». Les travailleurs qui résident en Belgique mais ne résident pas dans la région dans laquelle ils travaillent sont appelés les « navetteurs » ; ceux qui ne résident pas dans le pays dans lequel ils travaillent sont appelés les « frontaliers ». En ajoutant à l'emploi intérieur total d'une région, le solde des navetteurs et le solde des frontaliers de cette région, on obtient la « population active occupée régionale » ou encore l'« emploi selon la région du lieu de domicile » qui correspond donc à l'emploi des résidents d'une région. Le taux d'emploi indique quel pourcentage de la population résidente d'âge actif travaille.

Par ailleurs, les évolutions attendues du nombre de chômeurs et du taux de chômage résultent de la confrontation de l'offre de travail (ou population active) à la demande de travail. Les perspectives d'offre de travail, nationales et régionales, sont obtenues de façon *bottom-up*, à l'aide d'un module socio-démographique séparé, le résultat au niveau national étant déterminé par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection socio-démographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection régionale économique proprement dite.

Les résultats pour l'emploi intérieur régional ont déjà été présentés à la section 3.1. Les autres aspects – démographie et offre de travail, navetteurs et travailleurs frontaliers, population active occupée régionale et taux d'emploi régional, chômage et taux de chômage – sont traités dans cet ordre dans la présente section.

### 3.2.1. Démographie et offre de travail

#### La population d'âge actif en Belgique et dans les régions

La croissance de la population belge d'âge actif s'est sensiblement ralentie au cours de la première moitié de cette décennie, passant de 0,78 % (+ 55 300 personnes) en 2010 à 0,10 % (+ 7 500 personnes) en 2014. D'une part, son évolution naturelle<sup>16</sup> a été négative durant cette période, principalement du fait de l'augmentation sensible de la taille des cohortes atteignant l'âge de 65 ans. D'autre part, le solde migratoire externe d'âge actif<sup>17</sup> est devenu moins positif, essentiellement en raison de la baisse sensible de l'immigration en provenance des pays non membres de l'UE. Le vieillissement de la population a davantage joué en Flandre (où la croissance de la population d'âge actif est tombée de 0,51 % à 0,04 % entre 2010 et 2014) et en Wallonie (de 0,70 % à 0,03 %). Le solde migratoire externe moins élevé a eu principalement une incidence à Bruxelles (où la croissance de la population d'âge actif est tombée de 2,50 % à 0,64 %).

<sup>16</sup> Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète « l'évolution naturelle » de la population, soit sa croissance en l'absence de flux migratoires externes. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (croissance en l'absence de migration) peut être définie comme l'écart entre, d'une part, les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et, d'autre part, les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès parmi cette classe d'âge.

<sup>17</sup> Une grande partie de la migration externe concerne des personnes d'âge actif, plus précisément la classe d'âge 18-40 ans.

**Tableau 12 Scénario pour la démographie et l'offre de travail**  
moyennes annuelles

	2013	2014	2015	2016	2017- 2020	Moyennes		2014- 2020
						2000- 2006	2007- 2013	
<b>1. Population totale</b>								
<i>1a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	57,3	50,6	49,0	47,1	46,1	45,9	82,4	47,3
Région de Bruxelles-Capitale	12,3	8,6	7,9	7,3	6,9	9,7	19,2	7,3
Région flamande	30,0	28,1	26,6	25,3	24,1	23,5	42,6	25,2
Région wallonne	15,0	13,9	14,5	14,5	15,1	12,7	20,7	14,8
<i>1b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,8	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	1,1	0,7	0,7	0,6	0,6	1,0	1,8	0,6
Région flamande	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,7	0,4
Région wallonne	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	0,4
<b>2. Population d'âge actif (15-64 ans)</b>								
<i>2a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	12,0	7,5	8,4	7,4	-1,6	32,3	45,4	2,4
Région de Bruxelles-Capitale	7,6	4,9	4,9	4,6	3,4	8,1	13,8	4,0
Région flamande	3,5	1,7	1,4	-0,1	-5,6	11,9	19,0	-2,8
Région wallonne	0,9	0,8	2,2	2,9	0,6	12,4	12,6	1,2
<i>2b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,5	0,6	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	1,0	0,6	0,6	0,6	0,4	1,2	1,9	0,5
Région flamande	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,3	0,5	-0,1
Région wallonne	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,6	0,6	0,1
<b>3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)</b>								
Royaume	72,7	72,9	73,1	73,4	74,8	72,3	72,6	73,8
Région de Bruxelles-Capitale	71,4	71,4	71,1	71,1	71,1	74,1	72,9	71,1
Région flamande	74,2	74,5	74,9	75,4	77,2	73,0	73,8	75,9
Région wallonne	70,5	70,5	70,5	70,7	71,8	70,5	70,6	71,0
<b>4. Population active (15 ans et plus), définition BFP</b>								
<i>4a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	5,2	18,6	21,2	30,2	24,1	51,2	28,3	23,8
Région de Bruxelles-Capitale	1,5	3,1	1,6	3,0	2,5	8,7	7,4	2,5
Région flamande	6,5	14,9	17,9	19,5	15,1	24,2	16,0	16,1
Région wallonne	-2,8	0,6	1,8	7,7	6,6	18,3	4,9	5,2
<i>4b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,1	0,4	0,4	0,6	0,4	1,1	0,5	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	0,3	0,6	0,3	0,5	0,4	1,9	1,4	0,4
Région flamande	0,2	0,5	0,6	0,6	0,5	0,8	0,5	0,5
Région wallonne	-0,2	0,0	0,1	0,5	0,4	1,2	0,3	0,3

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2017-2020 donne la valeur en fin de période (2020).



À moyen terme, la croissance de la population d'âge actif continue de fléchir quasiment au même rythme en Flandre (jusqu'à -0,16 % en 2020) et à Bruxelles (jusqu'à 0,43 % en 2020). En Wallonie, il n'est pratiquement pas question de fléchissement et la croissance de la population d'âge actif demeure légèrement positive sur l'ensemble de la période de projection (0,01 % en 2020). En Flandre, il est important de noter que des cohortes plus denses atteignent 65 ans. Par conséquent, l'évolution naturelle devient encore plus négative. À Bruxelles joue surtout le fait que, compte tenu des hypothèses retenues dans les dernières perspectives démographiques<sup>18</sup>, le solde migratoire externe continuerait à baisser légèrement, et ce surtout parce que la réglementation plus stricte en matière de regroupement familial freine l'immigration en provenance des pays non européens. Le solde migratoire interne de Bruxelles par rapport aux deux autres régions est traditionnellement négatif et devrait, selon les perspectives démographiques, se stabiliser à moyen terme. À Bruxelles, la contribution globale de tous les mouvements migratoires (tant internes qu'externes) à la croissance de la population d'âge actif était déjà retombée en 2014 à un niveau légèrement supérieur à celui enregistré dans les deux autres régions ; elle devrait être légèrement inférieure à partir de 2017. Cette évolution est une première depuis le début des années nonante et contraste fortement par rapport à celle enregistrée au cours de la dernière décennie. Au cours de la période 2015-2020, la population d'âge actif bruxelloise devrait croître plus rapidement (0,48 % par an) que la population d'âge actif flamande (-0,09 % par an) et wallonne (0,05 % par an) ; ce rythme de croissance est toutefois désormais entièrement insufflé par la dynamique de l'évolution naturelle de cette population à Bruxelles, et plus par les flux migratoires. Par conséquent, l'écart de croissance avec les deux autres régions diminue nettement en comparaison avec les dix dernières années.

L'augmentation de la population belge d'âge actif est, en 2015 et 2016, du même ordre que celle de 2014, mais fléchit sensiblement en 2017 et devient même légèrement négative à partir de 2018. Sur l'ensemble de la période 2015-2020, l'augmentation atteint 9 300 personnes (soit une croissance de 0,02 % par an), ce qui est nettement moins qu'au cours des six dernières années (+193 500 personnes).

### **L'offre de travail en Belgique**

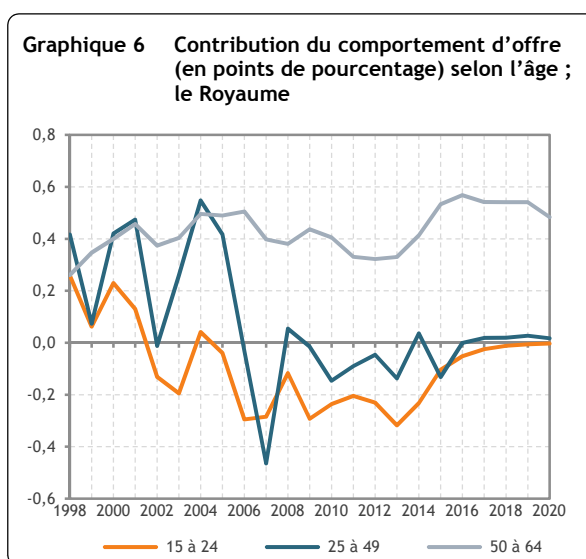
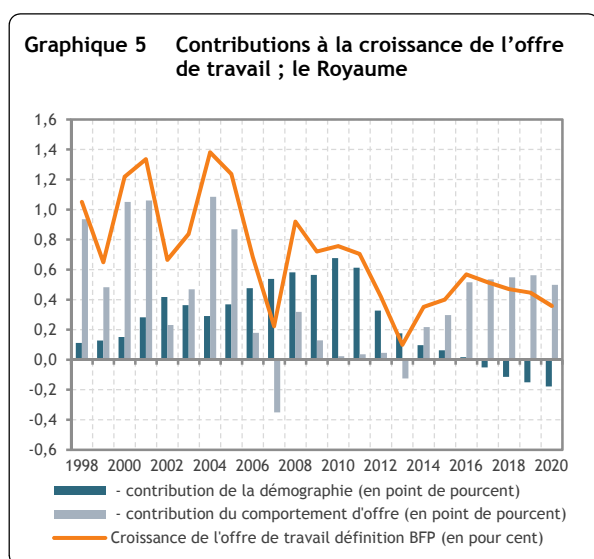
Non seulement la croissance de la population d'âge actif faiblit, mais de plus le poids des groupes de population présentant des taux d'activité relativement plus faibles augmente. Ces évolutions comprennent la croissance du taux d'activité macroéconomique, et ce d'autant plus que l'on avance dans la période de projection. Au niveau national, la contribution démographique globale à la croissance de l'offre de travail était déjà passée de 0,68 point de pourcentage en 2010 à 0,10 point en 2014 et deviendrait négative à partir de 2017 pour finalement tomber à -0,18 point en fin de période (graphique 5). Sur l'ensemble de la période, la contribution de la démographie est désormais négative en moyenne (-0,07 point par an) alors qu'elle atteignait encore 0,41 point par an au cours des six dernières années.

Il ressort également du graphique 5 que les changements dans le comportement d'offre<sup>19</sup> n'ont plus qu'à peine contribué à la croissance de la population active au cours de la période 2007-2013. Au cours de cette période, les contributions positives dans la classe d'âge 50-64 ans (perte d'importance relative

<sup>18</sup> Perspectives démographiques 2014-2060. Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, BFP-DGS, mars 2015. Pour un complément d'informations sur les hypothèses utilisées dans la projection des migrations internationales, voir VANDRESSE, Marie, Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale, Working Paper 2-15, BFP, mars 2015.

<sup>19</sup> Défini comme l'ensemble des changements des taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

de la prépension ; participation croissante des cohortes successives de femmes) ont été totalement compensées par des contributions négatives ou en repli dans les autres classes d'âge (voir graphique 6). Ainsi, les réformes de l'enseignement supérieur ont débouché tant sur un allongement de la durée moyenne des études que sur une augmentation de la proportion de jeunes qui mènent des études supérieures, ce qui contribue à expliquer la baisse structurelle des taux d'activité dans les classes d'âge les plus jeunes. De plus, dans la classe d'âge 25-49 ans, la dynamique à la hausse des taux d'activité féminins liée aux générations successives s'essouffle lentement. Enfin, le renforcement des contrôles de la recherche active d'un emploi par les chômeurs indemnisés a également pesé sur l'évolution des taux d'activité (mesurés sur la base de données administratives). Dès lors, le taux d'activité macroéconomique<sup>20</sup> belge se maintient plus ou moins au même niveau (72,7 %) depuis 2007.



L'an dernier, la dynamique négative de l'évolution des taux d'activité parmi les moins de 50 ans s'est quelque peu essoufflée et l'évolution des taux d'activité parmi les plus de 55 ans a, en outre, été soutenue par des mesures relatives aux fins de carrière (réforme du régime de mise en disponibilité dans l'enseignement, renforcement des conditions d'accès à la retraite anticipée) qui avaient été prises par le gouvernement précédent. Par conséquent, la contribution globale de l'évolution des taux d'activité est devenue nettement positive (0,22 point) et a largement compensé le nouvel affaiblissement de la contribution démographique si bien que la croissance de l'offre de travail a atteint 0,35 %<sup>21</sup>.

À partir de 2015, le recul de la participation des jeunes au marché du travail devrait progressivement ralentir pour disparaître complètement à moyen terme. Cette année, la contribution de la classe d'âge 25-49 ans subit encore l'impact négatif de la réforme du système des allocations d'insertion destinées aux jeunes sortant de l'école et sans emploi (précédemment les allocations d'attente). Outre le contrôle plus sévère de la recherche active d'un emploi, les effets de la limitation dans le temps des allocations d'insertion commencent à se manifester. De plus, les conditions d'octroi de l'allocation sont cette année

<sup>20</sup> Définition administrative. Rapport entre la population active totale (de 15 ans et plus) et la population d'âge actif (15 à 64 ans).

<sup>21</sup> La décomposition entre contribution de la démographie et des comportements d'offre dans les graphiques s'applique à la classe d'âge 15-64 ans, ce qui explique que la somme des deux contributions n'est pas exactement égale à la croissance de la population active (qui comprend les personnes âgées de plus de 64 ans).

encore renforcées. Ces mesures entraînent le retrait, au moins temporaire, de certaines personnes du marché du travail (ou qui, en tout cas, cesseront d'être enregistrées comme demandeuses d'emploi), ce qui aura un effet négatif sur les taux d'activité dans les classes d'âge concernées. Au cours de la période de projection, la contribution de la classe des 25-49 ans redevient (légèrement) positive, mais uniquement chez les femmes pour qui les effets de cohorte jouent encore un rôle limité.

Dans les classes d'âge plus élevées, les effets de cohorte chez les femmes influencent toujours positivement l'évolution à moyen terme des taux d'activité. La contribution plus élevée qu'auparavant du comportement d'offre dans cette classe s'explique par les mesures prises par les gouvernements précédent et actuel. Ainsi, le relèvement de l'âge minimum de la retraite anticipée et le renforcement des conditions de carrière pour y accéder continuent de stimuler pendant toute la période de projection la croissance de l'offre de travail dans la classe d'âge 60-64 ans.

Dans le régime du chômage avec complément d'entreprise (RCC – précédemment la prépension), l'âge d'accès au régime est relevé et les conditions de carrière pour y entrer sont à nouveau renforcées. En outre, les personnes entrant dans le régime à partir de cette année doivent répondre à une nouvelle condition de " disponibilité adaptée " ; elles sont dorénavant considérées comme demandeuses d'emploi inoccupées et influencent à la hausse le chômage et la population active. Le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise a nettement baissé au cours des trois dernières années (-12 100 personnes au total) et devrait, suite aux mesures prises, même encore diminuer de moitié (-52 000 personnes) à moyen terme pour ne plus représenter que 55 200 personnes en fin de période, dont plus de deux tiers devront répondre à la condition de " disponibilité adaptée " sur le marché du travail et seront ainsi assimilées à l'offre de travail<sup>22</sup>.

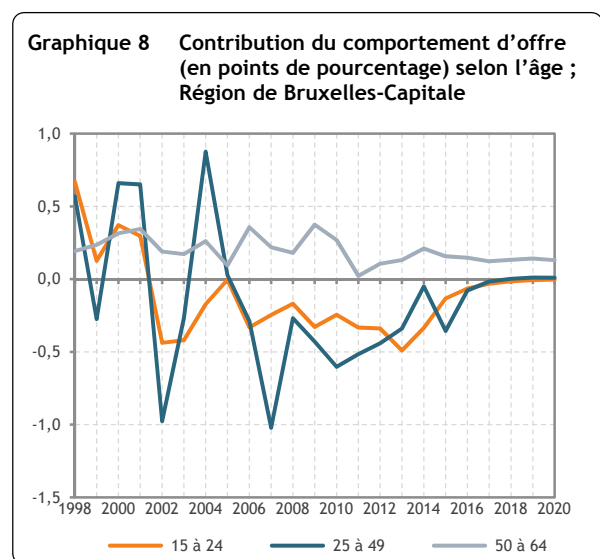
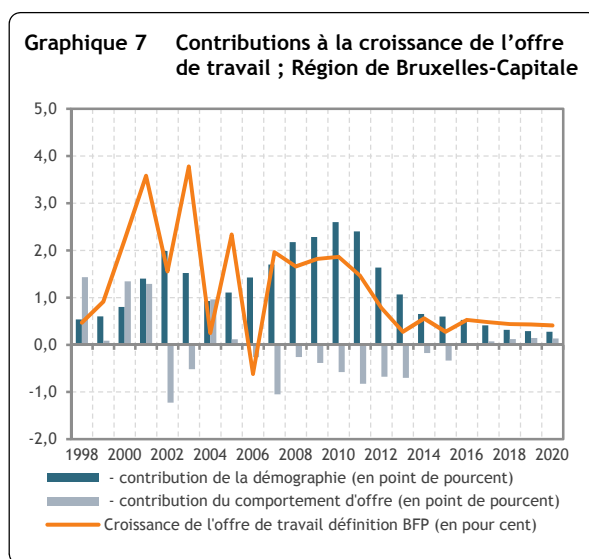
Sous l'effet des mesures précitées, la contribution de la classe des 50-64 ans passe de 0,41 point en 2014 à 0,53 point en 2015 et se maintient aux alentours de 0,50 point en projection. Étant donné que les contributions des classes d'âge de moins de 50 ans sont moins négatives qu'au cours des six dernières années, la contribution totale des changements de comportement est maintenant sensiblement plus élevée qu'au cours de cette précédente période (0,49 point par an contre 0,05 point par an). Cette évolution compense largement le recul de la contribution démographique si bien que la croissance moyenne de la population active en projection (0,46 % par an au cours de la période 2015-2020) se maintient pratiquement au même niveau qu'auparavant (0,51 % par an au cours de la période 2009-2014), mais est maintenant exclusivement soutenue par les changements de taux d'activité. La progression de la population active s'accélère en début de période, culmine en 2016 et fléchit ensuite progressivement en raison du tassement des impulsions démographiques. Sur l'ensemble de la période de projection, la hausse cumulée représenterait 147 800 personnes, soit légèrement moins que la progression enregistrée au cours des six dernières années (158 600 personnes). À moyen terme, le taux d'activité macroéconomique devrait progresser de 72,9 % à 74,8 % en dépit du fait que les changements dans la structure d'âge de la population d'âge actif continuent de freiner cette évolution.

---

<sup>22</sup> Il est à remarquer que le démantèlement du régime des chômeurs âgés se poursuit (plus de nouvelles entrées dans le statut) si bien qu'un glissement s'opère dans la population active (définition BFP) de non demandeurs d'emploi à chômeurs devant répondre à une « disponibilité adaptée » sur le marché du travail (voir section 3.2.3).

## L'offre de travail à Bruxelles

Les évolutions décrites ci-dessus de l'offre de travail belge sont le résultat d'une projection qui est établie de manière bottom-up, au départ des régions. À Bruxelles (graphique 7), la forte impulsion démographique, qui a soutenu la croissance de l'offre de travail au cours de la dernière décennie, s'est fortement contractée au cours des dernières années. La contribution démographique à la croissance de la population active bruxelloise est retombée de 2,60 points en 2010 à 0,65 point en 2014 et devrait encore diminuer (à 0,28 point en 2020), en conséquence des hypothèses sur la migration externe. Néanmoins, en projection, les évolutions démographiques continuent de soutenir l'offre de travail de manière plus importante à Bruxelles (contribution de 0,40 point en moyenne par an) que dans les deux autres régions, mais l'écart se réduit considérablement et ne peut plus être attribué à des mouvements migratoires (voir ci-avant).



La contribution substantielle de la démographie à la croissance de l'offre de travail à Bruxelles contraste nettement avec la faible contribution des changements de taux d'activité (graphique 7<sup>23</sup> et graphique 8 pour la décomposition de la contribution du comportement selon les classes d'âge), laquelle a été sensiblement négative chaque année de la période 2006-2013. La différence de dynamique avec les autres régions était plus marquée chez les femmes des classes d'âge moyennes et supérieures étant donné que les effets de cohorte (plus grande participation au marché du travail des générations successives de femmes) ont moins joué à Bruxelles. Le taux d'activité macroéconomique à Bruxelles s'est contracté de 75,5 % en 2005 à 71,4 % en 2013. Néanmoins, au cours de cette période, la population active a crû deux

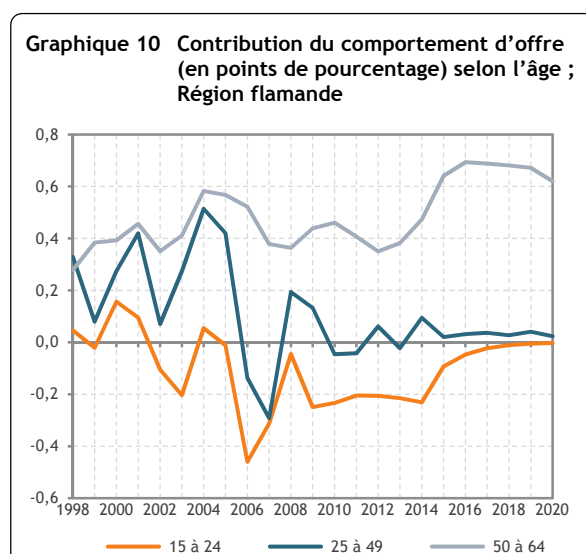
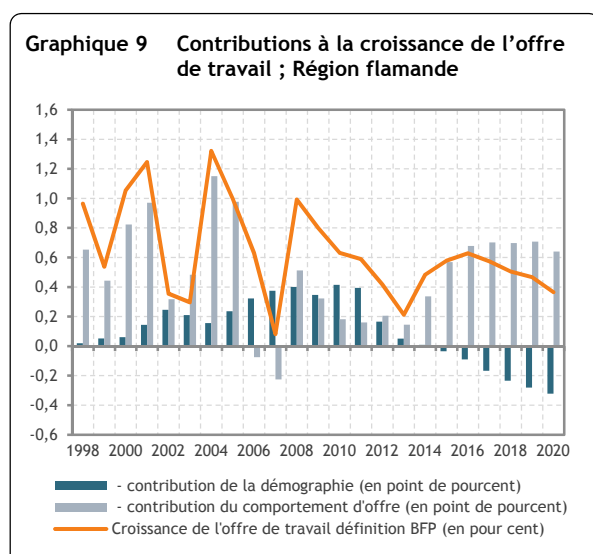
<sup>23</sup> Au niveau régional, la somme des deux contributions peut fortement différer de la croissance de la population active durant la période d'observation. Il y a en effet une différence entre la population active régionale selon la définition HERMREG et la population active régionale telle qu'estimée dans la banque de données socio-démographique qui est utilisée pour établir la projection de l'offre de travail (et la décomposition entre contribution de la démographie et contribution des changements de comportement). Dans la banque de données HERMREG, la population active occupée régionale est calculée par l'identité suivante: l'emploi intérieur selon la région du lieu de travail des comptes régionaux (ICN) plus les estimations du solde régional du travail frontalier plus celles du solde régional des navettes. Dans la banque de données socio-démographique, la population active occupée régionale est estimée directement selon le lieu de domicile, et ce sur base des données des institutions de sécurité sociale. Cet écart statistique a surtout été important à Bruxelles mais a fortement diminué depuis 2009. À partir de cette année-là, il a été possible de baser l'évolution des flux de navetteurs dans HERMREG également sur des données administratives.

fois plus vite à Bruxelles (1,15 % par an) en comparaison avec les deux autres régions, du seul fait d'une évolution démographique particulièrement expansive.

Sur base de données encore provisoires, il apparaît que la contribution des changements de taux d'activité aurait été, l'an dernier, moins négative à Bruxelles en raison principalement de l'évolution dans la classe d'âge 25-49 ans. Le taux d'activité global serait pratiquement resté constant et la croissance de la population active aurait doublé pour atteindre 0,56 %, en dépit d'un nouveau repli important de la contribution démographique. Cette année, l'impact négatif des mesures limitant l'accès aux allocations d'insertion se fait ressentir si bien que les taux d'activité, principalement dans la classe d'âge 25-49 ans, subissent un nouveau choc négatif. En conséquence, le taux d'activité global devrait baisser à 71,1 % et la croissance de la population active tomber à 0,28 %, en présence d'une contribution démographique pratiquement inchangée. Au cours de la période de projection, les contributions dans les classes d'âge de moins de 50 ans deviennent beaucoup moins négatives et les mesures relatives à la fin de carrière apporteront une légère impulsion aux taux d'activité dans la classe des 50-64 ans, lesquels, en revanche, restent très faiblement soutenus par les effets de cohorte parmi les femmes. Dans ces circonstances, le taux d'activité macroéconomique reste pratiquement stable tandis que la croissance de la population active bruxelloise s'établit à 0,46 % par an en moyenne à partir de 2016, tout en s'affaiblissant au fur et à mesure que l'on avance dans la période de projection et que la contribution démographique continue de fléchir.

### L'offre de travail en Flandre

En Flandre, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail s'est élevée à un peu moins de 0,40 point de pourcentage par an depuis 2006 (graphique 9), avant de soudainement retomber au cours de la période 2012-2013 (pour ne plus dépasser 0,05 point en 2013). Cette diminution se poursuivrait durant l'ensemble de la période de projection, tant parce que la croissance de la population d'âge actif ralentit que parce que la structure d'âge (relativement plus vieille) de la population flamande d'âge actif entraîne un glissement des cohortes plus densément peuplées vers les classes d'âges supérieures, lesquelles ont des taux d'activité plus bas. La contribution de la démographie devient négative à partir de 2015 et tomberait même à -0,32 ppt en 2020.



En Flandre également, la dynamique des taux d'activité des classes d'âge inférieures à 50 ans s'est quelque peu essoufflée dans la seconde moitié des années 2000, mais dans une mesure moindre que dans les deux autres régions ; cet essoufflement a en outre été compensé par une forte augmentation des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures (graphique 10). Ainsi, hormis durant la période 2006-2007, la contribution totale des changements de comportement est-elle restée positive. Le taux d'activité macroéconomique flamand a fléchi de 73,9 % en 2005 à 73,3 % en 2007 ; il s'est ensuite accru sur l'ensemble de la période 2008-2013 pour atteindre 74,2 % en 2013. La population active flamande a augmenté, en moyenne, de 0,54 % par an sur la période 2006-2013, une croissance qui depuis 2008 a été soutenue dans des proportions quasiment égales par les changements démographiques et comportementaux.

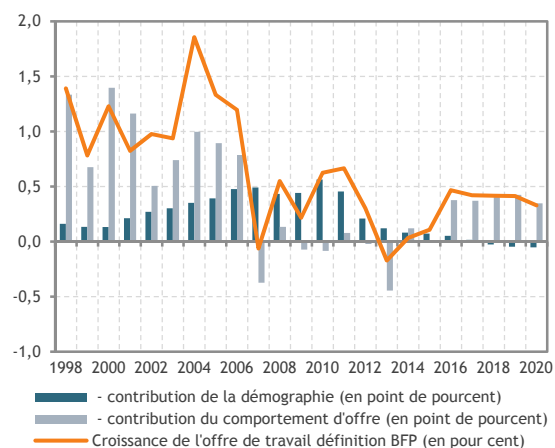
L'an dernier, la contribution des changements de taux d'activité se serait accrue en Flandre, principalement en raison de l'évolution parmi les femmes de la classe des 25-49 ans et sous l'effet des mesures sur la fin de carrière dans les classes d'âge supérieures. Le taux d'activité global a grimpé jusqu'à 74,5 % et la croissance de l'offre de travail a progressé de 0,48 %, en dépit d'un léger tassement de la contribution démographique.

Au cours de la période de projection, le recul de la contribution démographique en Flandre est largement compensé par une évolution plus dynamique des taux d'activité. La contribution du comportement d'offre dans les classes d'âge les plus jeunes devient moins négative et les mesures sur les fins de carrière ont relativement plus d'impact en Flandre que dans les deux autres régions. Par conséquent, la contribution dans les classes d'âge supérieures augmente et se maintient sur l'ensemble de la période de projection. Le taux d'activité global augmente fortement pour s'établir à 77,2 % en 2020. La croissance de la population active s'accélère en début de période pour atteindre 0,63 % en 2016 et ensuite faiblir progressivement – compte tenu du repli de la contribution démographique – pour s'établir à 0,36 % en 2020.

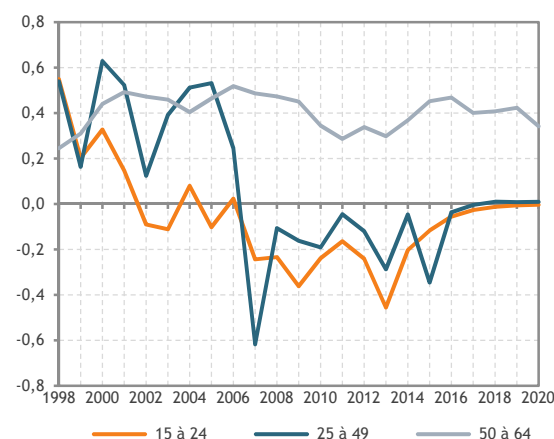
### **L'offre de travail en Wallonie**

En Wallonie, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail a toujours été légèrement plus élevée qu'en Flandre depuis 2006 (graphique 11 : un peu moins de 0,5 pp par an) avant d'également baisser fortement (à 0,21 pp) en 2012. Au cours de la période de projection, la contribution démographique continuera de fléchir mais la perte devrait être beaucoup moins prononcée qu'en Flandre. La contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail deviendrait légèrement négative en Wallonie à partir de 2018 pour atteindre -0,05 point de pourcentage en 2020.

**Graphique 11 Contributions à la croissance de l'offre de travail ; Région wallonne**



**Graphique 12 Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge ; Région wallonne**



Le brusque renversement de tendance dans l'évolution des taux d'activité des classes d'âge de 25 à 49 ans depuis le milieu des années 2000 a été plus frappant encore en Wallonie qu'en Flandre (graphique 12). En outre, comme dans les deux autres régions, les taux d'activité des classes d'âge les plus jeunes (15-24 ans) ont baissé au cours de cette période. L'augmentation des taux d'activité des groupes plus âgés a été à peine suffisante pour stabiliser la contribution globale des changements de comportement d'offre durant cette période. Le taux d'activité macroéconomique wallon a chuté pendant cette période, passant de 71,6 % en 2005 à 70,5 % en 2013. La population active wallonne a augmenté en moyenne de 0,41 % par an sur la période 2006-2013, une croissance presque exclusivement soutenue par les impulsions démographiques.

En 2013, la contribution globale des modifications de comportement a été fortement négative, à nouveau sous l'effet des évolutions des taux d'activité parmi les moins de 50 ans, entraînant un recul de 0,17 % de la population active wallonne. L'année dernière, cette dynamique négative s'est essouffée, le taux d'activité macroéconomique s'est pratiquement stabilisé et l'offre de travail a légèrement progressé (0,03 %).

Tout comme en Flandre, les effets des réformes en matière de fin de carrière devraient jouer à plein sur l'ensemble de la période et viendront s'ajouter aux effets de cohortes chez les femmes, de sorte que la contribution des changements de comportement dans les classes d'âge supérieures devrait s'accroître par rapport au passé récent. Cependant, en 2015, tout comme à Bruxelles, la limitation des allocations d'insertion dans le temps devrait produire un choc important à la baisse sur les taux d'activité dans les classes d'âge moyennes. Le taux d'activité macroéconomique devrait ainsi se stabiliser en 2015 et ensuite augmenter progressivement pour atteindre 71,8 % en 2020. La croissance de la population active wallonne ne dépasserait pas 0,11 % cette année, elle devrait ensuite s'accélérer jusqu'à plus de 0,4 % au cours de la période 2016-2019 et enfin, fléchir quelque peu en 2020 (+0,33 %).

En moyenne, la population active wallonne progresserait de 0,36 % par an au cours de la période de projection. Ce rythme de croissance serait nettement plus lent qu'en Flandre (croissance de 0,52 % par an) où les réformes de la fin de carrière et la réforme des allocations d'insertion ont respectivement un

impact plus et moins important qu'en Wallonie. Ce rythme serait également légèrement inférieur à celui de la Région bruxelloise (croissance de 0,43 % par an) où l'impulsion démographique reste plus forte.

### 3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi

L'emploi intérieur régional a été analysé en détail dans la section 3.1. Nous examinons ici dans quelle mesure la demande régionale de main-d'œuvre est satisfaite par des résidents, des navetteurs ou des travailleurs frontaliers. Dans un même temps, nous examinons dans quelle mesure les résidents d'une région travaillent dans les autres régions (navetteurs sortants) ou à l'étranger (frontaliers sortants). Le solde régional des navetteurs et des travailleurs frontaliers nous permet d'opérer le basculement entre l'emploi intérieur régional et la population active occupée régionale et d'examiner l'évolution du taux d'emploi.

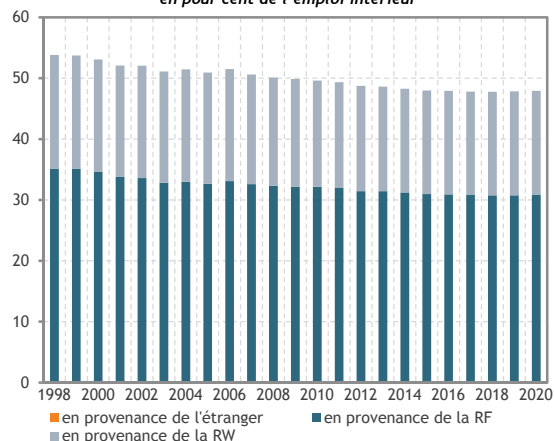
#### Navetteurs et frontaliers

Il ressort du graphique 13 qu'à Bruxelles, près de la moitié de l'emploi intérieur est occupé par des travailleurs provenant de la Flandre et de la Wallonie (parts respectives de 31,3 % et 17,2 % en 2013). Les travailleurs frontaliers y sont très peu nombreux de sorte qu'un peu plus de la moitié (51,4 %) des emplois à Bruxelles sont occupés par des Bruxellois. La part des navetteurs entrants dans l'emploi intérieur bruxellois a eu tendance à baisser au cours des quinze dernières années. En projection, les entrées de navetteurs issus des deux autres régions augmentent en termes nominaux mais leur part dans l'emploi bruxellois, lequel augmente également, continue de fléchir (relativement plus fortement pour les navetteurs flamands) jusqu'à respectivement 30,7 % et 17,1 % en 2020. Par conséquent, une part toujours plus élevée des emplois bruxellois est donc occupée par des Bruxellois (52,1 % en 2020).

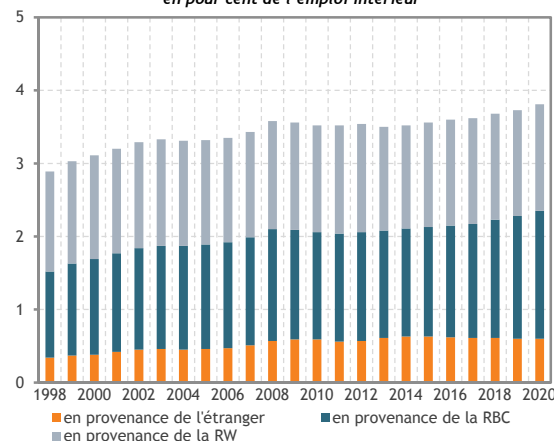
La Flandre fait très peu appel à la main-d'œuvre issue des autres régions ou de l'étranger (graphique 14). Ainsi, la part des frontaliers entrants dans l'emploi intérieur flamand ne dépassait pas 0,6 % en 2013 ; cette dernière était répartie de manière à peu près identique entre les Pays-Bas et la France et serait stable en projection. Les navetteurs qui travaillent en Flandre proviennent de manière quasiment égale de Bruxelles et de Wallonie (parts respectives de 1,5 % et 1,4 % en 2013). Leur part a eu tendance à augmenter dans le passé mais a légèrement fléchi depuis l'éclatement de la crise financière. Elle se rétablirait à moyen terme (parts de 1,7 % et 1,5 % en 2013). Néanmoins, en 2020, ces flux entrants restent très modestes en comparaison avec l'emploi intérieur flamand : seuls 3,8 % de la main-d'œuvre occupée en Flandre est domiciliée en dehors de celle-ci.



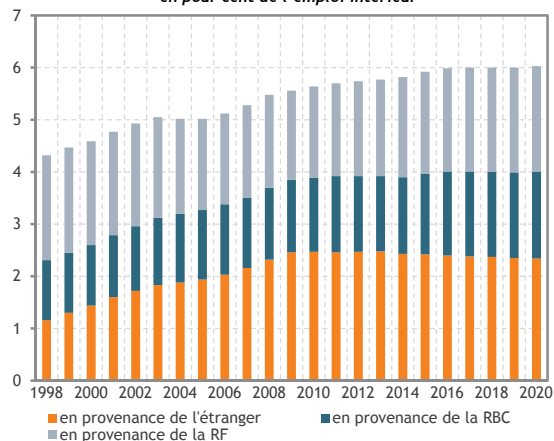
**Graphique 13** Part des navetteurs/frontaliers entrants ; Région de Bruxelles-Capitale  
en pour cent de l'emploi intérieur



**Graphique 14** Part des navetteurs/frontaliers entrants ; Région flamande  
en pour cent de l'emploi intérieur



**Graphique 15** Part des navetteurs/frontaliers entrants ; Région wallonne  
en pour cent de l'emploi intérieur



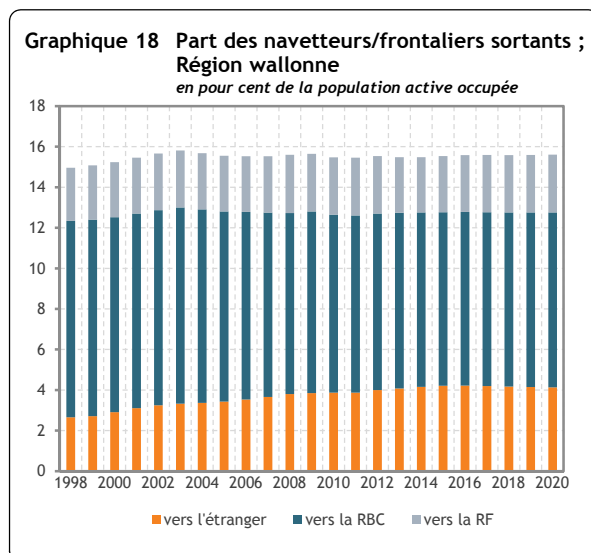
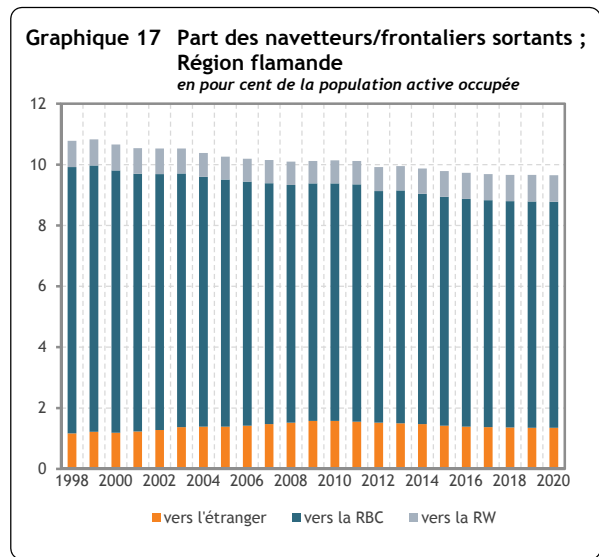
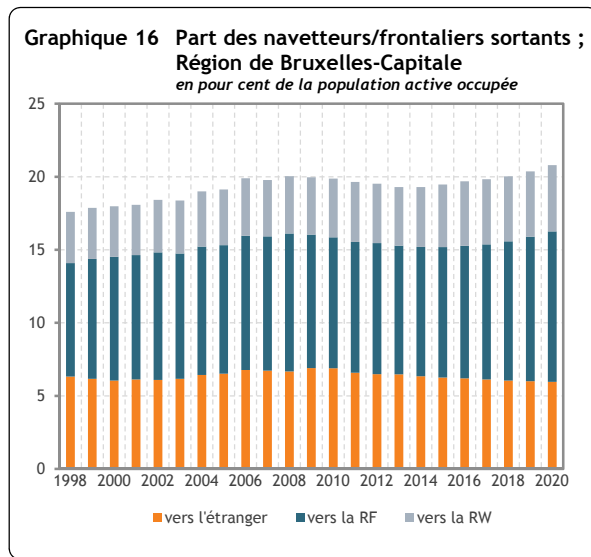
La part des navetteurs et frontaliers entrants dans l'emploi intérieur est plus élevée en Wallonie qu'en Flandre (graphique 15 : 5,8 % en 2013). Premièrement, les travailleurs frontaliers sont plus nombreux (ils proviennent quasiment exclusivement de France), leur nombre a en outre sensiblement augmenté dans les années 2000 mais s'est stabilisé depuis 2009. Nous partons de l'hypothèse que les entrées de travailleurs frontaliers restent stables en projection si bien que leur part relative fléchit légèrement (de 2,5 % en 2013 à 2,3 % en 2020). En revanche, la part des navetteurs issus des deux autres régions poursuit sa hausse tendancielle en projection de sorte que les Flamands et – surtout –

les Bruxellois voient leur part dans l'emploi intérieur wallon légèrement augmenter (elle passerait respectivement de 1,9 % et 1,4 % en 2013 à 2,0 % et 1,7 % en 2020).

La problématique des navetteurs et des travailleurs frontaliers peut également être abordée du point de vue de la région qui fournit les prestations de travail. La question qui se pose alors est dans quelle mesure la population active occupée régionale dépend des flux sortants de navetteurs et de travailleurs frontaliers.

En 2013, 19,3 % de la population active occupée bruxelloise travaille en dehors de Bruxelles (graphique 16). Le flux sortant de travailleurs transfrontaliers au départ de Bruxelles est négligeable ; par contre, celui des frontaliers travaillant dans des enclaves extraterritoriales sur le territoire belge (comme les institutions européennes et l'OTAN) l'est nettement moins. Ce dernier flux s'est accru après l'important élargissement de l'Union européenne au milieu des années 2000, s'est stabilisé ces dernières années et devrait perdre en importance relative au cours de la période de projection (de 6,5 % en 2013 à 6,0 % en 2020). En revanche, les Bruxellois sont de plus en plus nombreux à travailler en Wallonie et – surtout – en Flandre. En 2013, 8,8 % de la population active occupée bruxelloise faisait la navette vers la Flandre

et 4,0 % vers la Wallonie. En projection, ces parts atteignent respectivement 10,3 % et 4,5 % de sorte qu'en 2020, 20,8 % de la population active occupée bruxelloise travaille en dehors de Bruxelles.



La population active occupée flamande travaille dans une très large majorité en Flandre. Seuls 10,0 % de la population active occupée flamande occupait un emploi en dehors de la Flandre en 2013 (graphique 17), une part qui a d'ailleurs systématiquement baissé au cours des quinze dernières années. La part des travailleurs frontaliers (à destination des institutions internationales et, à l'échelle transfrontalière, presque exclusivement aux Pays-Bas) atteignait 1,5 % en 2013, mais a baissé au cours des trois dernières années suite au tassement du flux à destination des Pays-Bas. Cette baisse se poursuit en projection si bien que la part des travailleurs frontaliers sortants se réduit à 1,3 % en

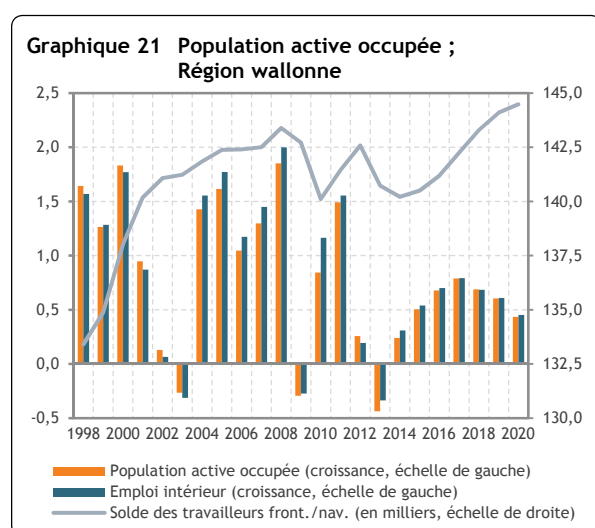
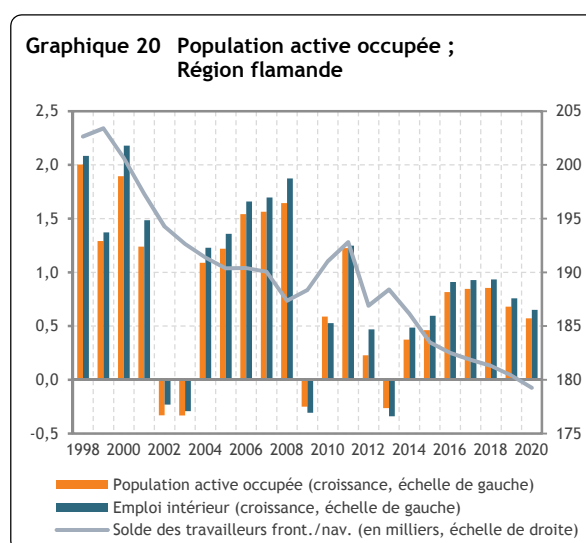
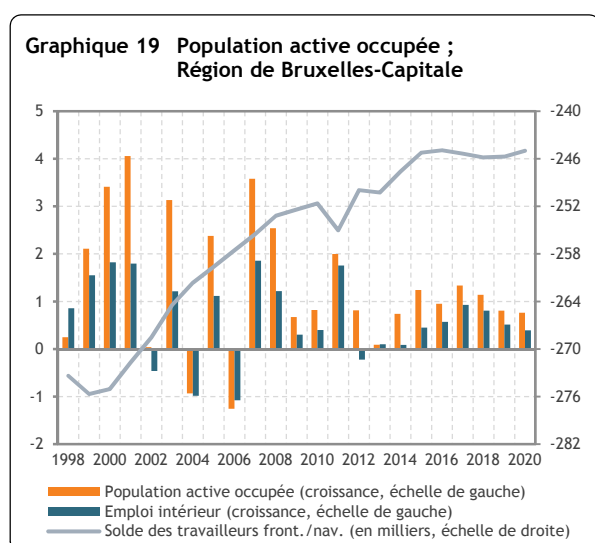
2020. En 2013, les navetteurs flamands travaillant en Wallonie ne représentaient que 0,8 % de la population active occupée flamande et cette part devrait légèrement augmenter à moyen terme (jusqu'à 0,9 %). Le flux sortant de loin le plus important de navetteurs flamands est à destination de Bruxelles (7,6 % en 2013) mais celui-ci devrait diminuer pour atteindre 7,4 % de la population active occupée flamande en 2020. Cette dernière continue donc de se replier sur son propre marché du travail au cours de la période de projection, ce qui peut s'expliquer par le niveau bien plus faible du taux de chômage et le risque plus élevé de pénurie d'offre sur ce marché du travail.

Au cours des quinze dernières années, la part des frontaliers sortants dans la population active occupée wallonne a augmenté (graphique 18 : jusqu'à 4,1 % en 2013), principalement en raison du doublement des flux à destination du Luxembourg. Le flux au départ de la Wallonie et à destination de la France a également augmenté, mais reste néanmoins quantitativement peu important. En outre, la part relative des flux sortants de navetteurs à destination de Bruxelles est un peu plus importante pour la population

active occupée wallonne (part de 8,7 % en 2013) que pour son homologue flamand et s'érode aussi moins rapidement (8,6 % en 2020). Sous l'effet de la progression, certes faible, de la part – plutôt modeste – des navetteurs wallons à destination de la Flandre (de 2,7 % en 2013 à 2,8 % en 2020), la part de la population active occupée wallonne travaillant en dehors de Wallonie devrait légèrement augmenter à l'horizon 2020.

### Population active occupée

Compte tenu de l'ensemble des flux entrants et sortants, un solde des travailleurs frontaliers et des navetteurs peut être calculé pour chaque région. Ces soldes, couplés à l'évolution de l'emploi intérieur régional, permettent de déterminer l'évolution de la population active occupée régionale.



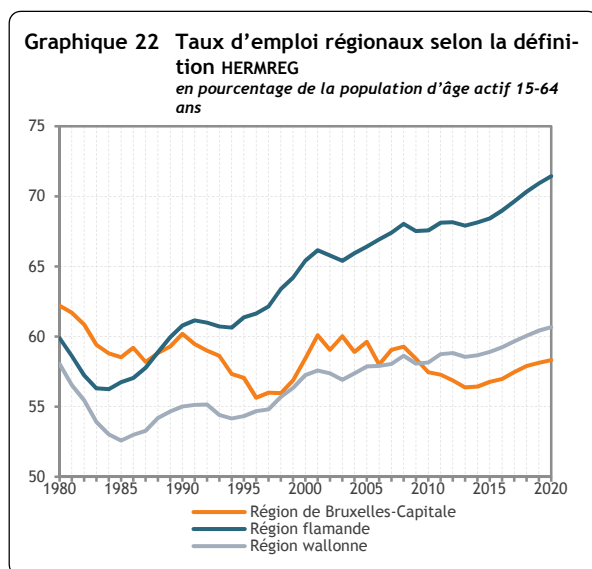
En 2013, la Région de Bruxelles-Capitale a enregistré un solde négatif des travailleurs frontaliers et des navetteurs de -250 300 personnes (graphique 19), principalement en raison des flux entrants de navettes élevés au départ des deux autres régions. Au cours des quinze dernières années, ce solde est devenu sensiblement moins négatif, de sorte que la population active occupée bruxelloise a crû nettement plus fortement (de 1,55 % par an au cours de la période 1999-2013) que l'emploi intérieur bruxellois (0,69 % par an). À moyen terme aussi, la part des Bruxellois tant sur le marché du travail bruxellois que sur celui des deux autres régions

continue d'augmenter. En 2020, le solde bruxellois des travailleurs frontaliers et des navetteurs s'élèverait à -245 000 personnes si bien qu'au cours de la période 2014-2020, la population active occupée bruxelloise progresserait presque deux fois plus vite (1,00 % par an) que l'emploi intérieur bruxellois (0,54 % par an).

Tant en Flandre (graphique 20) qu'en Wallonie (graphique 21), le solde des navetteurs et des frontaliers est positif (respectivement de +188 400 et +140 700 personnes en 2013), les flux sortants à destination de Bruxelles étant prépondérants dans les deux cas. Dans le total de la population active occupée des deux régions, les soldes de navettes et de travail frontalier ont une importance beaucoup moins grande que l'emploi intérieur régional ; par conséquent, les écarts de taux de croissance de l'emploi intérieur régional et de la population active occupée sont potentiellement beaucoup plus limités qu'à Bruxelles. Le solde flamand a diminué de manière structurelle, si bien que la croissance de la population active occupée flamande a été inférieure à celle de l'emploi intérieur au cours de la période 1999-2013 (0,82 % par an par rapport à 0,93 % par an). À moyen terme aussi, le solde flamand fléchit en termes nominaux (jusqu'à + 179 300 personnes en 2020), de sorte que la croissance de la population active occupée serait plus basse d'un dixième de point de pourcentage que celle de l'emploi intérieur au cours de la période 2014-2020 (0,66 % par an contre 0,75 % par an). La population active occupée wallonne a également crû moins rapidement que l'emploi intérieur wallon au cours de la période 1999-2013 (0,86 % par an contre 0,93 % par an). Toutefois, la progression du solde wallon à moyen terme (à +144 500 personnes en 2020) suffit pour maintenir, en projection, la croissance de la population active occupée pratiquement au même niveau que celle de l'emploi intérieur (0,58 % par an).

### Taux d'emploi

Le taux d'emploi mesure le pourcentage de la population résidente d'âge actif qui est effectivement occupée. Le graphique 22 présente le taux d'emploi selon sa définition HERMREG : le rapport entre la population active occupée totale (15 ans et plus) selon la définition HERMREG<sup>24</sup> et la population âgée de 15 à 64 ans.



Depuis l'éclatement de la crise financière, le taux d'emploi bruxellois s'est sensiblement replié : de 59,3 % en 2008 à 56,4 % en 2013. Au cours de cette période, la population active occupée a pourtant augmenté plus fortement en Région bruxelloise que dans les deux autres régions. Néanmoins, cette évolution a été largement insuffisante pour absorber la croissance alors encore particulièrement soutenue de la population d'âge actif bruxelloise. Dans les deux autres régions, et malgré deux périodes successives de ralentissement conjoncturel, la croissance de la population active occupée au cours de cette période a été en moyenne pratiquement aussi rapide que celle de la population d'âge d'actif,

de sorte que le taux d'emploi en 2013 était quasiment égal à celui enregistré en 2008 : respectivement 67,9 % en Flandre et 58,5 % en Wallonie.

<sup>24</sup> Soit l'emploi intérieur régional selon les comptes régionaux majoré de l'estimation, par l'intermédiaire du modèle HERMREG, du solde des navettes régionales et du travail frontalier.

Après le dernier repli conjoncturel (période 2012-2013), l'emploi intérieur est reparti à la hausse en 2014 tant en Flandre qu'en Wallonie mais a fait du surplace à Bruxelles. La croissance de la population active occupée bruxelloise a toutefois été soutenue par une évolution favorable du solde des navetteurs qui a permis d'absorber la croissance - en net ralentissement - de la population d'âge actif, si bien que le taux d'emploi bruxellois a légèrement augmenté (de 0,06 point). En Flandre, la reprise de l'emploi intérieur a été légèrement plus forte qu'en Wallonie. La population active occupée y a par conséquent progressé plus nettement, de sorte que, compte tenu d'une croissance à peine positive de la population d'âge actif dans les deux régions, le taux d'emploi flamand a progressé deux fois plus rapidement (+0,23 point) que le taux d'emploi wallon (+0,12 point).

À partir de cette année, la croissance de la population active occupée est substantiellement plus élevée que celle de la population d'âge actif dans les trois régions, de sorte que les taux d'emploi régionaux continuent d'augmenter sur toute la période de projection. Cette augmentation s'accélère au cours de la première moitié de la période, fléchit quelque peu ensuite dès lors que la croissance de l'emploi marque aussi le pas. Elle est plus marquée en Flandre où la croissance de la population d'âge actif s'essouffle davantage que dans les deux autres régions. Le taux d'emploi progresserait, à Bruxelles, de 56,4 % en 2014 à 58,3 % en 2020 et en Wallonie, de 58,7 % à 60,7 %. En Flandre, il augmenterait de 3,3 points et passerait de 68,1 % en 2014 à 71,4 % en 2020. En Flandre et en Wallonie, le taux d'emploi devrait par conséquent s'établir à un niveau sensiblement plus élevé que celui enregistré avant l'éclatement de la crise financière. En revanche, à Bruxelles, il demeurerait encore légèrement inférieur à celui enregistré en 2008.

Dans le cadre de la stratégie UE 2020, le taux d'emploi est défini par le rapport entre la population active occupée et la population âgée entre 20 et 64 ans. Il est en outre mesuré sur la base des chiffres de l'enquête sur les forces de travail. Sur une période pluriannuelle, les évolutions des deux taux (taux HERMREG versus taux UE 2020) se recoupent largement. En revanche, les évolutions annuelles peuvent diverger sensiblement. Ainsi, le taux d'emploi bruxellois selon le concept UE 2020 a baissé particulièrement fort en 2013 (-1,4 point contre seulement -0,5 point selon le concept HERMREG) pour ensuite augmenter encore plus nettement en 2014 (+1,9 point contre seulement +0,1 point selon le concept HERMREG ; voir tableau 13). En projection (à partir de 2015), l'évolution du taux UE 2020 suit celle du taux HERMREG, corrigé pour une estimation de l'évolution régionale de la population active occupée dans les classes d'âge 15-19 ans et 65 ans et plus. En 2020, le taux UE s'établirait à 60,9 % à Bruxelles (+2,2 points par rapport à 2014), à 75,3 % en Flandre (+3,3 points) et à 63,9 % en Wallonie (+ 2,1 points).

### 3.2.3. Chômage et taux de chômage

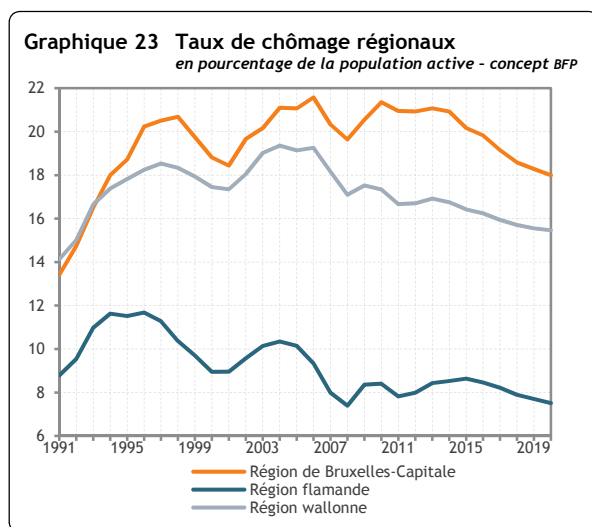
#### Évolutions de 2008 à 2013

Dans le sillage de la crise financière (période 2009-2010), le chômage<sup>25</sup> a augmenté de 53 100 personnes au niveau national. La reprise conjoncturelle qui a suivi a permis au chômage de reculer sensiblement en 2011 (-26 000 personnes en 2011). Toutefois, un nouveau ralentissement conjoncturel a fait repartir les chiffres du chômage à la hausse en 2012 et 2013 (respectivement +8 500 et +18 300 personnes). En

<sup>25</sup> Selon la définition BFP : demandeurs d'emploi selon les sources administratives plus chômeurs âgés.

2013, le chômage comptait 53 900 personnes de plus qu'en 2008 et le taux de chômage est passé de 11,7 % en 2008 à 12,4 % en 2013.

En dépit d'une progression en moyenne très faible de l'activité, le chômage n'a finalement augmenté que modérément. Cette situation s'explique en premier lieu par la faiblesse des gains de productivité qui a permis de limiter les pertes d'emploi durant les années de basse conjoncture et de créer de nombreux emplois lors de la reprise. Ainsi, en 2013, l'emploi belge comptait 86 000 unités de plus qu'en 2008. En second lieu, les taux d'activité dans les classes d'âge inférieures et moyennes ont subi de véritables « chocs » à la baisse (voir section 3.2.1). Ce second facteur a affaibli la croissance de la population active, qui aurait dû être plus forte vu les impulsions démographiques et la nette progression des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures.



Les évolutions qui viennent d'être décrites à l'échelle nationale pour la période 2009-2013 méritent d'être nuancées pour leurs déclinaisons régionales (voir graphique 23) puisque, dans le même temps, le taux de chômage a fortement augmenté à Bruxelles (de 19,6 % à 21,1 %) et en Flandre (de 7,4 % à 8,4 %) mais a baissé légèrement en Wallonie (de 17,1 % à 16,9 %). Nous partons de l'hypothèse que le recul remarquable des taux d'activité dans les classes d'âge jusqu'à 50 ans (voir section 3.2.1) est dû en grande partie au renforcement des conditions d'octroi des allocations de chômage (activation du comportement de recherche ; limitation du

droit aux allocations d'insertion). Une partie des différences régionales d'évolution de taux de chômage (taux basés sur les chiffres administratifs) s'expliquent par l'impact plus marqué de ces mesures à Bruxelles et en Wallonie. Cette hypothèse n'est pas contredite par l'évolution des taux de chômage régionaux selon la définition de l'Enquête sur les forces du travail, laquelle ne prend en compte que les demandeurs d'emploi en recherche active. Au cours de cette période, le taux de chômage a augmenté le plus à Bruxelles et de manière similaire en Flandre et en Wallonie.

### Évolutions en 2014 et 2015

En 2014, la reprise conjoncturelle timide a permis à la population active occupée belge de repartir à la hausse (+ 17 000 personnes, croissance de 0,37 %), mais cette hausse a été insuffisante pour absorber la progression de la population active (+ 18 600 personnes). Dès lors, le chômage a encore enregistré une légère augmentation (+1 500 personnes) et le taux de chômage s'est stabilisé à 12,4 %. L'an dernier, c'est de nouveau à Bruxelles que la population active occupée aurait le plus progressé (+0,74 %). Cette évolution, combinée à la croissance actuellement moins rapide (+0,56 %) de la population active bruxelloise, y a entraîné un léger recul du taux de chômage (à 20,9 %). Le taux de chômage flamand a encore faiblement augmenté (jusqu'à 8,5 %). La croissance de la population active occupée a certes atteint 0,37 %, mais n'a pas permis d'absorber la croissance de la population active (+0,48 %), laquelle a ressenti les premiers effets des mesures sur les fins de carrière. C'est en Wallonie que la croissance de la population

active occupée a été la plus faible (0,24 %). Étant donné que parallèlement la croissance de la population active wallonne a, à nouveau, été extrêmement limitée (0,03 %), le taux de chômage a légèrement fléchi (à 16,8 %).

Cette année, la croissance de la population active occupée belge continue de se renforcer (+25 500 personnes). La limitation dans le temps des allocations d'insertion ralentit l'évolution de la population active. En revanche, les mesures sur les fins de carrière élargissent l'offre de travail. Au total, cette dernière s'étoffe de 21 200 personnes. Le chômage recule donc de 4 300 personnes cette année, le taux de chômage retombant ainsi à 12,3 %. Le fait que les nouveaux entrants dans le régime du chômage avec complément d'entreprise (RCC) doivent dorénavant rester disponibles pour le marché du travail a un effet à la hausse sur le chômage (+ 6 300 personnes).

Il convient cependant de faire remarquer que les dernières observations (jusque et y compris mai) font apparaître que le chômage devrait diminuer plus fortement cette année que prévu au moment de l'élaboration des perspectives nationales, lesquelles servent de cadre de référence pour les présentes perspectives régionales. Cela s'explique surtout par la manière selon laquelle les mesures en matière d'allocations d'insertion et d'activation des bénéficiaires du RCC ont influencé les chiffres du chômage. D'une part, les personnes qui perdent leurs allocations d'insertion sont rayées des chiffres des demandeurs d'emploi après quelques mois. Leur éventuelle réinscription en tant que demandeur d'emploi (soit de leur propre initiative, soit via le CPAS en tant que bénéficiaire du revenu d'intégration) n'intervient qu'après un certain délai. L'effet négatif de la mesure sur le chômage (et la population active) mesuré administrativement est donc plus important que prévu à court terme. D'autre part, la portée précise de la notion de " disponibilité adaptée " à laquelle les nouveaux entrants dans le système du RCC doivent répondre n'a pas encore été précisée. C'est pourquoi les nouveaux bénéficiaires ne sont, à ce jour, pas encore comptabilisés par les organismes régionaux de placement parmi les demandeurs d'emploi. Dès lors, les effets à la hausse de cette mesure sur le chômage (concept administratif) sont retardés. Les deux effets vont donc dans le sens d'un niveau de chômage moins élevé en 2015 que mentionné ci-avant<sup>26</sup>.

Cette année, la croissance de la population active occupée s'accélère dans les trois régions cette année, mais plus nettement à Bruxelles et en Wallonie (croissance atteignant respectivement 1,24 % et 0,50 %) qu'en Flandre (0,46 %). En outre, les mesures relatives aux allocations d'insertion impactent plus fortement l'offre de travail bruxelloise et wallonne, si bien que la croissance de la population active flamande est sensiblement plus élevée cette année que dans les deux autres régions (0,58 % contre 0,28 % à Bruxelles et 0,11 % en Wallonie). Compte tenu de ces éléments, les taux de chômage bruxellois et wallon baissent nettement en 2015 (respectivement jusqu'à 20,2 % et 16,4 %), tandis que le taux de chômage flamand continue d'augmenter légèrement (à 8,6 %)<sup>27</sup>.

<sup>26</sup> Ces informations sont prises en compte dans le dernier budget économique (ICN, juin 2015). En conséquence, le chômage en 2015 compte 12 600 personnes de moins que le chiffre mentionné ci-dessus et le taux de chômage est inférieur de 0,21 point.

<sup>27</sup> L'estimation plus basse du chômage pour 2015 intervenue entretemps a été répartie de manière proportionnelle entre les trois régions, si bien que le biais à la hausse est équivalent pour les trois taux de chômage régionaux.

## Perspectives de 2016 à 2020

Au niveau national, tant la croissance de la population active que celle de la population active occupée s'accroissent durant la première moitié de la période de projection pour ensuite fléchir quelque peu (voir sections 3.2.1 et 3.2.2). Ce profil d'évolution est plus marqué pour la population active occupée, de sorte que la baisse du chômage est plus forte dans un premier temps (jusqu'à atteindre -13 900 personnes en moyenne au cours de la période 2017-2018), avant de s'affaiblir (-7 000 personnes en 2020). Le taux de chômage belge diminue durant toute la période de projection, surtout en 2017-2018, pour atteindre 11,1 % en 2020. Au cours de la période 2015-2020, le chômage (définition BFP) diminue de 53 700 personnes, soit dans des proportions quasiment suffisantes pour compenser la hausse du chômage enregistrée depuis l'éclatement de la crise financière. Étant donné que la population active a encore fortement crû depuis 2008, le taux de chômage en 2020 devrait être sensiblement inférieur à son niveau de 2008 (11,7 %).

De même, dans les trois régions, la croissance de la population active occupée serait sensiblement plus élevée au cours de la période 2016-2020 que celle de la population active. Pour rappel, les écarts inter-régionaux de croissance de l'emploi intérieur jouent légèrement en faveur de la Flandre (croissance de 0,84 % en moyenne par an contre 0,64 % à Bruxelles et 0,65 % en Wallonie, voir section 3.1). Étant donné que la part des Bruxellois dans l'emploi de leur propre marché du travail et dans celui des deux autres régions continue d'augmenter (voir section 3.2), la croissance de la population active occupée bruxelloise (1,00 % en moyenne par an) est plus élevée que celle de la Flandre (0,75 %), laquelle est à son tour plus élevée que celle de la Wallonie (0,64 %). Dans le même temps, l'offre de main-d'œuvre à Bruxelles est désormais beaucoup moins soutenue par les impulsions démographiques, si bien que la progression de la population active occupée bruxelloise entraîne une diminution relativement forte du taux de chômage de la Région (graphique 23 : à 18,0 % en 2020). En Wallonie, les facteurs qui étaient responsables ces dernières années de la forte dynamique à la baisse de l'évolution des taux d'activité parmi les moins de 50 ans pèsent désormais moins et les évolutions démographiques ont un impact négatif moindre sur l'évolution de la population active qu'en Flandre (section 3.1). Toutefois, l'impact des mesures sur les fins de carrière est plus marqué en Flandre. Au total, l'offre de main-d'œuvre en Flandre croît légèrement plus vite que l'offre de main-d'œuvre en Wallonie et le recul du taux de chômage flamand (baisse à 7,5 % en 2020) est comparable à celui du taux de chômage wallon (baisse à 15,5 %). Par conséquent, en 2020, le taux de chômage bruxellois et wallon atteint un niveau sensiblement plus bas qu'en 2008. Par contre, le taux de chômage flamand se maintient juste au-dessus de son niveau de 2008. Il convient toutefois de noter que l'expansion de l'offre de main-d'œuvre flamande est due, pour une grande part, à l'activation des bénéficiaires du RCC via l'exigence de « disponibilité adaptée », si bien qu'un niveau donné de taux de chômage ne contient plus nécessairement la même information sur les éventuelles pénuries qui apparaîtraient si l'offre rencontrait les nouvelles créations d'emploi.

Un nouveau glissement intervient au cours de la période de projection au sein du chômage BFP, des « chômeurs âgés » (non demandeurs d'emploi) vers les demandeurs d'emploi administratifs soumis à l'obligation de « disponibilité adaptée ». En effet, à partir de cette année, tous les nouveaux entrants dans le régime des chômeurs âgés sont tenus de rester disponibles sur le marché du travail, de sorte qu'à la fin de la période, le statut de chômeur âgé octroyé en fin de carrière aura quasiment complètement disparu et que l'écart entre le chômage BFP et les demandeurs d'emploi administratifs sera résorbé



(voir tableau 13). Sur l'ensemble de la période 2015-2020, le nombre de chômeurs (selon la définition du BFP) diminue de 13 800 personnes (-11,8 %) à Bruxelles, de 24 200 personnes (-9,2 %) en Flandre et de 15 700 personnes (-5,7 %) en Wallonie, alors que le nombre de demandeurs d'emploi administratifs ne diminue que de 7 200 personnes (-6,5 %) à Bruxelles et augmente même légèrement en Flandre (de 5 000 personnes ; +2,2 %) et en Wallonie (de 5 500 personnes, +2,2 %).

Si l'on analyse le nombre total de personnes bénéficiaires d'une allocation de chômage (chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi, chômeurs âgés et bénéficiaires du RCC), on obtient un résultat tout autre. Compte tenu du renforcement constant des conditions d'octroi des allocations (activation du comportement de recherche ; limitation dans le temps des allocations d'insertion ; renforcement des conditions d'entrée dans les statuts de fin de carrière), le nombre de bénéficiaires d'allocations liées au chômage diminue fortement dans les trois régions : de 11 000 personnes (-12,9 %) à Bruxelles, de 74 300 personnes (-27,2 %) en Flandre et de 63 700 personnes (-26,7 %) en Wallonie.

Tableau 13 Résultats de la projection régionale du marché du travail

	2013	2014	2015	2016	2017- 2020	Moyennes		2014- 2020
						2000- 2006	2007- 2013	
<b>1. Emploi intérieur</b>								
<b>1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)</b>								
Royaume	4542,6	4559,8	4585,2	4622,0	4761,3	4196,4	4486,2	4661,3
Région de Bruxelles-Capitale	689,0	689,6	692,7	696,6	715,2	653,4	679,8	702,6
Région flamande	2629,7	2642,5	2658,2	2682,4	2771,2	2422,5	2599,7	2706,8
Région wallonne	1223,9	1227,7	1234,3	1243,0	1274,8	1120,5	1206,7	1251,9
<b>1.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	-12,4	17,2	25,5	36,8	34,8	39,2	33,6	31,2
Région de Bruxelles-Capitale	0,7	0,6	3,1	4,0	4,6	3,1	5,1	3,8
Région flamande	-8,9	12,8	15,7	24,2	22,2	25,2	18,8	20,2
Région wallonne	-4,1	3,8	6,6	8,6	8,0	10,9	9,7	7,3
<b>1.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	-0,3	0,4	0,6	0,8	0,7	0,9	0,8	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	0,1	0,5	0,6	0,7	0,5	0,8	0,5
Région flamande	-0,3	0,5	0,6	0,9	0,8	1,1	0,7	0,8
Région wallonne	-0,3	0,3	0,5	0,7	0,6	1,0	0,8	0,6
<b>2. Solde des travailleurs frontaliers (1)</b>								
Royaume	78,9	78,8	78,8	78,8	78,8	69,4	78,6	78,8
Région de Bruxelles-Capitale	27,3	26,9	26,9	26,9	26,9	23,9	27,5	26,9
Région flamande	26,3	24,8	23,8	23,3	23,1	24,1	27,8	23,5
Région wallonne	25,3	27,0	28,0	28,5	28,8	21,4	23,3	28,4
<b>3. Solde des navettes interrégionales (1)</b>								
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-277,6	-274,5	-272,2	-271,9	-271,9	-289,4	-280,1	-272,6
Région flamande	162,1	161,3	159,7	159,2	156,2	169,8	161,4	158,7
Région wallonne	115,4	113,2	112,5	112,7	115,7	119,6	118,7	113,9
<b>4. Population active occupée (de 15 ans et plus)</b>								
<b>4.1. Population active occupée, en milliers (1)</b>								
Royaume	4621,5	4638,5	4664,0	4700,8	4840,0	4265,7	4564,8	4740,0
Région de Bruxelles-Capitale	438,7	442,0	447,4	451,7	470,2	387,9	427,2	457,0
Région flamande	2818,1	2828,6	2841,7	2864,9	2950,5	2616,3	2789,0	2888,9
Région wallonne	1364,7	1367,9	1374,8	1384,2	1419,3	1261,5	1348,6	1394,2
<b>4.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	-13,0	17,0	25,5	36,8	34,8	41,0	34,1	31,2
Région de Bruxelles-Capitale	0,4	3,2	5,5	4,3	4,6	5,7	6,2	4,5
Région flamande	-7,4	10,5	13,1	23,2	21,4	23,3	18,5	18,9
Région wallonne	-6,0	3,3	6,9	9,3	8,8	12,0	9,5	7,8
<b>4.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	-0,3	0,4	0,5	0,8	0,7	1,0	0,8	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	0,7	1,2	1,0	1,0	1,5	1,5	1,0
Région flamande	-0,3	0,4	0,5	0,8	0,7	0,9	0,7	0,7
Région wallonne	-0,4	0,2	0,5	0,7	0,6	1,0	0,7	0,6

	2013	2014	2015	2016	2017-2020	Moyennes		2014-2020
						2000-2006	2007-2013	
<b>5. Taux d'emploi</b>								
<b>5.1. Taux d'emploi, définition BFP (1) (2)</b>								
Royaume	63,7	63,8	64,1	64,6	66,5	62,6	63,8	65,1
Région de Bruxelles-Capitale	56,4	56,4	56,8	57,0	58,3	59,2	57,8	57,4
Région flamande	67,9	68,1	68,4	69,0	71,4	66,0	67,8	69,7
Région wallonne	58,5	58,7	58,9	59,2	60,7	57,5	58,4	59,7
<b>5.2. Taux d'emploi EU2020 (1) (3)</b>								
Royaume	67,2	67,3	67,6	68,0	70,0	65,6	67,4	68,6
Région de Bruxelles-Capitale	56,8	58,7	59,1	59,4	60,9	58,6	58,8	59,9
Région flamande	71,9	71,9	72,2	72,8	75,3	69,3	71,9	73,5
Région wallonne	62,3	61,8	62,1	62,5	63,9	60,8	62,3	62,9
<b>6. Chômage</b>								
<b>6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)</b>								
Royaume	654,5	656,0	651,7	645,1	602,4	664,0	636,0	630,5
Région de Bruxelles-Capitale	117,1	117,0	113,1	111,8	103,2	97,9	111,5	109,1
Région flamande	259,4	263,8	268,6	264,9	239,6	279,1	244,4	255,7
Région wallonne	278,0	275,3	270,2	268,5	259,6	287,0	280,1	265,7
<b>6.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	18,3	1,5	-4,3	-6,6	-10,7	10,2	-5,8	-7,5
Région de Bruxelles-Capitale	1,1	-0,1	-3,9	-1,3	-2,1	3,0	1,2	-2,0
Région flamande	14,0	4,4	4,8	-3,7	-6,3	0,8	-2,5	-2,8
Région wallonne	3,2	-2,7	-5,1	-1,6	-2,2	6,3	-4,5	-2,6
<b>6.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	2,9	0,2	-0,7	-1,0	-1,7	1,6	-0,7	-1,2
Région de Bruxelles-Capitale	1,0	-0,1	-3,4	-1,2	-2,0	3,2	1,1	-1,8
Région flamande	5,7	1,7	1,8	-1,4	-2,5	0,4	-0,5	-1,1
Région wallonne	1,2	-1,0	-1,9	-0,6	-0,8	2,3	-1,5	-1,0
<b>6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)</b>								
Royaume	12,4	12,4	12,3	12,1	11,1	13,5	12,2	11,7
Région de Bruxelles-Capitale	21,1	20,9	20,2	19,8	18,0	20,1	20,7	19,3
Région flamande	8,4	8,5	8,6	8,5	7,5	9,6	8,1	8,1
Région wallonne	16,9	16,8	16,4	16,2	15,5	18,5	17,2	16,0
<b>6.5. Taux de chômage hors chômeurs âgés (1)</b>								
Royaume	11,2	11,4	11,5	11,5	11,0	11,0	10,7	11,3
Région de Bruxelles-Capitale	20,0	20,0	19,4	19,3	18,0	17,6	19,3	18,9
Région flamande	7,3	7,6	7,9	7,9	7,5	7,1	6,5	7,7
Région wallonne	15,6	15,7	15,5	15,6	15,4	16,1	15,6	15,5

(1) La valeur en fin de période, soit 2020, est présentée dans la colonne 2017-2020.

(2) Population active occupée / population 15-64 ans ; calcul à partir des sources administratives.

(3) Population active occupée 20-64 ans / population 20-64 ans, à partir de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT, Eurostat).

## 4. Comptes de revenus des ménages

### 4.1. Introduction

Ce chapitre présente les résultats des projections à moyen terme des principaux agrégats des comptes de revenus des ménages selon la région de résidence.

Ces projections se basent sur les comptes publiés par l'ICN pour la période 1995-2012<sup>28</sup>, lesquels ont été établis, pour la première fois cette année, en conformité avec les règles du SEC 2010. Selon la comptabilité régionale, on distingue deux comptes pour les ménages. Le premier, le « compte d'affectation des revenus primaires » enregistre les revenus et charges des résidents d'une région qui résultent directement de l'activité économique, soit les rémunérations des salariés, le revenu mixte des indépendants, l'excédent d'exploitation et les revenus nets de la propriété. Son solde constitue le revenu primaire des ménages. Le second, le « compte de distribution secondaire du revenu », reprend les transferts courants entre les ménages et les autres agents économiques (principalement les pouvoirs publics). En emplois, il enregistre les impôts courants, les cotisations sociales et d'autres transferts. Du côté des ressources, il comptabilise les prestations sociales dont bénéficient les ménages (notamment, allocations de chômage, chômage avec complément d'entreprise<sup>29</sup>, pensions, allocations familiales, indemnités de maladie-invalidité, revenus d'intégration, allocations aux personnes handicapées...<sup>30</sup>). L'ajout de l'ensemble de ces transferts courants au solde des revenus primaires des ménages permet de calculer le revenu disponible.

Dans la suite de ce chapitre, nous présentons les évolutions passées et projetées des principaux postes des comptes de revenus des ménages, d'abord au niveau national et ensuite pour chacune des trois régions. Tous les chiffres présentés dans ce chapitre sont exprimés en termes nominaux (euros courants). Il faut garder à l'esprit que le taux d'inflation (indice national des prix à la consommation) devrait être nettement moins élevé en moyenne sur l'ensemble de la période de projection (2014-2020) par rapport à ce qui a été observé ces dernières années. On s'attend toutefois à une hausse progressive de l'inflation à partir de 2016. Les tableaux reprenant les résultats par région en niveau sont reproduits en annexe.

### 4.2. Structure et évolution au niveau national

Au niveau national, sur la période 2014-2020, la croissance du revenu disponible des ménages atteindrait 2,1 % par an, soit une évolution plus rapide que celle observée de 2009 à 2013 (+1,4 %). L'accélération est surtout attendue en seconde partie de projection, avec une croissance qui se renforcerait progressivement jusqu'à atteindre 2,7 % à l'horizon 2020.

Du côté des revenus primaires, la croissance est orientée à la baisse depuis 2011 et ce ralentissement devrait perdurer jusqu'en 2015. Au-delà, les projections tablent sur un net redressement, avec un maximum de 3,0 % attendu en 2020. Sur l'ensemble de la période 2014-2020, le solde des revenus primaires

<sup>28</sup> Institut des Comptes Nationaux (2015).

<sup>29</sup> Régime qui remplace celui des prépensions.

<sup>30</sup> Notons que, selon le SEC, les remboursements de soins de santé sont considérés comme des prestations en nature, et non en espèces. Ils sont dès lors enregistrés en comptabilité nationale dans un troisième compte, celui de la « redistribution du revenu en nature », qui, à l'heure actuelle, n'est ventilé par région ni par l'ICN, ni dans ce modèle.

augmenterait de 1,9 % sur base annuelle. La principale composante de ces revenus, à savoir les rémunérations perçues par les salariés, se dirige vers une évolution similaire. En 2014 et 2015, la croissance de la masse salariale devrait continuer de ralentir en termes nominaux (une tendance observée depuis 2012) et ce, malgré la reprise attendue au niveau de l'emploi (voir chapitre 3). Cela s'explique notamment par le gel des salaires bruts horaires avant indexation dans le secteur privé imposé pour ces deux années, faute d'accord interprofessionnel. En 2016, les salaires bruts hors index devraient renouer avec une légère croissance ; par ailleurs, le saut d'index décidé par le gouvernement ne donnera pas lieu à une adaptation des salaires, tant privés que publics. En définitive, la croissance de la masse salariale repartirait à la hausse à partir de 2017. L'accélération se renforcerait graduellement jusque en fin de projection, soutenue à la fois par l'augmentation progressive du salaire brut horaire avant indexation et par une reprise plus vigoureuse de l'emploi (voir chapitre 3). Globalement sur l'ensemble de la période 2014-2020, le montant total des rémunérations versées aux salariés gagnerait 2,0 % par an en moyenne. Sur le même intervalle, la progression des revenus nets de la propriété perçus par les ménages qui résident sur le territoire belge atteindrait 2,6 % par an. Cette évolution marque une amélioration sensible par rapport aux résultats observés de 2009 à 2013 (-3,4 % en moyenne). Enfin, le revenu mixte des indépendants devrait évoluer moins rapidement que les deux composantes précédentes puisqu'il n'augmenterait que de 1,2 % par an durant la période de projection.

Après les revenus primaires, l'évolution du revenu disponible dépend de celle des différents transferts enregistrés dans le compte de distribution secondaire du revenu des ménages. En ce qui concerne le montant total de l'ensemble des prestations sociales dont bénéficient les ménages, la croissance attendue en première partie de projection (+1,8 % par an entre 2014 et 2016) ne permettrait pas de compenser entièrement le faible dynamisme du solde des revenus primaires. La progression des prestations sociales devrait s'accélérer à partir de 2017 mais sur l'ensemble de la période 2014-2020, elle ne dépasserait pas un rythme de 2,3 % par an, un chiffre nettement inférieur à celui enregistré en moyenne durant les périodes précédentes. On peut en particulier souligner la faible croissance des prestations sociales projetée pour 2016 en raison du saut d'index évoqué plus haut. Le ralentissement des prestations sociales en projection s'explique en grande partie par l'augmentation moins forte des pensions par rapport aux années passées. Ainsi, le montant global des pensions versées aux travailleurs salariés du secteur privé progresserait de 3,9 % chaque année de 2014 à 2020 (contre + 5,1 % entre 2007 et 2013). On s'attend également à ce que d'autres postes de moindre importance comme les indemnités maladie-invalidité, les allocations familiales ou encore les prestations d'assistance sociale voient leur évolution ralentir en projection. Pour certaines catégories de prestations, on table même sur une contraction en moyenne sur la période 2014-2020. C'est le cas pour les prépensions (suite aux mesures prises récemment en matière de fin de carrière), les interruptions de carrière et les allocations de chômage. Après avoir évolué à la hausse en 2012 et 2013, la somme des allocations destinées aux chômeurs devrait reculer de 2,5 % par an au cours de la projection. L'essentiel de cette baisse interviendrait entre 2014 et 2017 (-4,1 % sur base annuelle) à la faveur de l'amélioration du contexte économique ainsi qu'en raison d'une série de mesures instaurées en matière de chômage (réforme du régime des allocations d'insertion, dégressivité accrue, renforcement des conditions d'accès, etc.). La diminution s'estomperait progressivement ensuite, faisant déjà place à une légère augmentation des dépenses de chômage en 2020.

Du côté des postes comptabilisés en emplois au compte de distribution secondaire du revenu, tant les impôts courants payés par les ménages que le montant total des cotisations sociales devraient augmenter moins vite que par le passé. Pour ces deux agrégats, la croissance projetée s'élèverait à 1,9 % par an de 2014 à 2020, soit un taux deux fois moins élevé que durant la période 2007-2013. En début de projection, le ralentissement s'explique notamment par l'impact de l'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles à l'impôt des personnes physiques (pour 2015 et 2016, voir section 2.2.7) et par la faiblesse de la croissance des rémunérations dans un contexte de blocage salarial. La croissance projetée pour les prélèvements fiscaux et parafiscaux devrait progressivement se renforcer au-delà de 2016, tempérant ainsi l'accélération du revenu disponible. En définitive, ce dernier augmenterait en moyenne de 2,4 % par an entre 2017 et 2020.

En termes de structure des comptes de revenus des ménages, le poids des revenus primaires dans le revenu disponible national s'élèverait à 125,8 % en 2020, soit un recul de 0,5 pp par rapport à 2012 (dernière observation). La part des rémunérations des salariés atteindrait 98 % en fin de projection (+0,9 pp) et celle des revenus nets de la propriété près de 14 % (pratiquement inchangée). L'ensemble des prestations sociales devrait continuer de peser de plus en plus dans la formation du revenu disponible, selon une tendance observable de façon globale depuis le début des années 2000. En 2020, ces prestations expliqueraient 38,1 % du revenu disponible, soit une hausse de 1,8 pp par rapport à 2012 essentiellement attribuable aux pensions et aux indemnités maladie-invalidité dans le régime des travailleurs salariés du secteur privé. En ce qui concerne les prélèvements, la part des impôts gagnerait 0,9 pp en projection pour atteindre 25,1 % en 2020, tandis que celle des cotisations sociales resterait pratiquement stable à 38 %.

Tableau 14 Comptes de revenus des ménages ; Belgique

	Structure			Taux de croissance (%)			
	en % du revenu disponible			Moyennes			
	2004	2012	2020	2000-2006	2007-2013	2014-2020	2017-2020
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>							
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	17,5	15,3	14,0	1,9	0,7	0,6	0,8
Rémunérations des salariés (D.1)	92,8	97,1	98,0	4,0	3,4	2,0	2,8
Revenus nets de la propriété (D.4)	16,6	14,0	13,8	1,0	0,0	2,6	3,3
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	126,9	126,3	125,8	3,2	2,6	1,9	2,6
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>							
<b>a. Ressources</b>							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	33,4	36,3	38,1	4,0	4,5	2,3	2,7
<b>b. Emplois</b>							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	23,9	24,2	25,1	3,5	3,9	1,9	3,2
Cotisations sociales (D.61)	35,5	37,8	38,0	3,7	3,9	1,9	2,7
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,8	0,6	0,9	2,7	3,4	3,8	3,7
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	100,0	100,0	100,0	3,3	2,5	2,1	2,4
<i>p.m. Indice national des prix à la consommation</i>				2,1	2,3	1,0	1,4

### 4.3. Structure et évolution par région

#### 4.3.1. Considérations générales

Les salaires constituent le poste le plus important de la formation du revenu disponible des ménages. Or, dans un premier temps, le volet macroéconomique du modèle HERMREG produit des résultats régionaux selon le lieu de travail. Par conséquent, la modélisation des flux de navettes – qui rendent compte des mouvements de travailleurs entre les régions – joue un rôle non négligeable, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale, pour déterminer les salaires perçus au lieu de domicile. Les flux de navettes sont décrits au chapitre 3.

Concernant les niveaux relatifs de rémunération des navetteurs et des résidents dans chaque région, l'analyse des bases de données de l'ONSS croisant lieu de domicile et lieu de travail indique clairement que les salaires des navetteurs wallons et, plus encore, flamands se rendant à Bruxelles sont supérieurs à ceux des Bruxellois qui travaillent dans leur propre région<sup>31</sup>. Les résultats en termes de salaires par tête obtenus selon cette méthode sont repris au tableau 15.

**Tableau 15 Évolution régionale des salaires par tête**

	2000-2006	Taux de croissance (%) - Moyennes		
		2007-2013	2014-2020	2017-2020
<b>1. Au lieu de domicile</b>				
Région de Bruxelles-Capitale	2,0	2,5	1,2	1,8
Région flamande	2,9	2,6	1,3	1,9
Région wallonne	2,6	2,7	1,3	1,9
<b>2. Au lieu de travail</b>				
Région de Bruxelles-Capitale	2,7	2,3	1,3	2,0
Région flamande	2,6	2,4	1,3	1,9
Région wallonne	2,6	2,5	1,3	1,8

<sup>31</sup> Nous intégrons donc dans la modélisation un coefficient estimé qui rend compte du différentiel de salaire positif perçu par les navetteurs entrant à Bruxelles. Ce « coefficient de sursalaire » est identique pour les navetteurs flamands et wallons qui travaillent à Bruxelles mais évolue dans le temps. En projection, il suit une tendance à la hausse qui s'estompe graduellement pour atteindre un palier en fin de période.

### 4.3.2. Région de Bruxelles-Capitale

En moyenne sur la période 2014-2020, les projections tablent sur une croissance du revenu disponible des ménages bruxellois de 2,0 % par an, soit 0,1 pp de moins qu'au niveau national. Par rapport aux périodes précédentes, il s'agit d'une progression sensiblement plus lente. De 2014 à 2016, le revenu disponible à Bruxelles évoluerait au même rythme qu'entre 2009 et 2013 (+1,5 %), avant d'accélérer progressivement pour atteindre une croissance de 2,5 % en fin de projection. Cette accélération à moyen terme est également attendue pour l'ensemble du pays.

Du côté des revenus primaires, les principales composantes devraient enregistrer une croissance légèrement plus rapide à Bruxelles qu'à l'échelle nationale. Les rémunérations perçues par les salariés résidant sur le territoire bruxellois augmenteraient de 2,2 % par an de 2014 à 2020 (+0,2 pp par rapport à la Belgique). Cela marque toutefois un net recul en comparaison des performances observées au niveau régional durant les deux périodes précédentes (+3,7 % par an). La faible croissance de la masse salariale (essentiellement entre 2014 et 2016) peut notamment s'expliquer par le blocage des salaires bruts horaires avant indexation dans le secteur privé ainsi que par le saut d'index (voir section 4.2). La croissance du revenu mixte des indépendants ralentirait également en projection (+1,3 % par an). Les revenus nets de la propriété devraient en revanche connaître une évolution beaucoup plus favorable que par le passé, avec une croissance projetée s'élevant à 2,8 % par an (soit 0,2 pp de plus qu'au niveau du pays). Ce redressement ne permettrait cependant pas de soutenir la croissance du solde des revenus primaires bruxellois qui fléchirait pour atteindre 2,0 % en moyenne sur la période 2014-2020, contre 2,9 % au cours des deux périodes précédentes. Comme pour la Belgique, on s'attend à une dynamique plus favorable du solde des revenus primaires en seconde partie de projection, avec une croissance de 2,6 % par an entre 2017 et 2020. Ce redressement serait dû pour l'essentiel à l'accélération attendue en ce qui concerne l'évolution de la masse salariale des résidents bruxellois (+2,8 % par an sur la même période). Après avoir évolué lentement en début de projection, le montant global des salaires perçus par les ménages à Bruxelles devrait en effet retrouver une croissance plus rapide liée à l'augmentation légèrement plus élevée du nombre de travailleurs salariés domiciliés sur le territoire de la Région mais surtout à la croissance plus soutenue des salaires par tête.

L'analyse du compte de distribution secondaire du revenu met en évidence le rôle joué par les différentes formes de prestations sociales ainsi que par les prélèvements fiscaux et parafiscaux dans la formation du revenu disponible.

Du côté des ressources, le montant total des prestations sociales en Région de Bruxelles-Capitale devrait augmenter sensiblement moins vite qu'au niveau national, avec des taux de croissance de respectivement 1,8 % et 2,3 % par an entre 2014 et 2020. Dans les deux cas, on assisterait à une évolution pratiquement deux fois plus lente de ces prestations que celle observée en moyenne depuis 2000. Ce constat concernerait uniquement les trois premières années de la projection (avec notamment l'impact du saut d'index en 2016) pour ensuite laisser la place à un redressement progressif des prestations sociales à partir de 2017. Globalement, les principales différences entre Bruxelles et la Belgique se marquent dans l'évolution attendue à propos des pensions, un résultat qui reflète les caractéristiques particulières de la Région en matière de structure d'âge, avec une population sensiblement plus jeune par rapport au reste du pays. Pour les pensionnés du secteur privé, l'augmentation devrait s'élever à 2,7 % en moyenne



annuelle à Bruxelles, bien en deçà des 3,9 % projetés pour l'ensemble du pays. Comme déjà observé par le passé, la situation inverse prévaudrait en matière d'allocations de chômage puisque la situation nationale à cet égard est cette fois plus favorable. Avec le retour d'un marché du travail plus dynamique à moyen terme, Bruxelles devrait enregistrer une contraction du montant global des allocations de chômage (-0,9 % par an entre 2014 et 2020) mais l'amélioration serait nettement moins marquée que pour l'ensemble du pays (-2,5 % par an). En outre, au-delà de l'embellie du contexte économique, il faut souligner que la diminution de la somme des allocations versées aux chômeurs bruxellois serait en grande partie influencée par la forte baisse attendue en 2015 (-8,0 %), laquelle s'explique en partie par la limitation dans le temps des allocations d'insertion destinées aux jeunes chômeurs. Étant donné la structure d'âge de la population bruxelloise, on s'attend à ce que ce facteur joue davantage qu'au niveau national. D'ailleurs, les allocations de chômage devraient repartir à la hausse dès 2018 au niveau régional tandis qu'elles continueraient de baisser jusqu'en 2019 au niveau national. En moyenne sur la période 2017-2020, les projections tablent à ce propos sur une croissance de 1,1 % à Bruxelles, contre un recul de 1,1 % pour l'ensemble du pays.

En ce qui concerne les postes inscrits en emplois au compte de distribution secondaire du revenu, la croissance du montant global des impôts à charge des ménages bruxellois devrait s'élever à 1,9 % par an sur l'ensemble de la projection, un chiffre identique au résultat obtenu pour la Belgique. Si le rythme apparaît plus lent que durant les périodes précédentes, c'est surtout en raison de l'évolution particulièrement faible attendue entre 2014 et 2016, que l'on peut relier aux mesures relatives aux frais professionnels forfaitaires et à la modération salariale (voir section 4.2). La croissance des prélèvements fiscaux devrait ensuite s'accélérer de façon progressive pour atteindre 3,2 % en moyenne de 2017 à 2020. Les cotisations sociales devraient suivre une trajectoire similaire, avec une augmentation plus soutenue en seconde partie de projection (+2,7 % par an entre 2017 et 2020). Dans les deux cas, l'évolution serait en ligne avec celle des revenus primaires évoquée plus haut qui en constituent le principal déterminant.

En termes de structure des comptes de revenus des ménages, on peut pointer quelques différences importantes entre Bruxelles et la Belgique. Du côté des revenus primaires, le poids des rémunérations perçues par les travailleurs salariés est inférieur pour les Bruxellois, puisqu'il représente 94,2 % de leur revenu disponible en 2012 (dernière observation), contre 97,1 % au niveau national. Au cours de la projection, cette part devrait augmenter davantage à Bruxelles (+2,0 pp à l'horizon 2020), réduisant ainsi légèrement l'écart par rapport à la valeur nationale. Pour les prestations sociales, leur montant global pèse également moins dans le revenu disponible bruxellois (34,8 % en 2012) que national (36,3 %). Cet écart devrait se renforcer à moyen terme puisque le poids des prestations sociales gagnerait 0,4 pp à l'horizon 2020 à Bruxelles alors que la hausse atteindrait 1,8 pp pour l'ensemble du pays. Ce résultat s'explique en grande partie par la situation particulière de la Région en matière de pensions. Ainsi, le poids des pensions du régime salarié, déjà inférieur par rapport à la Belgique, augmenterait moins à Bruxelles dans les années à venir, s'établissant à 8,3 % en 2020 (contre 11,3 % au niveau national). En ce qui concerne les allocations de chômage, la situation inverse prévaut puisque ces dépenses représentent 5,2 % du revenu disponible à Bruxelles en 2012, contre 3,3 % pour la Belgique. Leur poids devrait toutefois reculer à moyen terme, perdant 0,9 pp à l'horizon 2020. On peut encore souligner que les parts des dépenses liées au revenu d'intégration sociale ainsi qu'à la garantie de revenu aux personnes âgées resteraient plus élevées à Bruxelles, se renforçant même légèrement en projection. Enfin, le poids des impôts dans le revenu disponible devrait s'inscrire en hausse, pour atteindre 22,3 % en 2020, une valeur

qui resterait toutefois nettement inférieure à celle projetée pour l'ensemble du pays (25,1 %). En ce qui concerne les cotisations sociales, on attend plutôt une quasi-stagnation à moyen terme, tant au niveau national que régional.

**Tableau 16 Comptes de revenus des ménages ; Région de Bruxelles-Capitale**

	Structure			Taux de croissance (%)			
	en % du revenu disponible			Moyennes			
	2004	2012	2020	2000-2006	2007-2013	2014-2020	2017-2020
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>							
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	16,8	15,9	14,8	2,1	1,2	0,6	0,6
Rémunérations des salariés (D.1)	90,9	94,2	96,2	3,7	3,7	2,2	2,8
Revenus nets de la propriété (D.4)	17,4	13,3	13,5	-0,1	-0,5	2,8	3,2
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	125,1	123,4	124,5	2,9	2,8	2,0	2,6
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>							
<b>a. Ressources</b>							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	34,3	34,8	35,2	3,5	3,8	1,8	2,4
<b>b. Emplois</b>							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	22,0	21,3	22,3	2,7	3,6	1,9	3,2
Cotisations sociales (D.61)	34,7	36,0	36,2	3,1	4,0	1,9	2,7
Solde des autres transferts courants (D.7)	2,7	0,9	1,3	-3,8	-5,5	4,1	4,0
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	100,0	100,0	100,0	3,3	2,7	2,0	2,3
<i>p.m. Indice national des prix à la consommation</i>				2,1	2,3	1,0	1,4

#### 4.3.3. Région flamande

Durant la période 2014-2020, la croissance du revenu disponible en Flandre serait de 2,1 % par an en moyenne, une valeur identique à celle projetée au niveau de la Belgique. Cette progression s'inscrirait en retrait par rapport aux périodes précédentes. Comme au niveau national, les trois premières années de la projection seraient caractérisées par une augmentation relativement modérée du revenu disponible flamand (+1,6 % par an, soit un rythme plus de deux fois moindre que la croissance de long terme). À partir de 2017, on attend une évolution de plus en plus dynamique, avec une croissance de 2,5 % en moyenne sur la période 2017-2020.

Du côté du solde des revenus primaires de la Flandre, la croissance affiche une tendance globalement baissière depuis 2011 et qui devrait perdurer jusqu'en 2015. Pour cette dernière année, les projections tablent sur une hausse particulièrement faible (+0,5 %), en raison d'un recul des revenus nets de la propriété et d'un fort ralentissement des rémunérations perçues par les salariés (également visible depuis 2011). Pour expliquer l'augmentation très modeste de la masse salariale en Région flamande en début de projection, on peut pointer le marché du travail encore peu dynamique en 2014 et 2015 et surtout le blocage des salaires dans le secteur privé (les deux mêmes années) ainsi que l'impact du saut d'index qui se manifesterait surtout en 2016 (voir section 4.2). On attend ensuite une reprise du solde des revenus primaires flamands, avec une accélération continue de la croissance jusqu'en fin de projection. Entre 2017 et 2020, celle-ci devrait atteindre 2,6 % par an, comme au niveau national. Ce redressement serait alimenté à la fois par la progression plus rapide des rémunérations des salariés (+2,8 % par an sur la

même période), du revenu mixte des indépendants (+1,3 %) et des revenus nets de la propriété (+3,4 %), dans un contexte marqué par une dynamique plus favorable de l'emploi et par le retour d'une croissance plus élevée des salaires par tête.

Les projections relatives au compte de distribution secondaire du revenu des ménages flamands montrent que le montant total des prestations sociales augmenterait de 2,4 % chaque année entre 2014 et 2020 (+0,1 pp par rapport à l'ensemble du pays), en net recul par rapport au passé. On notera surtout un fort ralentissement, en comparaison des périodes précédentes, en ce qui concerne la progression des pensions, que ce soit dans le régime des salariés (+3,9 % par an sur la période 2014-2020) ou des indépendants (+3,6 %). Dans les deux cas, le ralentissement attendu interviendrait en première partie de projection (notamment en raison du saut d'index en 2016) et laisserait place au retour d'une croissance plus soutenue des montants versés aux pensionnés de Flandre en fin de projection. Après deux années de hausse, les dépenses de chômage projetées en Région flamande devraient enregistrer un recul marqué en 2014 et 2015 (près de -4 % chaque fois). Cette baisse se maintiendrait jusqu'en 2019 mais selon un rythme de plus en plus faible, pour finalement déboucher sur une légère augmentation en fin de projection. Sur l'ensemble de la période 2014-2020, la contraction du montant global des allocations versées aux chômeurs du Nord du pays devrait être de 2,4 % par an. Parmi les postes de moindre importance, on peut encore noter le ralentissement sensible par rapport aux périodes précédentes des rythmes de croissance projetés pour les indemnités maladie-invalidité et les principales prestations d'assistance sociale en espèces.

Du côté des postes inscrits en emplois au compte de distribution secondaire, la croissance tant des impôts à charge des ménages flamands que des cotisations sociales s'élèverait à près de 2 % par an de 2014 à 2020, un rythme deux fois moins élevé que celui observé en moyenne depuis 2000. En début de projection, ce ralentissement traduit notamment l'impact de l'augmentation des frais professionnels forfaitaires ainsi que du blocage salarial (voir section 4.2). En ligne avec l'évolution plus rapide des rémunérations des salariés et des revenus nets de la propriété attendue en seconde partie de projection, la croissance des impôts et cotisations sociales devrait également s'accélérer à partir de 2017 et de façon continue jusqu'en fin de projection.

Alors que les évolutions projetées pour les différentes composantes du revenu disponible sont généralement proches entre la Flandre et la Belgique, on constate des écarts parfois importants en termes de structure de ce même revenu.

Sur base des dernières observations disponibles relatives à 2012, le solde des revenus primaires représente 129,2 % du revenu disponible en Région flamande, contre 126,3 % au niveau national. Cette part devrait diminuer dans les deux cas au fil de la projection. Le poids plus élevé observé en Flandre se reflète dans les principales composantes des revenus primaires, qu'il s'agisse des rémunérations des salariés (la plus importante, avec une part de 98 % en 2012), des revenus nets de la propriété (15,1 %) ou encore du revenu mixte des indépendants (12,6 %). À l'horizon 2020, le poids de ces deux dernières composantes devrait reculer, tandis que les rémunérations perçues par les travailleurs salariés flamands gagneraient en importance (+1,1 pp par rapport à 2012).

En Région flamande, les prestations sociales pèsent sensiblement moins dans le revenu disponible (34,6 % en 2012) qu'au niveau belge (36,3 %). D'après les projections, la part des prestations sociales

augmenterait de façon marquée dans les deux cas à l'horizon 2020 (respectivement +1,9 pp et +1,8 pp). Cette progression s'expliquerait essentiellement par la hausse importante du poids des pensions du régime salarié qui attendrait 11,6 % du revenu disponible total en Flandre en fin de projection (+1,8 pp par rapport à 2012). Par rapport à la Belgique, le poids des allocations versées aux chômeurs flamands est plus faible puisque ces dépenses ne représentent que 2,2 % du revenu disponible de la Région en 2012, contre 3,3 % au niveau national. Ces valeurs devraient reculer dans les deux cas en cours de projection. La part des prestations d'assistance sociale au bénéfice des ménages flamands est également plus faible comparée à celle calculée pour l'ensemble du pays (respectivement 1,6 % et 2,1 % en 2012). Enfin, on remarque que les composantes fiscales et parafiscales qui affectent le revenu disponible sont relativement plus importantes en Flandre que pour la Belgique, en ligne notamment avec la part plus élevée des rémunérations des salariés et des revenus nets de la propriété au Nord du pays. Comme au niveau national, les impôts courants touchant les résidents flamands verraient leur poids se renforcer à moyen terme, passant de 24,9 % en 2012 à 25,9 % en 2020. Du côté des cotisations sociales, la progression serait plus limitée (+0,3 pp par rapport à 2012), pour atteindre 38,5 % en fin de projection, une tendance partagée par l'ensemble du pays.

**Tableau 17 Comptes de revenus des ménages ; Région flamande**

	Structure			Taux de croissance (%)			
	en % du revenu disponible			Moyennes			
	2004	2012	2020	2000-2006	2007-2013	2014-2020	2017-2020
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>							
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	18,3	16,1	14,9	2,2	0,8	0,7	0,9
Rémunérations des salariés (D.1)	94,3	98,0	99,1	4,0	3,3	2,0	2,8
Revenus nets de la propriété (D.4)	17,2	15,1	14,9	1,3	0,3	2,6	3,3
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>129,8</b>	<b>129,2</b>	<b>128,8</b>	<b>3,3</b>	<b>2,6</b>	<b>1,9</b>	<b>2,6</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>							
<b>a. Ressources</b>							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	31,6	34,6	36,5	4,3	4,7	2,4	2,7
<b>b. Emplois</b>							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	24,6	24,9	25,9	3,7	3,9	2,0	3,2
Cotisations sociales (D.61)	36,0	38,2	38,5	3,8	3,9	1,9	2,8
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,8	0,7	0,9	3,1	5,4	3,7	3,6
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>3,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>
<i>p.m. Indice national des prix à la consommation</i>				2,1	2,3	1,0	1,4

#### 4.3.4. Région wallonne

Selon les projections, la croissance du revenu disponible des ménages en Wallonie devrait s'élever à 2,1 % par an sur la période 2014-2020, un rythme à peine supérieur à celui projeté pour la Belgique. Par rapport aux cinq années qui ont suivi la crise, c'est-à-dire de 2009 à 2013, ce chiffre s'inscrit en hausse de 0,6 pp. Toutefois, malgré le contexte marqué par une amélioration de l'environnement économique, l'augmentation du revenu disponible wallon resterait relativement modérée durant les trois premières années de la projection, comme au niveau national d'ailleurs. Il faudra attendre 2017 pour que la croissance du revenu disponible se raffermisse de façon progressive, atteignant 2,5 % en moyenne entre 2017 et 2020.

Contrairement à ce qui a été observé durant les périodes précédentes, la croissance projetée du solde des revenus primaires en Région wallonne serait plus lente que celle du revenu disponible, avec une progression de 1,9 % sur la période 2014-2020. Ce résultat s'explique par les faibles performances attendues de 2014 à 2016 puisque le solde des revenus primaires ne se redresserait pas après la longue période de marasme que l'on a connue. Il enregistrerait une croissance de 1,1 % par an sur les trois premières années de la projection, soit un ralentissement de 0,4 pp par rapport à la moyenne entre 2009 et 2013. Ce dernier est essentiellement attribuable à l'évolution particulièrement peu dynamique des rémunérations perçues par les salariés wallons en début de projection (voir commentaire dans la section 4.2 relative au contexte national). Ce n'est qu'à partir de 2017, et plus nettement à partir de 2018, que la masse salariale retrouverait une croissance de plus en plus rapide (alimentée notamment par la reprise de l'emploi mais surtout par une progression à nouveau plus soutenue des salaires par tête), pour s'élever à 2,6 % par an sur la période 2017-2020. En ce qui concerne le revenu mixte des indépendants, les projections tablent sur une évolution modérée à hauteur de 1,0 % par an entre 2014 et 2020, un rythme pratiquement identique à celui de la période précédente mais nettement inférieur à la moyenne de long terme. Enfin, la croissance des revenus nets de la propriété perçus par les ménages wallons devrait au contraire se redresser nettement par rapport aux valeurs observées en moyenne depuis 2000 et encore récemment avec des taux largement négatifs entre 2011 et 2013. Sur l'ensemble de la période de projection, on attend une progression de ces revenus nets de 2,7 % par an en moyenne.

L'analyse du compte de distribution secondaire du revenu des ménages en Région wallonne permet de mettre en lumière le rôle des prestations sociales et des différentes formes de prélèvements dans la formation du revenu disponible.

Côté ressources, la croissance de l'ensemble des prestations sociales dont bénéficient les ménages wallons devrait s'élever à 2,4 % par an entre 2014 et 2020, juste au-dessus du résultat national mais en nette baisse par rapport à la moyenne des périodes précédentes. Pour expliquer ce ralentissement, on peut pointer en particulier la forte contraction des allocations de chômage qui reculeraient de 3,2 % chaque année sur l'ensemble de la projection. Il s'agit d'une diminution sensiblement plus marquée que celle attendue au niveau belge (-2,5 %). Le recul du montant global versés aux chômeurs wallons serait le plus important de 2014 à 2017 (-5,2 % en moyenne) et se prolongerait ensuite à un rythme plus modéré jusqu'en 2019, avant le retour d'une légère hausse en fin de projection. En comparaison de la période précédente, l'évolution des pensions dans le régime des travailleurs salariés du secteur privé devrait ralentir de façon beaucoup plus limitée et rester dès lors sur un rythme élevé, avec une hausse de 4,1 %

par an attendue sur la période 2014-2020. D'autres postes de moindre importance enregistreraient encore une évolution plus lente en projection, notamment les indemnités maladie-invalidité, les allocations familiales ou encore les dépenses en matière d'assistance sociale (en particulier au niveau de la garantie de revenu aux personnes âgées et du revenu d'intégration sociale).

En ce qui concerne les postes enregistrés en emplois au compte de distribution secondaire, la croissance projetée des prélèvements fiscaux et parafiscaux sur les ménages wallons serait légèrement plus lente que celle attendue pour la Belgique. Que ce soit au niveau régional ou national, on notera surtout une évolution bien moins importante de ces prélèvements par rapport aux performances des périodes précédentes. En début de projection, on soulignera en particulier l'impact de l'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles à l'IPP ainsi que celui du blocage de l'évolution des salaires (voir section 4.2). Entre 2014 et 2020, les impôts courants payés par les résidents de la Région devraient augmenter de 1,7 % par année, tandis que les cotisations sociales progresseraient de 1,8 % (contre une hausse de 4,0 % dans les deux cas sur la période 2007-2013).

La structure des comptes de revenus des ménages en Wallonie présente des différences importantes par rapport à celle de l'ensemble du pays.

On observe que du côté wallon, le solde des revenus primaires intervient nettement moins qu'au niveau national dans la formation du revenu disponible, avec une part de 121,4 % en 2012, contre 126,3 % pour la Belgique. À l'horizon 2020, la part calculée pour la Région devrait en outre diminuer davantage. Les principales composantes des revenus primaires affichent un poids inférieur en Région wallonne, qu'il s'agisse des rémunérations des salariés (96,1 % en 2012), des revenus nets de la propriété (11,8 %) ou du revenu mixte des indépendants (10,6 %).

Il est donc logique de constater que les prestations sociales pèsent davantage dans le revenu disponible des Wallons en comparaison de la situation belge, avec respectivement 40,3 % et 36,3 % en 2012. Ces parts progresseraient fortement en projection, avec un gain de 1,9 pp en Wallonie à l'horizon 2020. Le principal écart se marque au niveau du poids des allocations de chômage qui atteint 4,8 % au Sud du pays en 2012, contre 3,3 % en Belgique. La situation de la Région est également moins favorable en termes de pensions. Celles destinées aux travailleurs salariés du secteur privé représentent 10,0 % du revenu disponible wallon en 2012 (soit 0,3 pp de plus que la part nationale). Notons que le poids des allocations de chômage devrait diminuer au fil de la projection alors que celui des dépenses de pensions pour les salariés du secteur privé se renforcerait. Enfin, on observe que l'importance relative des impôts est moindre au niveau régional, avec une part de 23,7 % dans le revenu disponible wallon en 2012. Celle des cotisations sociales atteint 37,7 % pour la même année, une valeur pratiquement identique à la valeur nationale.

Tableau 18 Comptes de revenus des ménages ; Région wallonne

	Structure en % du revenu disponible			Taux de croissance (%) Moyennes			
	2004	2012	2020	2000-	2007-	2014-	2017-
				2006	2013	2020	2020
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>							
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	16,0	13,5	12,1	1,2	0,0	0,4	0,7
Rémunérations des salariés (D.1)	90,5	96,1	96,2	4,0	3,4	2,0	2,6
Revenus nets de la propriété (D.4)	14,9	11,8	11,8	0,4	-0,7	2,7	3,2
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	121,4	121,4	120,0	3,1	2,6	1,9	2,5
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>							
<b>a. Ressources</b>							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	36,9	40,3	42,2	3,6	4,4	2,4	2,8
<b>b. Emplois</b>							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	23,2	23,7	24,2	3,5	3,9	1,7	3,0
Cotisations sociales (D.61)	34,8	37,7	37,4	3,6	4,0	1,8	2,6
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,3	0,4	0,6	30,7	6,2	4,0	4,0
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	100,0	100,0	100,0	3,0	2,4	2,1	2,5
<i>p.m. Indice national des prix à la consommation</i>				2,1	2,3	1,0	1,4

#### 4.4. Revenus par tête

Afin de mettre les résultats de nos projections en perspective, il est intéressant de présenter les deux grands soldes des comptes de revenus des ménages, toujours exprimés en termes nominaux, rapportés à la population de chaque région.

On a vu plus haut que la croissance attendue du solde des revenus primaires de l'ensemble des ménages résidant en Région de Bruxelles-Capitale devrait être un peu plus rapide que dans les régions voisines. Compte tenu de la progression plus dynamique de la population bruxelloise sur la période de projection (cf. section 3.2.1), ce différentiel par rapport aux deux autres régions deviendrait légèrement négatif si l'on compare les montants par tête. Ainsi, la croissance du solde des revenus primaires par habitant sur la période 2014-2020 serait moindre à Bruxelles (1,4 % par an) qu'en Flandre et en Wallonie (1,5 % chacune). Ce différentiel négatif de la Région bruxelloise par rapport aux Régions flamande et wallonne serait toutefois beaucoup moins marqué qu'au cours de la période 2007-2013, et ce principalement en raison d'une croissance de la population bruxelloise attendue nettement plus proche de celle projetée pour le reste du pays (au cours de la période 2014-2020, croissance de 0,6 % par an en moyenne en Région bruxelloise, 0,4 % en Région flamande et 0,4 % en Région wallonne) que ce qui a été observé au cours de la période 2007-2013 (respectivement 1,8 %, 0,7 % et 0,6 % par an en moyenne). Notons que le rythme de croissance en termes nominaux du revenu primaire par tête en Régions flamande et wallonne en projection serait inférieur à celui observé au cours de la période 2007-2013, alors que l'inverse prévaudrait à Bruxelles.

La Région bruxelloise enregistrerait également un différentiel de croissance négatif par rapport aux deux autres régions en termes de revenu disponible par habitant. Ce dernier augmenterait de 1,4 % en moyenne chaque année de 2014 à 2020, contre 1,7 % en Flandre et en Wallonie. Pour ces deux dernières régions, et de manière analogue à ce qui a été mis en exergue pour le revenu primaire par tête, il s'agirait

d'un léger recul par rapport aux performances observées en moyenne au cours de la période 2007-2013 alors qu'une nette accélération serait de mise en Région bruxelloise. À moyen terme, les trois régions devraient renouer avec une croissance un peu plus rapide du revenu disponible par tête, qui progresserait de 1,7 % par an à Bruxelles entre 2017 et 2020, 2,1 % en Flandre et 2,0 % en Wallonie.

**Tableau 19 Évolutions des revenus primaire et disponible par tête**

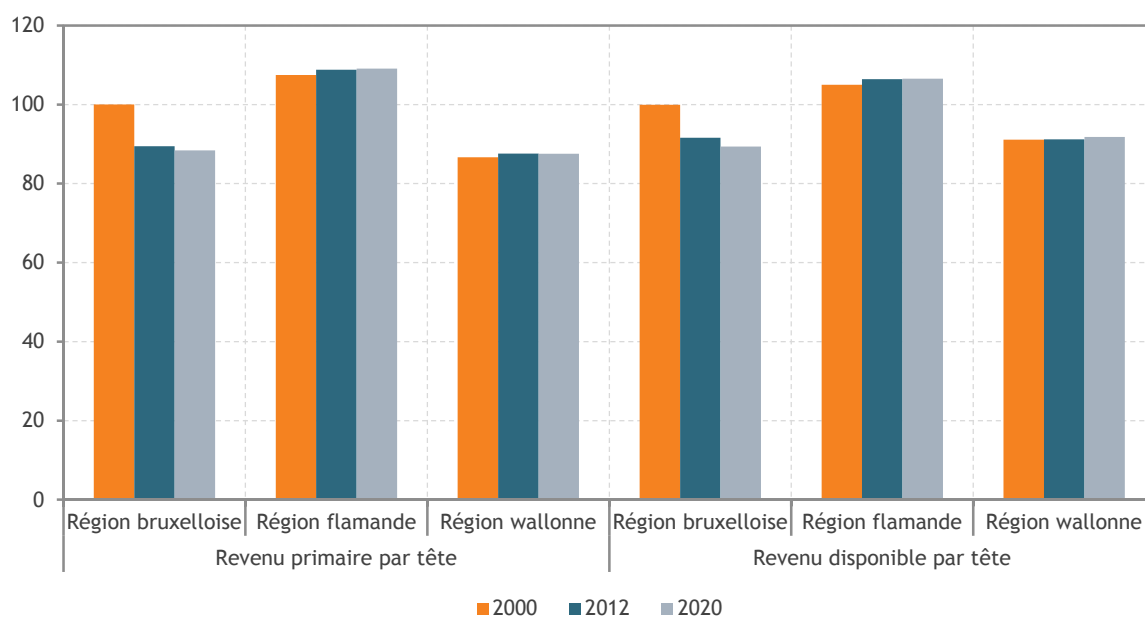
	Montants en euros courants			Taux de croissance (%) Moyennes			
	2004	2012	2020	2000-2006	2007-2013	2014-2020	2017-2020
<b>1. Solde des revenus primaires par tête (B.5n)</b>							
Région de Bruxelles-Capitale	19113	21387	23696	1,9	1,1	1,4	2,0
Région flamande	21478	26023	29240	2,9	1,9	1,5	2,3
Région wallonne	17271	20946	23464	2,7	1,9	1,5	2,1
<b>2. Revenu disponible par tête (B.6n)</b>							
Région de Bruxelles-Capitale	15275	17335	19037	2,3	0,9	1,4	1,7
Région flamande	16542	20146	22693	3,0	1,8	1,7	2,1
Région wallonne	14230	17258	19549	2,6	1,8	1,7	2,0
<i>p.m. Indice national des prix à la consommation</i>				2,1	2,3	1,0	1,4

Le graphique 24 présente l'évolution des deux variables de revenu par tête pour chaque région sous forme d'indice en prenant comme référence la valeur nationale. En ce qui concerne Bruxelles, on constate que la position relative de la Région en termes de revenu (primaire et disponible) par habitant continuerait de se détériorer en projection, prolongeant une tendance lourde observée depuis de nombreuses années déjà<sup>32</sup>. Cette tendance baissière serait toutefois moins marquée que par le passé, et d'autant moins en ce qui concerne le revenu primaire que le revenu disponible (en raison de la croissance relativement faible, par rapport aux deux autres régions, des prestations sociales à Bruxelles en projection). En Flandre, la valeur de ces indicateurs serait pratiquement identique en début et en fin de projection, signifiant que la position flamande resterait stable par rapport à la valeur nationale. Enfin, la Wallonie enregistrerait une légère amélioration de sa position concernant le revenu disponible par habitant alors que la courbe du revenu primaire n'évoluerait pratiquement pas. Au vu de ces tendances, on s'attend à ce que le revenu disponible par habitant en Région bruxelloise passe pour la première fois sous celui de la Wallonie à partir de 2014.

<sup>32</sup> Parmi les différents facteurs qui permettent d'expliquer la croissance plus lente des revenus par tête (tant primaire que disponible) à Bruxelles par rapport à la moyenne nationale, on peut notamment pointer les éléments suivants : le phénomène de périurbanisation (départ vers la périphérie de résidents issus des classes de revenus moyennes et supérieures) ainsi que les caractéristiques démographiques (population en forte croissance et rajeunissante, part de résidents jeunes plus élevée, part de ressortissants issus de l'immigration internationale plus importante). Ces facteurs expliquent en partie la proportion plus forte à Bruxelles de personnes qui soit ne disposent pas de revenus, soit génèrent des revenus relativement plus faibles, soit bénéficient de revenus liés aux prestations sociales et qui portent donc sur des montants par tête relativement moins élevés.



Graphique 24 Revenu primaire et revenu disponible par tête, indice Belgique = 100



## 5. Finances publiques

### 5.1. Introduction

Ce chapitre présente les principaux résultats des Perspectives régionales en matière de finances publiques pour les communautés et les régions. Ces projections ont été réalisées selon une approche bottom-up et une optique institutionnelle.

Ce chapitre présente, dans un premier temps, les projections<sup>33</sup> pour l'ensemble des communautés et des régions sur la période 2013-2020, telles qu'elles ressortent des Perspectives économiques 2015-2020 (nationales) de mai 2015. Les résultats obtenus sont l'agrégation des perspectives des différentes entités fédérées (la Région flamande (y compris la Communauté flamande), la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire flamande, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et une entité interrégionale<sup>34</sup>). Les résultats pour la Région flamande (y compris la Communauté flamande), la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française sont ensuite présentés.

La projection est réalisée à politique constante. Cela signifie qu'elle intègre les dispositions légales existantes, les décisions connues fin avril 2015, les budgets 2015 et les mesures de moyen terme qui ont été annoncées avec suffisamment de détails.

L'évolution des dépenses (hors rémunérations) à court terme (2014 et 2015) se base sur une analyse comparative des budgets<sup>35</sup> successifs les plus récents des différentes entités. La projection intègre également les évolutions observées dans l'estimation provisoire des comptes publics 2014 d'avril 2015. Les dépenses liées aux rémunérations, pour leur part, ne reposent pas sur des sources budgétaires, mais sont déterminées par l'indexation des salaires, l'évolution de l'emploi, les revalorisations salariales appliquées dans le cadre des accords sectoriels actuels et une dérive salariale.

La projection intègre à partir de 2015 la réforme de la loi spéciale de financement (LSF) et les transferts de compétences décidés dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État. La comptabilisation des effets de la réforme de l'État en SEC est effectuée conformément à l'avis de l'ICN du 10 février 2015. Toutes compétences transférées dans le cadre de la réforme, y compris les compétences gérées par l'entité I pour le compte des communautés et régions (e.g. allocations familiales), sont directement imputées au compte des communautés et régions.

En ce qui concerne les additionnels régionaux sur l'impôt des personnes physiques, les additionnels enrôlés en 2015 ne représenteront qu'une partie du total des additionnels de l'exercice d'imposition 2015

---

<sup>33</sup> Dans ces Perspectives, les chiffres des communautés et régions pour 2013 sont cohérents avec les Comptes nationaux 2013 publiés en septembre 2014 et ne correspondent pas parfaitement avec les dernières observations de l'estimation provisoire des comptes publics 2014 qui intègrent de nouvelles observations en matière de financements alternatifs, de missions déléguées et de PPP. Une rupture de série est ainsi observée en 2014 au niveau des investissements et des transferts en capital aux entreprises.

<sup>34</sup> L'entité interrégionale comprend, entre autres, les recettes et dépenses non ventilées entre les différentes entités fédérées (e.g. recherche et développement, investissements du projet « Viapass », assurance dommage).

<sup>35</sup> Les provisions et les taux de sous-utilisation des budgets ne sont pas pris en considération.

(premier exercice d'imposition concerné). Ce mode de comptabilisation conduit à un impact ponctuel négatif sur les finances des régions. La projection de l'IPP régional repose sur l'hypothèse que le rythme des enrôlements est identique à son niveau de l'exercice d'imposition 2014. Au niveau de l'évolution des autres recettes à moyen terme (à partir de 2016), la plupart des transferts en provenance du pouvoir fédéral sont calculés sur la base de la loi spéciale de financement (y compris les modifications apportées en 2018 suite au passage au régime définitif<sup>36</sup>). Les autres recettes fiscales et non fiscales évoluent, quant à elles, en fonction de l'inflation et de la croissance économique.

La projection à moyen terme des dépenses primaires repose sur une hypothèse de politique constante. Pour la plupart des catégories de dépenses, cette dernière se traduit par la prolongation jusque 2020 des tendances observées sur les dernières années, corrigées des mesures ponctuelles.

## 5.2. Communautés et régions

Le compte des communautés et des régions présente un déficit important en 2014 et 2015 malgré les mesures d'économies réalisées et annoncées. Des facteurs explicatifs importants de ce déficit sont l'élargissement du périmètre des administrations publiques et la comptabilisation des financements alternatifs et de partenariats publics-privés (PPP) en SEC<sup>37</sup>. Outre le contexte macroéconomique défavorable, la dégradation du solde de financement en 2015 découle du transfert de compétences et de la modification des mécanismes de financement (y compris les règles comptables d'enregistrement de l'impôt des personnes physiques régional) résultant de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État. Les années suivantes sont caractérisées par des déficits de plus en plus faibles. Les communautés et régions enregistrent un surplus en 2020.

L'évolution des dépenses et des recettes en 2014 est basée sur les réalisations provisoires des différentes entités fédérées<sup>38</sup> et tient compte des estimations préliminaires de l'ICN quant aux corrections à apporter à ces réalisations pour l'établissement des comptes SEC.

La légère augmentation des dépenses en 2014 est due à une augmentation des investissements, principalement suite au projet de PPP « Scholen van Morgen » en Flandre et au projet « Viapass ». Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution des transferts aux entreprises, en raison de moindres subsides et de moindres subventions à l'investissement (e.g. celles du Vlaams Infrastructuurfonds).

La contraction des recettes en 2014 trouve son origine dans la baisse des droits de succession et des recettes non fiscales. Bien que bénéficiant du produit de la régularisation fiscale pour un montant plus élevé qu'en 2013, le recul des droits de succession s'explique par le contrecoup de la réduction d'un mois du délai de déclaration en 2013. Les autres recettes fiscales sont pratiquement stables ; la hausse temporaire des droits d'enregistrement résultant d'un effet d'anticipation de réforme du bonus logement et les nouveaux revenus fiscaux tirés de la participation de la Belgique à la troisième phase du

<sup>36</sup> La projection retient une hypothèse technique concernant le mécanisme de transition de la LSF. Ce dernier est calculé dès 2015 sur base des clés de répartition « additionnels régionaux » et « dépenses fiscales » qui ressortent de la projection.

<sup>37</sup> Par rapport à la précédente édition des Perspectives, la sensible révision à la hausse du niveau des dépenses résulte surtout de l'imputation des financements alternatifs et des PPP dans les comptes SEC.

<sup>38</sup> Il s'agit des regroupements économiques des réalisations de recettes et dépenses 2014 de la Communauté flamande, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Communauté germanophone et des Commissions communautaire flamande, française et commune.

marché européen des permis d'émission compensent la baisse du produit des taxes routières. La diminution des recettes non fiscales est due à l'absence de paiement de dividende par KBC à la Région flamande.

**Tableau 20 Compte des communautés et régions**  
en pour cent du PIB

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variations	
									2015	2016-2020
<b>Recettes</b>	15,7	15,5	17,9	18,7	18,6	18,6	18,6	18,7	2,3	0,8
Fiscales et parafiscales, dont :	2,4	2,4	3,5	4,4	4,4	4,4	4,5	4,5	1,1	1,0
Impôt sur le revenu des ménages	0,0	0,0	1,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2	1,2	1,0
Autres impôts	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	-0,0	0,0
Non fiscales	1,7	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	0,1	-0,1
Transferts des administrations publiques	10,1	10,2	11,4	11,3	11,3	11,3	11,3	11,3	1,2	-0,1
Cotisations imputées	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	-0,1	0,0
<b>Dépenses</b>	15,8	15,9	19,2	19,2	18,9	18,7	18,7	18,6	3,3	-0,6
Dépenses primaires finales	11,7	11,8	15,2	15,3	15,0	14,9	14,8	14,8	3,4	-0,5
Frais de fonctionnement et investissement	7,5	7,6	7,7	7,7	7,4	7,3	7,2	7,2	0,1	-0,6
Rémunérations	4,3	4,4	4,4	4,4	4,3	4,2	4,2	4,2	0,1	-0,3
Achats de biens et services, impôts	1,9	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	-0,0	-0,1
Investissements	1,2	1,3	1,3	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	0,0	-0,2
Transferts non sociaux, dont :	2,0	1,9	2,6	2,8	2,8	2,8	2,7	2,7	0,8	0,1
Subsides à l'emploi	0,1	0,1	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	-0,0
Autres transferts aux entreprises	1,0	0,9	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,2	0,1
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0	-0,0
Prestations sociales, dont :	2,3	2,3	4,9	4,8	4,8	4,8	4,8	4,9	2,6	-0,0
Soins de santé	0,7	0,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	0,9	0,1
Allocations familiales	0,1	0,1	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,5	-0,1
Transferts aux administrations publiques	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	-0,0	-0,1
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,1
Cotisations imputées	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	-0,1	0,0
<b>Solde primaire</b>	0,0	-0,2	-1,1	-0,4	-0,2	-0,0	0,1	0,2	-0,9	1,3
<b>Solde de financement</b>	-0,2	-0,3	-1,3	-0,5	-0,3	-0,1	-0,0	0,1	-0,9	1,4

La projection des finances des communautés et régions en 2015 est basée sur les budgets initiaux des différentes entités fédérées et intègre les mesures du contrôle budgétaire de la Communauté flamande et de la Région wallonne.

Les finances régionales sont fortement influencées en 2015 par la réforme de l'État qui a été comptabilisée conformément à l'avis de l'ICN du 10 février 2015 (voir introduction).

La forte augmentation des dépenses en 2015 trouve son origine dans le transfert de compétences. Les principales modifications s'observent au niveau des transferts non sociaux et des prestations sociales.

Au niveau des transferts non sociaux, la régionalisation des titres-services, de l'activation des allocations de chômage et du bonus jeunes dans le non marchand provoque la hausse des subsides à l'emploi régionaux tandis que celle des réductions de cotisations pour les groupes cibles conduit à un accroissement des transferts aux entreprises. Les transferts aux ménages et aux institutions sans but lucratif sont

en légère hausse en pour cent du PIB suite à la régionalisation des réductions d'impôt pour les titres-services et des investissements économiseurs d'énergie.

La plus forte hausse des dépenses en pour cent du PIB en 2015 s'observe au niveau des prestations sociales ; d'une part, les entités fédérées deviennent compétentes pour le paiement des prestations familiales (allocations familiales, primes de naissance et d'adoption) et, d'autre part, les dépenses de soins de santé intègrent les nouvelles dépenses pour les soins de santé résidentiels, la santé mentale, la prévention et l'organisation des soins de première ligne. Les prestations sociales sont également soutenues par la régionalisation de la compétence « aide aux personnes âgées ».

Abstraction faite de la forte augmentation des dépenses en raison de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, la politique de dépenses s'avère relativement restrictive en 2015 ; les mesures d'économies affectent les dépenses de frais de fonctionnement (rémunérations et autres) et les transferts. Ainsi, les mesures décidées dans l'administration des différentes entités fédérées (remplacement partiel des départs du personnel) et dans l'enseignement de la Communauté flamande (limitation de la hausse du personnel enseignant) modèrent l'évolution des rémunérations. En outre, les dépenses pour les autres frais de fonctionnement sont maintenues sous contrôle à la fois au sein de l'administration et au niveau des institutions consolidées. Les transferts aux ménages et institutions sans but lucratif sont affectés par la réduction des subventions à la rénovation en Flandre, la réforme des primes « énergie » en Wallonie ainsi que la réduction des subventions de fonctionnement des différentes institutions et organisations. Les transferts aux pouvoirs locaux sont quant à eux réduits : certaines structures publiques sont supprimées (e.a. le Vlaams Provinciefonds) tandis que des subventions pour des investissements locaux sont reportées ou réduites.

Au niveau des recettes, la réforme de l'État affecte essentiellement les recettes fiscales et les transferts des administrations publiques. Les recettes fiscales sont soutenues par la régionalisation d'une partie de l'impôt des personnes physiques (additionnels régionaux et dépenses fiscales non remboursables dont le « bonus logement »). Notons toutefois que la comptabilisation de cette recette en SEC s'effectue au moment de l'enrôlement. Puisque les enrôlements du premier exercice d'imposition concerné par la régionalisation (exercice 2015 portant sur les revenus 2014) débiteront à l'automne 2015 et se termineront courant 2016, la recette régionale de 2015 ne sera donc pas une recette d'année pleine. Cet élément comptable ponctuel est évalué à environ 1 % du PIB. Les autres recettes fiscales pâtissent essentiellement du nouveau recul des droits de succession suite à une moindre recette de régularisation fiscale qu'en 2014. Ce repli est toutefois en partie compensé par diverses mesures prises au niveau des droits de donation et des taxes sur les décharges des intercommunales (Région flamande), sur le captage des eaux de surface (Région wallonne) et sur les antennes GSM (Région bruxelloise).

Le rebond des recettes non fiscales est attribuable au paiement d'un dividende par KBC et aux amendes routières régionalisées. Les transferts des administrations s'accroissent globalement étant donné qu'ils servent de moyens de financement de la plupart des compétences transférées, et ce malgré la réduction opérée en compensation de la régionalisation partielle de l'impôt des personnes physiques et une contribution à l'assainissement des finances publiques de 1,25 milliard.

À partir de 2016, le solde s'améliore sans cesse suite à un repli des dépenses, les recettes étant globalement stables en pour cent du PIB.

Le comportement budgétaire à moyen terme est basé sur une hypothèse de politique constante. Cette dernière se traduit par une prolongation des tendances observées au cours des dernières années pour la plupart des catégories de dépenses. Ceci implique donc la poursuite d'une politique de dépenses assez restrictive et explique à moyen terme la baisse tendancielle de certaines catégories dépenses en pour cent du PIB. En 2016, le saut d'index contribue également au tassement des dépenses.

Les dépenses de rémunérations se tassent en pour cent du PIB à partir de 2016. D'abord, l'emploi progresse de manière modérée (de 0,1 % en moyenne annuelle sur 2016-2020) : dans l'administration, en raison des mesures d'économies décidées et, dans l'enseignement, en raison d'une hypothèse de taux d'encadrement constant. De plus, la méthodologie utilisée n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs.

Les dépenses de soins de santé sont les seules à croître plus rapidement que le PIB. Leur évolution dépend des hypothèses de croissance retenues pour les dépenses de soins aigus et de longue durée. Les dépenses de soins de longue durée sont fonction du vieillissement démographique tandis que celles de soins aigus dépendent de l'évolution des revenus, de la démographie et du progrès technologique médical.

En outre, un nouveau transfert de compétences a lieu en 2016 (construction, rénovation et travaux de remise en état d'infrastructures hospitalières) ce qui conduit à une hausse des transferts aux entreprises.

Malgré l'adaptation des transferts en provenance du pouvoir fédéral afin de financer cette compétence « infrastructure hospitalière », les transferts des administrations publiques sont en léger recul en 2016 en raison d'une réduction additionnelle des dotations de la LSF de 1,25 milliard au titre de contribution d'assainissement. Par la suite, la liaison partielle à la croissance économique des dotations de la LSF au titre de contribution des entités fédérées au coût du vieillissement tend à réduire les transferts des administrations publiques. Cet effet est accentué en 2018<sup>39</sup> par la révision des moyens transférés en vue de financer les dépenses fiscales régionalisées. Les recettes non fiscales connaissent la même évolution à moyen terme<sup>40</sup> étant donné le remboursement progressif par KBC jusqu'en 2017 des aides obtenues de la Région flamande lors de la crise financière.

L'évolution des recettes fiscales reflète celle de l'impôt des personnes physiques. En 2016, contrairement à 2015, la recette d'IPP est une recette d'année pleine. Les diverses mesures relatives aux dépenses fiscales<sup>41</sup> prises par la Flandre et la Wallonie (réforme de la réduction d'impôt pour l'épargne logement et suppression de la réduction d'impôt pour la sécurisation des habitations) permettent de soutenir la croissance de l'IPP dès 2016, tout comme la révision à la hausse du facteur d'autonomie fiscale régionale qui fait sentir ses effets dès 2018. L'augmentation des frais professionnels forfaitaires décidée au niveau fédéral et le saut d'index modèrent toutefois la dynamique de l'IPP régional jusqu'en 2018. Notons que la projection n'intègre pas les recettes de la redevance kilométrique sur le transport de marchandises (le

---

<sup>39</sup> Il est prévu que certains montants de la LSF seront adaptés sur base des réalisations de l'exercice d'imposition 2015 et de rapports de la Cour des comptes. Dans ces Perspectives, on a supposé que ces adaptations auront lieu en 2018 et que les corrections pour l'écart observé sur la période 2015-2017 entre les montants provisoires et les montants définitifs s'effectueraient à partir de 2018.

<sup>40</sup> La projection retient l'hypothèse d'absence de paiement de dividende par KBC en 2016.

<sup>41</sup> La mesure wallonne de réduction de la déductibilité des titres-services affecte l'évolution des transferts aux ménages (crédit d'impôt remboursable).

montant de la taxe n'étant pas encore fixé) mais maintient celles de l'eurovignette que la redevance kilométrique doit remplacer.

### 5.3. La Région de Bruxelles-Capitale

Le solde de financement de la Région de Bruxelles-Capitale, qui était encore positif en 2014, devient négatif en 2015 et le reste par la suite. Dans la précédente édition des Perspectives régionales, la Région de Bruxelles-Capitale était en surplus sur toute la période. Cette détérioration des finances bruxelloises provient d'un contexte macroéconomique moins favorable au début de la période, ce qui réduit le produit des impôts régionaux et de l'impôt des personnes physiques. Notons toutefois que les autorités bruxelloises n'ont pas encore effectué leur contrôle budgétaire pour 2015.

Le surplus budgétaire de 2014 résultait d'une croissance relativement modérée des dépenses et surtout du refinancement des institutions bruxelloises qui s'est traduit par une hausse des transferts du pouvoir fédéral (fonctionnaires internationaux, mobilité et sécurité) et des autres régions (dotation navetteurs). Cet impact favorable sur le solde de financement a été quelque peu atténué par la contribution à l'assainissement des finances publiques (environ 18 millions) et par le contrecoup de l'effet en 2013 de la réduction du délai de déclaration sur les droits de succession.

En 2015, les recettes et les dépenses sont principalement affectées par l'entrée en vigueur de la réforme de l'État. Comme mentionné ci-dessus, le niveau des recettes est ponctuellement influencé négativement par la comptabilisation partielle de l'impôt sur les personnes physiques en SEC dont l'impact est estimé à environ 330 millions. Les recettes<sup>42</sup> sont également affectées par l'impact de la contribution à l'assainissement des finances publiques sur les transferts en provenance du pouvoir fédéral (130 millions) et par la baisse du produit des impôts régionaux malgré la nouvelle taxe sur les pylônes et mâts GSM. En ce qui concerne les dépenses, on constate, en matière de politique du marché du travail, une forte augmentation des subsides à l'emploi (environ 240 millions) suite, entre autres, à la régionalisation des titres-services, et des autres transferts aux entreprises suite à la régionalisation des réductions de cotisations pour les groupes cibles (environ 210 millions). En outre, les frais de fonctionnement augmentent (environ 40 millions) en raison du transfert de personnel tandis que les transferts aux pouvoirs locaux s'accroissent (environ 50 millions) suite à la régionalisation de la compétence de réinsertion de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sur le marché du travail bruxellois. Notons que, dans le cadre de la réforme de l'État, les compétences en matière d'allocations familiales et de soins de santé ont été transférées à la Commission communautaire commune et non à la Région de Bruxelles-Capitale.

À moyen terme, l'hypothèse de politique constante retenue quant à l'évolution des finances bruxelloises conduit à un niveau de recettes qui serait inférieur à celui des dépenses. La projection n'intègre pas la mise en place d'une redevance kilométrique pour les camions sur les routes régionales et communales bruxelloises. Le déficit se réduit en 2016, principalement en raison du fait que la recette d'IPP est une recette d'année pleine. Le déficit devrait se stabiliser à la fin de la période de projection et se situer à environ 150 millions.

<sup>42</sup> Les recettes non fiscales connaissent, par contre, une légère progression en 2015 en raison de la régionalisation d'amendes routières et de la vente de certificats verts de l'incinérateur de Bruxelles-Propreté.

**Tableau 21 Compte de la Région de Bruxelles-Capitale**  
*en millions d'euros*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Recettes</b>	3754	4028	4333	4405	4488	4605	4725
Fiscales et parafiscales	1470	1889	2259	2303	2364	2433	2507
Impôt sur le revenu des ménages	0	425	776	785	806	834	865
Autres impôts	1470	1464	1483	1518	1559	1599	1642
Non fiscales	450	457	463	468	475	482	489
Ventes courantes	374	368	372	376	382	387	393
Transferts externes	26	39	39	40	40	41	42
Revenus de la propriété	51	51	51	52	53	53	54
Transferts des administrations publiques, dont :	1796	1647	1577	1599	1615	1656	1693
Du pouvoir fédéral	1608	1452	1379	1404	1418	1457	1491
Des pouvoirs locaux	145	145	147	148	151	153	155
Des communautés et régions	37	50	51	46	46	46	46
Cotisations imputées	38	35	35	35	34	35	35
<b>Dépenses</b>	3660	4351	4479	4552	4645	4750	4866
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	2545	3183	3298	3349	3415	3488	3568
Frais de fonctionnement et investissement	1862	1932	2008	2042	2085	2132	2185
Rémunérations	945	958	959	968	983	1000	1020
Achats de biens et services, impôts	525	575	593	613	635	658	683
Investissements	392	400	456	461	467	474	482
Transferts non sociaux, dont :	573	1113	1150	1164	1183	1204	1228
Subsides à l'emploi	0	242	246	249	255	261	268
Autres transferts aux entreprises	305	583	593	601	610	620	631
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	267	287	309	313	317	322	328
Prestations sociales, dont :	110	138	140	143	147	151	156
Pensions	35	36	36	35	35	36	36
Soins de santé	87	96	98	101	105	109	113
Chômage et prépensions	0	4	4	5	5	5	5
Transferts aux administrations publiques, dont :	984	1051	1074	1102	1135	1171	1210
Aux pouvoirs locaux	611	678	701	726	753	783	814
Aux communautés et régions	373	371	371	375	381	387	395
Charges d'intérêt	92	83	73	66	60	56	53
Cotisations imputées	38	35	35	35	34	35	35
<b>Solde primaire</b>	186	-240	-73	-81	-96	-89	-89
<b>Solde de financement</b>	94	-323	-146	-147	-157	-145	-142



## 5.4. La Région flamande

Malgré les mesures d'économies prises, le compte de la Région flamande présente un déficit important en 2014 et 2015. À moyen terme, la Flandre connaît des déficits successifs de plus en plus faibles. À partir de 2019, le compte serait à nouveau en équilibre. La projection intègre les mesures les plus importantes et clairement identifiables du contrôle budgétaire 2015 et des projections pluriannuelles 2015-2020 de novembre 2014.

L'élargissement du périmètre des administrations publiques et la comptabilisation des financements alternatifs (e.a. VIPA) et de PPP (e.a. « Scholen van Morgen ») en SEC ont eu un impact négatif majeur sur le solde de financement de la Région flamande en 2014. En outre, certaines ventes ponctuelles de terrains et de bâtiments n'ont pas été réalisées ce qui a conduit à une hausse plus importante que prévue des investissements. Au niveau des recettes, la croissance modérée des moyens issus de la LSF, l'absence de paiement d'un dividende par KBC (impact sur les recettes non fiscales de près de 300 millions) et le contrecoup de l'impact en 2013 de la réduction du délai de déclaration sur les droits de succession conduisent à la détérioration du solde de financement.

En 2015, la forte détérioration du solde est principalement due à l'impact ponctuel de l'enregistrement comptable des additionnels sur l'impôt des personnes physiques (voir ci-dessus), impact estimé à 2,3 milliards. Un autre facteur explicatif est la contribution à l'assainissement des finances publiques de 750 millions (contribution de 1,5 milliard en 2016) qui entraîne à la baisse les transferts du pouvoir fédéral. Le paiement d'un dividende par KBC<sup>43</sup> (170 millions) et les amendes routières régionalisées (135 millions) impliquent une hausse des recettes non fiscales et atténuent la baisse des recettes fiscales et des transferts des administrations publiques. Des mesures fiscales structurelles, qui ont été décidées lors du contrôle budgétaire 2015, comme la réforme des droits de donation (56 millions en 2015, 114 millions à partir de 2016) et l'augmentation de la taxe sur les déchets des intercommunales (14 millions en 2015 et 27 millions à partir de 2016) compensent l'impact d'un contexte macro-économique défavorable et de la réduction du produit de la régularisation fiscale sur les impôts régionaux (autres recettes fiscales).

Le transfert de compétences consécutif à la réforme de l'État se traduit par une forte hausse des dépenses en 2015. Les rémunérations augmentent suite à une nouvelle cotisation sociale pour les allocations familiales des enfants du personnel de certains organismes gouvernementaux, à l'augmentation de la contribution responsabilisation pension et au transfert de personnel résultant de la régionalisation de certaines institutions. L'impact total de ces trois facteurs est d'environ 380 millions. À côté de cette augmentation substantielle découlant de la réforme de l'État, des mesures structurelles telles que le remplacement partiel du personnel dans l'administration et la limitation de l'augmentation du personnel enseignant modèrent quelque peu la croissance des salaires en Flandre.

Les dépenses qui connaissent la hausse la plus importante en 2015 sont les prestations sociales (plus de 6 milliards) suite, d'une part, à la régionalisation d'une partie des soins de santé (soins de santé résidentiels, santé mentale, prévention et organisation des soins de première ligne), et d'autre part, aux alloca-

---

<sup>43</sup> Comme en 2014, aucun dividende ne serait versé par KBC en 2016.

tions familiales (environ 3,4 milliards) qui deviennent entièrement à la charge des communautés et régions<sup>44</sup>. Les prestations sociales augmentent également au niveau des prestations de chômage et de pré-pension (régionalisation des interruptions de carrière dans le secteur public) et au niveau des autres transferts sociaux (régionalisation des congés-éducation payés et de l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA)).

Le transfert de compétences dans le domaine de la politique du marché du travail (titres-services, activation des allocations de chômage et bonus jeunes dans le non marchand) provoque la hausse des subsides à l'emploi de plus de 1 milliard. La régionalisation des réductions de cotisations pour les groupes cibles conduit à un accroissement des autres transferts aux entreprises (environ 675 millions) ; une telle augmentation ne se retrouve pas entièrement dans le tableau 22 car les transferts en capital aux entreprises se tassent en raison d'un certain nombre de mesures budgétaires (budgets 2015 initial et ajusté) comme la diminution de certains projets de financement alternatif, le report de l'extension du traitement des boues de rivières et une réduction des subventions aux entreprises de distribution d'eau.

Les transferts aux pouvoirs locaux sont globalement en hausse en 2015, entre autres, à cause de la régionalisation de la compétence de réinsertion de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sur le marché du travail (90 millions) et au taux de croissance décrétable de 3,5 % du fonds des villes et communes (environ 80 millions). Cependant, cette augmentation des transferts aux pouvoirs locaux est modérée par la suppression du fonds des provinces (environ 40 millions) et par la réduction des subventions pour les stations d'épuration<sup>45</sup>. Notons que l'augmentation des transferts aux pouvoirs locaux est entièrement compensée par une diminution des transferts à la sécurité sociale, à savoir au « Zorgfonds ». Cette baisse résulte de l'augmentation de la cotisation des bénéficiaires de l'assurance dépendance de 25 à 50 euros<sup>46</sup> qui rapporte 104 millions au « Zorgfonds ».

En 2015, les investissements flamands sont également en hausse. Cette augmentation est due aux dépenses encourues dans le cadre de « Scholen van Morgen » et est quelque peu atténuée par la vente temporaire de terrains et bâtiments (environ 80 millions) qui a été décidée lors du contrôle budgétaire. En outre, les transferts au reste du monde connaissent une forte croissance en raison de transferts de capital aux Pays-Bas à partir de 2015 dans le cadre de la poursuite du creusement du canal Gand-Terneuzen.

L'évolution des finances publiques flamandes repose à moyen terme (à partir de 2016) sur une hypothèse de politique constante. Cette dernière se traduit par la poursuite de la politique de dépenses relativement restrictive de ces dernières années.

Les rémunérations n'augmentent presque pas en 2016. Le saut d'index revient à ignorer le dépassement de l'indice pivot, de sorte que les salaires ne sont pas adaptés à l'évolution des prix. Les années suivantes, les salaires n'augmentent que faiblement en raison de l'hypothèse retenue d'une croissance modérée de

<sup>44</sup> Les allocations familiales des enfants des fonctionnaires, qui étaient à charge des communautés et régions (avant la réforme de l'État) et qui étaient comptabilisées en SEC en prestations sociales et en cotisations imputées, sont seulement comptabilisées en prestations sociales à partir de 2015, ce qui conduit à une baisse des cotisations sociales imputées en 2015.

<sup>45</sup> Mesure du contrôle budgétaire (économie structurelle de 30 millions).

<sup>46</sup> La cotisation passe de 10 à 25 euros pour les personnes ayant droit à une allocation majorée.

l'emploi suite aux mesures d'économies dans l'administration et d'un taux d'encadrement constant dans l'enseignement.

**Tableau 22 Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)**  
*en millions d'euros*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Recettes</b>	34670	40636	43762	44908	46124	47621	49276
Fiscales et parafiscales	5512	8579	11316	11593	11973	12418	12929
Impôt sur le revenu des ménages	0	3048	5626	5753	5960	6233	6551
Cotisations sociales patronales	29	29	29	29	29	29	29
Autres cotisations sociales	11	11	11	11	11	11	11
Autres impôts	5471	5490	5649	5799	5973	6144	6337
Non fiscales	2163	2505	2356	2456	2448	2499	2555
Ventes courantes	1420	1444	1440	1458	1478	1499	1523
Transferts externes	510	644	665	688	712	738	765
Revenus de la propriété	234	416	251	310	258	262	266
Transferts des administrations publiques	23592	26306	26758	27458	28222	29067	30015
Du pouvoir fédéral	23497	26233	26684	27384	28147	28991	29939
De la sécurité sociale	43	22	22	22	22	23	23
Des pouvoirs locaux	38	38	39	39	39	40	40
Des communautés et régions	13	13	13	13	13	13	13
Cotisations imputées	3403	3246	3332	3402	3482	3637	3777
<b>Dépenses</b>	35347	43729	44993	45533	46408	47612	48861
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	26529	35083	36166	36530	37211	38116	39072
Frais de fonctionnement et investissement	16346	17053	17201	17133	17305	17597	17938
Rémunérations	9844	10283	10333	10440	10615	10821	11061
Achats de biens et services, impôts	4699	4682	4736	4793	4875	4946	5025
Investissements	1803	2087	2132	1900	1814	1830	1851
Transferts non sociaux	4072	5635	6310	6452	6623	6812	7015
Subsides à l'emploi	279	1407	1426	1445	1480	1519	1561
Autres transferts aux entreprises	1832	2024	2508	2598	2696	2801	2913
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	1905	2028	2199	2229	2265	2307	2353
Transferts au reste du monde	56	176	178	180	182	185	188
Prestations sociales	6111	12395	12656	12944	13283	13707	14119
Pensions	3269	3376	3472	3551	3640	3805	3955
Soins de santé	2245	4612	4744	4922	5135	5351	5562
Chômage et prépensions	0	103	103	104	106	108	110
Allocations familiales	181	3446	3459	3467	3477	3489	3507
Autres	416	858	877	900	925	954	985
Transferts aux administrations publiques	5267	5245	5352	5472	5600	5751	5912
Aux administrations de sécurité sociale	241	125	138	152	166	180	195
Aux pouvoirs locaux	4942	5060	5153	5263	5376	5512	5658
Aux communautés et régions	83	60	60	58	58	58	59
Charges d'intérêt	148	156	143	130	115	108	100
Cotisations imputées	3403	3246	3332	3402	3482	3637	3777
<b>Solde primaire</b>	-528	-2937	-1088	-494	-169	117	515
<b>Solde de financement</b>	-676	-3093	-1231	-625	-285	7	413

La dynamique des investissements et des transferts en capital (aux entreprises et aux ISBL) à moyen terme est influencée par les hypothèses retenues quant à l'évolution des projets de financement alternatif (y compris les PPP), qui se basent sur les estimations des projections pluriannuelles de novembre 2014.

Les transferts en capital aux entreprises s'accroissent également en 2016 en raison du transfert de compétences en matière de soins de santé (construction, rénovation et reconditionnement des infrastructures hospitalières flamandes).

Au niveau des recettes, l'évolution des recettes fiscales en 2016 est principalement déterminée par le fait que les additionnels sur l'impôt des personnes physiques représentent une année pleine. La réforme de l'épargne logement et la suppression de la réduction d'impôt pour la sécurisation des habitations à partir de 2016 atténuent l'impact de l'augmentation des frais professionnels forfaitaires sur l'IPP régional. La projection des autres recettes fiscales n'intègre pas la recette de la redevance kilométrique pour les camions mais maintient celle de l'eurovignette sur l'ensemble de la période. La projection des recettes non fiscales tient compte de l'estimation pluriannuelle de la Région flamande relative aux dividendes et aux remboursements du prêt de la part de KBC.

Ces hypothèses relatives aux dépenses et recettes en Flandre conduisent en projection à un déficit qui se résorbe progressivement pour devenir un surplus à partir de 2019.

## 5.5. La Région wallonne

Le compte de la Région wallonne présente un déficit sur l'entièreté de la période sous revue. Ce déficit est en forte hausse en 2015 et puis se résorbe lentement en fin de période. La projection intègre les mesures du contrôle budgétaire 2015 mais ne prend pas en compte la redevance kilométrique pour les poids lourds.

Les finances wallonnes ont enregistré en 2014 un déficit en hausse par rapport à celui de 2013. Cette augmentation résulte du recul des recettes fiscales, en particulier des taxes routières et des droits de succession et d'une croissance modérée des transferts de la LSF. L'élargissement du périmètre des administrations publiques contribue également à expliquer ce déficit. Notons toutefois que l'impact de cet élargissement du périmètre public influence davantage le niveau des dépenses que leur évolution.

En 2015, les recettes et dépenses de la Région wallonne connaissent une forte hausse suite à la 6<sup>e</sup> réforme de l'État et aux accords intra-francophones de la Ste Émilie (i.e. les transferts de compétences essentiellement en matière d'allocations familiales et de soins de santé de la Communauté française à la Région wallonne (et à la Commission communautaire française)). La hausse des dépenses résultant de la réforme de l'État est principalement localisée au niveau des transferts non sociaux (subsides à l'emploi et réductions de cotisations sociales pour les groupes cibles) et des prestations sociales (dépenses de soins de santé et allocations familiales). Cette hausse est toutefois atténuée par les mesures d'économie prises par le gouvernement wallon (e.g. remplacement partiel des départs dans l'administration). Du côté des recettes, la réforme de l'État conduit essentiellement à une hausse des transferts de la Communauté française, à un recul des transferts du pouvoir fédéral (en partie due à une réduction des transferts au titre de contribution à l'assainissement des finances publiques) et à la hausse des recettes fiscales suite à la régionalisation partielle de l'impôt des personnes physiques. La recette d'IPP de 2015 ne sera toutefois pas une recette d'année pleine, ce qui explique la détérioration des finances wallonnes en 2015. L'impact de ce mode de comptabilisation est estimé à environ 1 milliard d'euros. Concernant les autres

recettes fiscales, la projection retient l'hypothèse que les recettes routières retrouveraient un niveau similaire à celui de 2013 en 2015. L'évolution des taxes routières ainsi que l'effet des mesures fiscales décidées en 2015 permettraient une hausse des recettes fiscales en 2015, et ce malgré le recul des recettes attendues de la régularisation fiscale.

**Tableau 23** Compte de la Région wallonne  
en millions d'euros

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Recettes</b>	7666	11174	12429	12596	12834	13144	13500
Fiscales et parafiscales	2495	3898	5057	5152	5283	5439	5628
Impôt sur le revenu des ménages	0	1342	2470	2505	2564	2650	2758
Autres impôts	2495	2556	2587	2648	2719	2789	2870
Non fiscales	534	626	633	641	649	658	669
Transferts des administrations publiques, dont :	4498	6530	6617	6679	6776	6917	7071
Du pouvoir fédéral	4029	2817	2744	2737	2758	2817	2879
Des communautés et régions	446	3713	3873	3941	4018	4099	4191
Cotisations imputées	138	120	122	124	125	129	133
<b>Dépenses</b>	8133	12744	13032	13192	13417	13691	13989
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	5383	9966	10237	10374	10567	10798	11047
Frais de fonctionnement et investissement	2843	2962	2965	2985	3022	3064	3118
Rémunérations	1236	1309	1295	1298	1314	1333	1360
Achats de biens et services, impôts	1124	1196	1209	1222	1238	1254	1273
Investissements	483	457	461	465	470	477	484
Transferts non sociaux, dont :	1963	3106	3319	3351	3401	3469	3541
Subsides à l'emploi	151	690	694	709	732	758	785
Autres transferts aux entreprises	1271	1845	2035	2061	2092	2124	2160
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	540	569	589	579	576	585	594
Prestations sociales	577	3899	3953	4038	4143	4265	4388
Pensions	120	124	126	128	131	135	139
Soins de santé	330	1389	1431	1488	1556	1624	1690
Chômage et prépensions	0	26	26	27	27	28	28
Allocations familiales	18	2101	2107	2127	2156	2198	2243
Autres	108	259	263	268	274	281	288
Transferts aux administrations publiques	2396	2418	2455	2493	2536	2584	2636
Aux pouvoirs locaux	2193	2258	2293	2331	2373	2418	2468
Aux communautés et régions	203	160	162	162	164	166	168
Charges d'intérêt	216	240	218	201	189	180	173
Cotisations imputées	138	120	122	124	125	129	133
<b>Solde primaire</b>	-251	-1330	-385	-385	-395	-367	-316
<b>Solde de financement</b>	-467	-1570	-603	-586	-583	-546	-488

En 2016, la recette d'IPP est une recette d'année pleine ce qui conduit à une nette amélioration des finances wallonnes. Cette amélioration est toutefois tempérée par une réduction des transferts des administrations publiques au titre de contribution à l'assainissement des finances publiques. On note également en 2016 l'impact du transfert de la compétence « infrastructure hospitalière ». À partir de 2017, le déficit de la Région wallonne se contracterait très lentement à politique constante. Malgré le caractère restrictif de la politique constante pour la plupart des catégories de dépenses, la lenteur de cette amélioration trouve son origine dans la dynamique d'évolution des dépenses de soins de santé et dans la

croissance modérée de l'IPP jusqu'en 2018 suite à la faible croissance des salaires réels et à l'augmentation des frais professionnels forfaitaires (décidée par le pouvoir fédéral).

## 5.6. La Communauté française

La Communauté française a enregistré en 2014 un déficit en hausse par rapport à 2013 en raison d'une modeste évolution des moyens issus de la LSF à la suite essentiellement de paramètres macroéconomiques défavorables et de la dynamique de certaines catégories de dépenses primaires.

La persistance d'une faible inflation et d'une croissance modérée du PIB conduit à une nouvelle détérioration des finances de la Communauté française en 2015 et ce malgré des mesures d'économies prises lors du budget initial (e.g. remplacement partiel des départs dans l'administration). La projection n'intègre pas les mesures du contrôle budgétaire 2015 qui n'étaient pas connues lors de la clôture de ces Perspectives. Toutefois, ces mesures n'auraient eu qu'un faible impact sur la projection.

Le compte de la Communauté française est affecté en 2015 par la réforme de l'État et les accords de la Ste Émilie qui conduisent à une hausse des recettes et des dépenses. Les transferts en provenance du pouvoir fédéral augmentent pour financer les compétences transférées à la Communauté française. Étant donné que cette dernière a transféré la majorité de ses nouvelles compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (allocations familiales, partie importante des soins de santé, ...), la réforme de l'État conduit à une hausse des transferts à la Région wallonne et à la Commission communautaire française au niveau des dépenses. La hausse des rémunérations en 2015 découle des transferts de compétences mais également du relèvement de la cotisation de responsabilisation pension et de la création d'une cotisation sociale effective pour les allocations familiales qui est compensée par un recul des allocations familiales (prestations sociales).

À politique constante, les finances de la Communauté française ne cessent de s'améliorer à partir de 2016 et un retour à l'équilibre est attendu pour 2017. L'évolution des moyens issus de la LSF est soutenue par une croissance économique plus vigoureuse et par le versement en 2016 d'un solde du décompte positif alors qu'il était négatif en 2015. La Communauté française bénéficie également d'un effet prix favorable jusqu'en 2018 : le paramètre d'inflation retenu pour déterminer les moyens issus de la LSF excède la croissance de l'indice d'indexation des rémunérations et des transferts aux pouvoirs locaux pour l'enseignement subsidié. Cet effet prix est particulièrement marqué en 2016 en raison du saut d'index. Enfin, la dynamique des dépenses à politique inchangée qui reflète celle des dernières années est très modérée tandis que la croissance de l'emploi public est plus faible que par le passé. La méthodologie de projection des rémunérations n'anticipe pas d'éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs. Notons qu'en vertu des accords de la Ste Émilie, la Communauté française ne conserve qu'une partie de la compétence « infrastructure hospitalière » qui lui est transférée en 2016. Ce transfert de compétence conduit donc à une hausse des transferts du pouvoir fédéral, une autre des transferts en capital aux entreprises mais également à un accroissement des transferts aux entités fédérées.

**Tableau 24** *Compte de la Communauté française  
en millions d'euros*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Recettes</b>	14049	17489	18054	18494	18981	19549	20155
Fiscales et parafiscales	1	1	1	1	1	1	1
Non fiscales	685	687	695	704	713	724	735
Transferts des administrations publiques	11328	14889	15441	15801	16227	16690	17179
Du pouvoir fédéral	11070	14629	15179	15537	15961	16421	16908
Des pouvoirs locaux	31	31	31	32	32	33	33
Des communautés et régions	227	230	231	232	234	236	238
Cotisations imputées	2034	1911	1938	1990	2039	2134	2240
<b>Dépenses</b>	14282	17782	18094	18372	18716	19167	19676
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	9631	9813	9943	10092	10288	10532	10806
Frais de fonctionnement et investissement	6722	6917	6971	7048	7172	7296	7438
Rémunérations	5151	5401	5431	5489	5578	5680	5796
Achats de biens et services, impôts	1426	1375	1391	1407	1440	1461	1484
Investissements	145	141	150	151	153	156	159
Transferts non sociaux	619	632	670	678	687	697	708
Autres transferts aux entreprises	40	32	63	64	64	65	66
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	578	600	607	614	622	631	642
Prestations sociales	2290	2264	2302	2366	2429	2539	2659
Pensions	1915	1967	2000	2058	2113	2215	2326
Soins de santé	171	197	201	206	212	219	226
Chômage et prépensions	0	12	12	12	12	13	13
Allocations familiales	119	0	0	0	0	0	0
Autres	85	88	89	90	91	93	94
Transferts aux administrations publiques	2491	5939	6104	6190	6298	6420	6558
Aux pouvoirs locaux	2002	2016	2016	2032	2063	2102	2148
Aux communautés et régions	488	3923	4088	4158	4235	4317	4410
Charges d'intérêt	126	120	110	100	91	82	73
Cotisations imputées	2034	1911	1938	1990	2039	2134	2240
<b>Solde primaire</b>	-107	-174	91	224	356	463	552
<b>Solde de financement</b>	-233	-294	-19	124	265	382	479

## 6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

### 6.1. Méthodologie

Le modèle HERMREG inclut un module destiné à calculer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au niveau de chaque région. La méthodologie sur laquelle reposent nos calculs est présentée dans les Perspectives régionales publiées en juillet 2014<sup>47</sup>. Les résultats obtenus avec ce module sont présentés ci-dessous.

### 6.2. Contexte

L'Union européenne a fixé une série de nouveaux objectifs à l'horizon 2020. Elle veut ainsi réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et amener la part des énergies renouvelables à 20 %. La réduction des émissions devrait être portée à 30 % si un nouvel accord international intervient.

L'objectif européen de baisse des émissions de GES de 20 % est décliné différemment selon que les secteurs concernés participent ou non au Système européen d'échange de quotas d'émissions. Pour les secteurs participant à ce système<sup>48</sup> (secteurs ETS), un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi. Il implique, pour l'Europe dans son ensemble, une baisse de 21 % des émissions provenant de ces secteurs à l'horizon 2020, et ce par rapport au niveau de 2005. On notera toutefois que plus de la moitié des émissions ne tombent pas dans le champ du système ETS.

En ce qui concerne les secteurs non ETS<sup>49</sup>, un objectif européen de baisse de 10 % des émissions est visé (baisse en 2020 par rapport au niveau de 2005). La Commission européenne a, de plus, défini un objectif spécifique pour chaque État membre. Pour la Belgique, l'objectif fixé est de 15 % de baisse des émissions des secteurs non ETS pour l'année 2020 par rapport au niveau atteint en 2005.

On notera qu'il n'y a pas encore, à l'heure actuelle, d'accord politique portant sur la répartition régionale de l'objectif national assigné aux secteurs non ETS.

---

<sup>47</sup> Perspectives économiques régionales 2014-2019, BFP, IBSA, SVR, IWEPS, juillet 2014.

<sup>48</sup> Les secteurs qui participeraient au marché de permis d'émissions après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub> et N<sub>2</sub>O d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

<sup>49</sup> Il s'agit des secteurs suivants: la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.



### 6.3. Évolution des émissions de gaz à effet de serre<sup>50</sup>

Les sections suivantes présentent les résultats de la ventilation régionale (calculée à l'aide du modèle HERMREG) des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre (calculées à l'aide du modèle HERMES). On notera que ces projections régionales peuvent différer de celles calculées par les régions pour des raisons techniques (différences de modélisation et d'hypothèses).

#### 6.3.1. Royaume

Les émissions de gaz à effet de serre nationales ont baissé de 3 % en 2012, en liaison avec une activité économique au ralenti. Elles se sont situées largement en-dessous du niveau atteint en 2008, soit 116,5 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2012 (contre 135,8 Mt en 2008). Selon notre projection, les émissions devraient continuer à baisser sur la période 2014-2020 (de 0,5 % en moyenne par an). En 2020, elles seraient même inférieures de plus de 20 % au niveau de l'année de base et n'atteindraient plus que 111,9 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Ce résultat favorable s'explique en grande partie par la baisse des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, grâce aux modifications structurelles intervenues dans la consommation d'énergie en faveur de produits moins polluants et/ou renouvelables. La baisse des émissions de N<sub>2</sub>O, ainsi que celles de gaz fluorés, contribueraient également à ce résultat. Par contre, les émissions de CO<sub>2</sub> non énergétique (notamment les émissions provenant des déchets) et de CH<sub>4</sub> (notamment les émissions provenant de l'agriculture) continueraient à augmenter chaque année en projection.

Durant ces dernières années, les émissions du secteur électrique ont diminué de manière significative en dépit de la mise à l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires. Cette baisse est liée à la réduction du recours aux centrales électriques fonctionnant avec des énergies fossiles et s'explique également par le développement de la production à partir d'énergies renouvelables et par une hausse importante des importations nettes d'électricité. En projection, les émissions devraient toutefois à nouveau augmenter, d'environ 0,4 % par an, compte tenu de la reprise de la production à partir de combustibles fossiles (gaz naturel).

Les émissions de l'industrie sont en baisse depuis le début des années deux mille. Cette baisse peut s'expliquer par les restructurations qui ont été opérées (qui ont notamment eu pour effet de réduire considérablement la part des combustibles solides dans les processus industriels, principalement dans la sidérurgie), mais aussi par le recours massif à des technologies économes en énergie et moins "émisives". Les accords sectoriels et les plans nationaux d'allocation ont joué un rôle crucial à cet égard. La réduction des émissions de l'industrie a été particulièrement sensible ces dernières années et est notamment liée à la chute de la production industrielle observée en 2009 (baisse des émissions de plus de 20 %). En projection, les émissions baisseraient légèrement, notamment en raison du recours accru aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les plafonds d'émission à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> devraient contribuer à réduire les émissions générées par l'industrie. Ces émissions atteindraient 20,1 Mt en 2020, contre 33 Mt en 1990.

<sup>50</sup> On trouvera sur le site internet le détail de l'évolution des différents gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O et gaz fluorés), ainsi que les bilans énergétiques pour les années 2012, 2015 et 2020.

Le recul des émissions générées par le secteur des transports, constaté depuis le début des années 2000, devrait se poursuivre au cours de la période de projection. Comme au cours des dernières années, cette baisse serait due au renouvellement du parc de véhicules avec l'introduction de voitures moins polluantes du fait des normes de CO<sub>2</sub><sup>51</sup>, mais serait également imputable au recours aux biocarburants, fût-il limité. Les émissions du secteur atteindraient 22,5 Mt en 2020, contre 20,5 Mt en 1990.

Les émissions du secteur résidentiel et tertiaire devraient légèrement diminuer au cours de la période considérée. Cette évolution favorable peut s'expliquer par une légère baisse de la consommation d'énergie et une répartition plus favorable de celle-ci, en faveur de produits énergétiques à plus faible teneur en carbone. Les mesures prises dans le cadre de la politique climatique seraient de nature à consolider cette évolution générale. Les émissions du secteur représenteraient 26,7 Mt en 2020, contre 27,6 Mt en 1990.

Les émissions issues des processus industriels ont fortement baissé en 2012 (baisse de 4,4 %). En projection (période 2014-2020), ces émissions seraient quasiment stabilisées. Les émissions issues de l'agriculture seraient en légère hausse en projection, alors que les émissions en provenance du traitement des déchets seraient en baisse (baisse moyenne de 2,1 % par an).

### 6.3.2. Région de Bruxelles Capitale

En 2012, la consommation finale d'énergie de la Région bruxelloise a représenté 5 % de la consommation nationale. Quant aux émissions de GES, celles-ci ont représenté 3 % du total des émissions nationales, pour un niveau d'environ 4 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Elles provenaient en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et des activités de transport. En 2013, les émissions de la Région ont légèrement augmenté, pour atteindre 4,2 Mt.

Durant la période 2014-2020, les émissions totales de GES seraient en baisse (-1,2 % en moyenne par an). En 2020, le niveau de l'ensemble des émissions de la Région devrait atteindre 3,9 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit un peu moins que durant l'année de référence. Sur ce total, 2,6 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> seraient imputables au chauffage des bâtiments (même montant que lors de l'année de référence) et 0,7 million de tonnes au transport (un niveau inférieur à celui de l'année de référence). Les émissions issues du chauffage des bâtiments seraient en légère baisse sur la période 2014-2020 (de 0,4 % par an en moyenne); pour les émissions dues au transport, on enregistrerait une baisse de 1,4 % en moyenne par an pour la même période.

### 6.3.3. Région flamande

La consommation finale d'énergie de la Région flamande a représenté, en 2012, près de 2/3 de la consommation nationale (soit 64 %). La part des émissions flamandes de GES dans le total national a été identique. En niveau ces émissions ont atteint environ 75 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, ce qui correspond à une baisse de plus de 10 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. En Flandre, ce sont surtout les secteurs de la transformation d'énergie, du transport, de l'industrie en ce qui concerne

<sup>51</sup> L'objectif fixé par l'Europe est de limiter les émissions des véhicules à 130 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre en 2015. En 2020, les émissions des nouveaux parcs automobiles des constructeurs devront satisfaire à une norme CO<sub>2</sub> de 95 grammes par kilomètre. Le parc automobile entier ne devra satisfaire à cette norme qu'en 2021.

les émissions d'origine énergétique et le chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) qui ont influencé l'évolution des émissions de GES. Les émissions totales ont baissé légèrement en 2013, atteignant un niveau de 74,6 Mt.

Pendant la période 2014-2020, les émissions totales de GES de la Région flamande diminueraient légèrement (de 0,3 % par an en moyenne). Leur niveau devrait s'élever à 72,9 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2020, et être ainsi inférieur de près de 15 Mt par rapport à l'année de référence.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie ont baissé sensiblement en 2013 et surtout en 2014 en raison notamment de la hausse de la production d'énergie renouvelable, de la diminution de la production à partir du charbon et des importations nettes élevées d'électricité. Les émissions du secteur seraient à nouveau en croissance sur la période 2015-2020 mais cette croissance ne dépasserait pas 0,5 % par an en moyenne. En 2020, les émissions s'élèveraient à 16,8 Mt, contre 23,2 Mt durant l'année de référence.

Les émissions énergétiques issues de l'industrie seraient en hausse sur la période 2014-2020 (1,2 % par an en moyenne), en dépit de l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie, de la pénétration de sources d'énergie renouvelables et des objectifs 2020 pour les installations appartenant au système des permis d'émission. Les émissions du secteur atteindraient 12,4 millions de tonnes en 2020, contre 15,1 millions de tonnes durant l'année de référence.

Les émissions liées au chauffage des bâtiments diminueraient en moyenne de 0,4 % entre 2014 et 2020 en raison de modifications structurelles dans la consommation d'énergie (hausse de la part du gaz naturel et percée des renouvelables) et s'élèveraient à 17,2 millions de tonnes en 2019 (contre 16,5 millions en 1990). Les émissions du secteur du transport diminueraient à un rythme moyen de 0,5 % par an pendant la période 2014-2020, grâce au renouvellement du parc de voitures et au recours plus important (bien que limité) aux biocarburants. Les émissions du secteur s'élèveraient à 14,6 millions de tonnes en 2020, contre 12,5 Mt en 1990. Les émissions générées par les processus industriels seraient quasi stabilisées au cours de la période de projection, alors que les émissions provenant du traitement des déchets seraient en baisse. Enfin, celles liées à l'agriculture seraient en hausse légère.

#### 6.3.4. Région wallonne

En 2012, la consommation finale d'énergie de la Région wallonne a concerné 31 % de la consommation nationale. Les émissions de GES wallonnes ont représenté grosso-modo la même part (32 % du total). Ces émissions ont atteint, en 2012, environ 37 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, ce qui correspond à une baisse de plus de 15 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. En Wallonie, l'évolution des émissions de GES a surtout été déterminée par les émissions du secteur industriel, du secteur du transport et du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et tertiaire). On notera que les émissions se seraient stabilisées en 2013.

Au cours de la période 2014-2020, les émissions totales de GES de la Région wallonne diminueraient légèrement (de 0,8 % par an en moyenne) pour finalement atteindre 35 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2020 (contre 54,7 Mt durant l'année de référence). Les émissions liées à l'énergie générées par l'industrie ne dépasseraient plus 7,6 millions de tonnes (contre 17,7 millions de tonnes en 1990). Cette

PERSPECTIVES

baisse spectaculaire est liée aux importantes restructurations industrielles (et notamment la fermeture des hauts fourneaux).

Les émissions émanant du transport seraient en baisse de 1,1 % en moyenne par an sur la période 2014-2020, alors que les émissions issues du chauffage des bâtiments se réduiraient de 1 % en moyenne par an. Les émissions de ces deux secteurs atteindraient respectivement 7,1 et 7 millions de tonnes en 2020 (contre respectivement 7,1 et 8,5 Mt durant l'année de référence). Les émissions générées par les processus industriels devraient être stables en projection et atteindre 5,6 millions de tonnes en 2020 (contre 6,5 millions de tonnes en 2009). Les émissions issues du traitement des déchets seraient en baisse au cours de la période de projection. En revanche, les émissions de l'agriculture seraient en hausse légère.

**Tableau 25 Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur**  
en millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>

	1990[1]	2012[2]	2015[3]	2020[3]	Croissance (moyenne) 2014-2020[3]
<b>Royaume</b>					
1. Énergie	112,2	94,4	91,8	89,9	-0,6
1.A. Combustion	111,3	93,9	91,4	89,4	-0,6
1.A1. Transformation d'énergie	30,1	23,2	19,2	20,1	-1,8
1.A2. Industrie	33,0	19,6	20,3	20,1	0,6
1.A3. Transport	20,5	23,6	23,6	22,5	-0,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	27,6	27,5	28,2	26,7	-0,6
1.A5. Autres	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,9	0,5	0,5	0,5	-0,0
2. Processus industriels	17,1	11,2	11,0	11,0	0,1
3. Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
4. Agriculture	12,6	9,3	9,4	9,6	0,5
5. Déchets	3,5	1,5	1,4	1,3	-2,1
<b>Total</b>	<b>145,7</b>	<b>116,5</b>	<b>113,8</b>	<b>111,9</b>	<b>-0,5</b>
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>					
1. Énergie	3,9	3,8	3,8	3,6	-1,2
1.A. Combustion	3,9	3,7	3,8	3,6	-1,2
1.A1. Transformation d'énergie	0,2	0,3	0,2	0,2	-8,2
1.A2. Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	2,1
1.A3. Transport	0,9	0,8	0,8	0,7	-1,4
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	2,6	2,5	2,7	2,6	-0,4
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	-, -
1.B. Émissions fugitives	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,0
2. Processus industriels	0,0	0,2	0,2	0,2	-0,7
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
<b>Total</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,1</b>	<b>3,9</b>	<b>-1,2</b>

	1990[1]	2012[2]	2015[3]	2020[3]	Croissance (moyenne) 2014-2020[3]
<b>Région wallonne</b>					
1. Énergie	40,3	26,9	26,1	24,8	-1,1
1.A. Combustion	40,1	26,8	26,0	24,7	-1,1
1.A1. Transformation d'énergie	6,6	3,9	3,0	3,0	-3,2
1.A2. Industrie	17,7	7,8	8,0	7,6	-0,2
1.A3. Transport	7,1	7,7	7,5	7,1	-1,1
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,5	7,5	7,4	7,0	-1,0
1.A5. Autres	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,0
2. Processus industriels	8,4	5,7	5,7	5,6	0,1
3. Utilisation de solvants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
4. Agriculture	4,8	4,0	4,1	4,1	0,4
5. Déchets	1,2	0,5	0,5	0,4	-3,6
Total	54,7	37,3	36,3	35,0	-0,8
<b>Région flamande</b>					
1. Énergie	68,0	63,7	62,0	61,4	-0,4
1.A. Combustion	67,3	63,4	61,6	61,1	-0,4
1.A1. Transformation d'énergie	23,2	19,0	16,0	16,8	-1,4
1.A2. Industrie	15,1	11,7	12,2	12,4	1,2
1.A3. Transport	12,5	15,1	15,3	14,6	-0,5
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	16,5	17,5	18,1	17,2	-0,4
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,7	0,3	0,3	0,3	-0,0
2. Processus industriels	8,7	5,2	5,1	5,1	0,1
3. Utilisation de solvants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
4. Agriculture	7,9	5,2	5,3	5,4	0,5
5. Déchets	2,2	0,9	0,9	0,8	-1,3
Total	87,0	75,2	73,4	72,9	-0,3

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2012 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2010 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux, excepté pour les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2012 dans HERMES et HERMREG.

(3) Perspectives économiques régionales 2015-2020.

## 7. Conclusions

Pour répondre à la demande croissante de disposer d'outils de prévisions économiques qui intègrent la dimension régionale, le Bureau fédéral du Plan et les services d'études des trois régions belges (IBSA, IWEPS et SVR) ont entamé fin 2005 le développement d'un modèle multirégional et multisectoriel, le modèle HERMREG. Dans sa version actuelle, le modèle HERMREG peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de projection de moyen terme de type *top-down* et s'articule entièrement avec le modèle national HERMES, qui lui fournit les points de départ nationaux et internationaux.

Le modèle HERMREG produit des projections régionales à moyen terme à l'horizon 2020 en matière de PIB, d'emploi, de population active, de navettes, de chômage, de salaires et de productivité. Cette version incorpore également un module de calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES), qui permet de régionaliser les perspectives nationales en matière de GES, ainsi qu'un module de finances publiques qui fournit une projection des dépenses et des recettes des différentes régions et communautés et, enfin, un bloc destiné à calculer les revenus des ménages dans chaque région.

Les projections régionales présentent l'avantage d'être parfaitement cohérentes avec les perspectives nationales publiées en mai 2015, qui sont elles-mêmes basées sur l'information économique disponible à la fin avril 2015. Celle-ci tient notamment compte d'un contexte international marqué par un redémarrage de la croissance dans la zone euro.

En phase avec cette amélioration conjoncturelle, la croissance de l'économie belge devrait s'accélérer pour atteindre 1,2 % en 2015, 1,6 % en 2016, puis 1,7 % en 2017, avant de ralentir quelque peu (1,5 % en 2020).

En 2014, la croissance économique se serait quelque peu redressée en Flandre et en Wallonie pour atteindre, respectivement, 1,2 % et 1,0 %, tandis que dans la Région de Bruxelles-Capitale, la croissance aurait été plus timide (0,6 %)

La poursuite du redressement de la demande intérieure belge prévue pour cette année, combinée à l'accélération du rythme de progression des exportations, devrait stimuler l'activité de chacune d'entre elles. Le PIB en volume devrait ainsi croître, en 2015, de 1,1 à 1,3 % selon la Région. En 2016, la croissance économique s'intensifierait encore en Flandre (1,7 %) et en Wallonie (1,5 %) tandis qu'elle se stabiliserait à Bruxelles (1,1 %).

À moyen terme (2017-2020), la Flandre présenterait un léger surplus de croissance économique de 0,1 point de pourcentage (pp) par rapport à la moyenne belge (+1,6 %). En Wallonie et en Région bruxelloise, un différentiel défavorable de 0,1 pp vis-à-vis de la croissance nationale serait observé.

En 2015 et en 2016, la création d'emploi devrait s'accélérer dans les trois régions, et un peu plus fortement en Flandre (0,6 % et 0,9 % successivement dans cette région). À moyen terme (2017-2020), en phase avec le redressement progressif de la croissance économique, le rythme de création nette d'emplois en

Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale serait similaire (de 0,7 % à 0,8 % par an) tandis qu'en Wallonie, il ne lui serait finalement que très légèrement inférieur (0,6 % par an).

Ainsi, sur la période 2015-2020, les créations nettes d'emploi atteindraient 21 500 personnes par an en Flandre (soit près de 129 000 cumulées sur la période), 7 800 par an en Wallonie (ou 47 000 emplois cumulés) et près de 4 300 en Région bruxelloise (soit près de 26 000 emplois cumulés). Dans chacune de ces régions, les branches de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands » (y compris les emplois titres-services) conserveraient à moyen terme un rôle moteur dans la croissance de l'emploi, comme observé dans le passé récent.

La prise en compte des dynamiques de navettes, tant interrégionales que transfrontalières, permet d'obtenir une projection de l'emploi selon la région du lieu de domicile des travailleurs (aussi appelé « population active occupée »). Cette nuance est particulièrement importante pour la Région bruxelloise, caractérisée par le fait que ses résidents n'occupent qu'environ la moitié des emplois situés sur son territoire. Au cours des quinze dernières années, la présence des résidents bruxellois sur leur propre marché du travail et sur celui des autres régions s'est constamment accrue. Cette tendance est prolongée en projection de sorte qu'au cours de la période 2014-2020, la croissance de la population active occupée serait plus dynamique à Bruxelles (1,0 % par an en moyenne) qu'en Flandre (0,7 %) et en Wallonie (0,6 %).

Quant à l'évolution de l'offre de travail à moyen terme, elle serait, en Région bruxelloise, beaucoup moins soutenue que par le passé récent par les impulsions démographiques, car le solde migratoire externe serait en baisse. Elle y enregistrerait une croissance de 0,4 % par an en moyenne au cours de la période 2014-2020. La progression relativement dynamique de la population active occupée bruxelloise entraînerait dès lors une diminution relativement forte du taux de chômage de la région, lequel passerait de 20,9 % en 2014 à 18,0 % en 2020.

L'offre de travail flamande, pour sa part, progresserait de 0,5 % par an en moyenne, freinée par les évolutions démographiques (notamment liées au vieillissement de la population) mais soutenue par l'impact des mesures récemment adoptées en matière de fin de carrière, nettement plus marqué en Flandre que dans les deux autres régions. Le taux de chômage flamand passerait dès lors de 8,5 % en 2014 à 7,5 % en 2020.

Les évolutions démographiques auraient un impact négatif moindre en Wallonie qu'en Flandre et les facteurs qui étaient responsables ces dernières années de la baisse des taux d'activité parmi les moins de 50 ans pèseraient désormais moins. L'offre de travail wallonne croîtrait dès lors de 0,3 % par an en moyenne et le taux de chômage de la Région baisserait de 16,8 % en 2014 à 15,5 % en 2020.

En Région bruxelloise, les gains de productivité réelle par tête projetés dans les branches d'activité marchande seraient les moins élevés des trois régions, soit 0,7 % par an, tant sur l'ensemble de la période de projection que sur la période 2017-2020. Ceci contrasterait avec les taux observés avant le déclenchement de la crise fin 2008, et en particulier sur la période 2000-2006.

À moyen terme (2017-2020), la Flandre et la Wallonie enregistreraient des gains de productivité réelle par tête de 0,9 % par an dans l'ensemble des branches d'activité marchande ; dans le cas wallon, ceci

constituerait, en quelque sorte, un rattrapage d'une évolution nettement moins favorable observée avant 2014 (-0,2 % en moyenne sur la période 2007-2013).

En comparaison de la productivité, l'évolution des salaires par tête projetée à moyen terme, relativement homogène parmi les trois régions, apparaît comme très modérée. Partant, le coût salarial réel par unité produite serait en baisse dans les branches d'activité marchande des trois régions sur l'ensemble de la période 2014-2020.

Au cours de la période de projection (tout comme au cours de la période 2006-2013), le revenu disponible des ménages devrait, en moyenne, évoluer à un rythme similaire dans les trois régions, à savoir, en termes nominaux, 2,0 % par an à Bruxelles et 2,1 % tant en Flandre qu'en Wallonie. Ce résultat masquerait toutefois des divergences dans les évolutions des composantes du revenu disponible, principalement en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, les taux de croissance des différentes composantes wallonnes et flamandes étant davantage semblables. Ainsi, la Région bruxelloise se caractériserait par une progression, en moyenne, plus lente des prestations de sécurité sociale en espèces et, à l'inverse, plus rapide des rémunérations des salariés, cette dernière étant en ligne avec la croissance un peu plus soutenue de la population active occupée bruxelloise.

Couplées aux perspectives démographiques, lesquelles tablent sur une progression plus rapide de la population bruxelloise (0,6 % par an en moyenne au cours de la période 2014-2020) par rapport à celle de la Flandre (0,4 %) et de la Wallonie (0,4 %), ces évolutions attendues de revenus se traduisent par une croissance plus soutenue du revenu disponible par habitant en Flandre (1,7 %) et en Wallonie (1,7 %) qu'à Bruxelles (1,4 %).

Par ailleurs, le modèle HERMREG génère une projection régionalisée des émissions de gaz à effet de serre (GES). Selon les projections, les émissions de GES seraient en légère baisse entre 2014 et 2020, tant au niveau national que pour les trois Régions, en raison d'une augmentation modérée de la consommation finale d'énergie et de modifications structurelles de cette consommation en faveur d'énergies moins polluantes et/ou d'origine renouvelable.

En ce qui concerne les finances publiques, la projection à politique inchangée (basée sur les informations disponibles à la fin avril 2015) indique que le compte de l'ensemble des communautés et régions se dégraderait en 2015, principalement en raison de l'impact ponctuel du mode de comptabilisation de l'impôt des personnes physiques régional. À partir de 2016, il connaîtrait une amélioration continue pour renouer avec l'équilibre en fin de période. La Région de Bruxelles-Capitale, qui était en surplus en 2014, deviendrait déficitaire en 2015 et le resterait à moyen terme. La Région wallonne serait en déficit sur l'ensemble de la période. La Communauté française et la Région flamande, qui sont également en déficit en début de période, renoueraient avec l'équilibre et dégageraient un surplus en fin de période.

Dans les années à venir, d'autres développements sont également envisagés telle que la mise en place progressive d'une architecture *bottom-up* dans le modèle.



## 8. Bibliographie

- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), *Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, janvier 2008.
- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008b), *Vingt-cinq ans d'évolutions régionales – Un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG*, Planning Paper 104, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, avril 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K. et Hoorelbeke, D. (2008c), *Perspectives économiques régionales 2007-2013*, septembre 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B. et Meunier, O. (2010), *Perspectives économiques régionales 2010-2015*, juillet 2010.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B., Michiels, P.F. et Meunier, O. (2011), *Perspectives économiques régionales 2011-2016*, juin 2011.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B., Michiels, P.F. et Meunier, O. (2012), *Perspectives économiques régionales 2012-2017*, mai 2012.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B., Michiels, P.F. et Meunier, O. (2013), *Perspectives économiques régionales 2013-2018*, juillet 2013.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B., Michiels, P.F. et Meunier, O. (2014), *Perspectives économiques régionales 2014-2019*, juillet 2014.
- Bracke, I. et Vandille, G. (2005), *Regionale emissievooruitzichten*, Working Paper 5-05, BFP, mars 2005.
- Bureau Fédéral du Plan, Direction générale Statistique et Information économique (2015), *Perspectives démographiques 2014-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs*, mars 2015.
- Bureau Fédéral du Plan (2015), *Perspectives économiques 2015-2020*, mai 2015.
- Commission Nationale Climat (2011), *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, mai 2011.
- Gentil, Gina (2008), *Regionalisering van de rekening van de Gemeenschappen en Gewesten: methodologie en resultaten*, Bureau Fédéral du Plan, REPO 2706, décembre 2008.
- Institut des Comptes Nationaux (2014), *SEC 2010 – Le nouveau cadre de référence des comptes nationaux*, septembre 2014.
- Institut des Comptes Nationaux (2015), *Comptes régionaux 2013*, février 2015.
- Institut des Comptes Nationaux (2015), *Enregistrements dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la loi spéciale de financement*, Avis de l'ICN du 10/02/2015.
- Laloy, L. (2009), *Rémunérations et pensions des salariés des administrations publiques : hypothèses et méthodologies de projection dans les Perspectives économiques 2009-2014* de mai 2009, Bureau fédéral du Plan, note ADDG 6934, décembre 2009.

## PERSPECTIVES

United Nations Framework Convention on Climate Change (2007), Report of the Review of the Initial Report of Belgium, décembre 2007.

Vandresse, M. (2015), Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale pour la Belgique, Working Paper 02-15, mars 2015.

## 9. Annexes

### 9.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi

**Tableau 26** Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi ;  
Région de Bruxelles-Capitale  
en points de pourcentage

	2013	2014	2015	2016	2017- 2020	Moyennes		
						2000- 2006	2007- 2013	2014- 2020
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
<b>1.2. Énergie</b>	-0,12	0,07	0,05	0,05	0,03	0,37	-0,14	0,04
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	-0,12	-0,04	-0,01	-0,02	0,00	0,03	-0,22	-0,01
a. Biens intermédiaires	-0,03	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,03	-0,11	-0,02
b. Biens d'équipement	-0,06	0,00	-0,01	0,00	0,01	0,04	-0,10	0,01
c. Biens de consommation	-0,03	-0,02	0,01	-0,01	0,01	0,01	-0,01	0,00
<b>1.4. Construction</b>	0,02	0,06	0,02	0,01	0,04	0,14	0,02	0,04
<b>1.5. Services marchands</b>	0,18	0,43	1,16	0,91	1,35	1,04	0,32	1,13
a. Transports et communication	0,07	-0,19	0,12	0,03	0,16	0,39	-0,11	0,08
b. Commerce et horeca	-0,05	0,00	0,10	0,14	0,21	-0,07	-0,06	0,15
c. Crédit et assurances	-0,56	0,06	0,42	0,35	0,44	0,52	0,12	0,37
d. Santé et action sociale	0,05	0,10	0,17	0,11	0,09	0,03	0,08	0,10
e. Autres services marchands	0,67	0,46	0,35	0,29	0,45	0,17	0,28	0,42
<b>1.6. Services non marchands</b>	0,51	0,15	-0,08	0,09	0,08	0,43	0,36	0,07
a. Administration publique et éducation	0,52	0,15	-0,08	0,08	0,08	0,44	0,37	0,07
b. Services domestiques	-0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,00
<b>1.7. Total</b>	<b>0,48</b>	<b>0,67</b>	<b>1,14</b>	<b>1,03</b>	<b>1,51</b>	<b>2,01</b>	<b>0,34</b>	<b>1,27</b>
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>2.2. Énergie</b>	-0,01	-0,02	0,02	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	-0,09	-0,14	-0,08	-0,08	-0,05	-0,15	-0,24	-0,07
a. Biens intermédiaires	-0,07	-0,04	-0,02	-0,03	-0,02	-0,05	-0,09	-0,03
b. Biens d'équipement	0,00	-0,04	-0,02	0,00	0,00	-0,04	-0,11	-0,01
c. Biens de consommation	-0,01	-0,05	-0,04	-0,05	-0,03	-0,07	-0,04	-0,03
<b>2.4. Construction</b>	0,08	-0,07	0,00	0,01	0,01	-0,01	0,06	0,00
<b>2.5. Services marchands</b>	0,10	0,33	0,64	0,66	0,73	0,28	0,68	0,65
a. Transports et communication	-0,11	0,01	0,04	0,03	-0,01	-0,11	-0,04	0,01
b. Commerce et horeca	-0,09	-0,10	-0,09	-0,02	0,08	-0,04	-0,10	0,02
c. Crédit et assurances	-0,19	-0,12	-0,01	-0,02	0,01	0,00	-0,10	-0,02
d. Santé et action sociale	0,17	0,17	0,20	0,18	0,17	0,20	0,19	0,17
e. Autres services marchands	0,32	0,38	0,51	0,49	0,47	0,23	0,73	0,47
<b>2.6. Services non marchands</b>	0,03	-0,02	-0,13	-0,04	-0,04	0,36	0,26	-0,05
a. Administration publique et éducation	0,15	-0,05	-0,14	-0,08	-0,06	0,40	0,36	-0,07
b. Services domestiques	-0,12	0,03	0,01	0,05	0,02	-0,03	-0,10	0,02
<b>2.7. Total</b>	<b>0,10</b>	<b>0,09</b>	<b>0,45</b>	<b>0,57</b>	<b>0,66</b>	<b>0,49</b>	<b>0,77</b>	<b>0,54</b>

**Tableau 27 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi ; Région flamande**  
*en points de pourcentage*

	2013	2014	2015	2016	2017- 2020	Moyennes		
						2000- 2006	2007- 2013	2014- 2020
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	0,04	0,02	0,02	0,01	0,04	0,04	0,00	0,03
<b>1.2. Énergie</b>	-0,01	0,07	0,09	0,05	0,04	0,00	0,10	0,05
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	-0,03	0,16	0,23	0,21	0,22	0,31	0,04	0,21
a. Biens intermédiaires	0,04	0,14	0,10	0,10	0,09	0,14	0,06	0,10
b. Biens d'équipement	-0,03	0,04	0,06	0,03	0,05	0,09	-0,13	0,05
c. Biens de consommation	-0,04	-0,02	0,08	0,08	0,08	0,09	0,12	0,07
<b>1.4. Construction</b>	-0,12	0,18	0,00	0,11	0,09	0,24	0,09	0,09
<b>1.5. Services marchands</b>	0,18	0,70	0,88	1,24	1,26	1,39	0,80	1,12
a. Transports et communication	-0,25	-0,09	0,07	0,15	0,12	0,10	0,08	0,09
b. Commerce et horeca	0,10	0,07	0,09	0,22	0,32	0,42	0,07	0,24
c. Crédit et assurances	0,05	0,02	0,03	0,08	0,08	0,02	0,05	0,06
d. Santé et action sociale	0,07	0,18	0,27	0,19	0,16	0,05	0,12	0,18
e. Autres services marchands	0,21	0,52	0,42	0,60	0,58	0,81	0,49	0,55
<b>1.6. Services non marchands</b>	0,27	0,09	-0,05	0,06	0,05	0,15	0,12	0,04
a. Administration publique et éducation	0,29	0,09	-0,05	0,05	0,05	0,14	0,13	0,04
b. Services domestiques	-0,02	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01	0,00
<b>1.7. Total</b>	0,32	1,22	1,18	1,67	1,69	2,14	1,15	1,55
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	0,01	-0,05	0,02	0,01	0,00	-0,04	-0,05	0,00
<b>2.2. Énergie</b>	0,01	-0,01	0,00	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	-0,32	-0,29	-0,18	-0,19	-0,10	-0,24	-0,29	-0,15
a. Biens intermédiaires	-0,13	-0,08	-0,06	-0,07	-0,03	-0,02	-0,11	-0,05
b. Biens d'équipement	-0,04	-0,09	-0,03	-0,01	-0,01	-0,09	-0,09	-0,02
c. Biens de consommation	-0,14	-0,11	-0,09	-0,11	-0,07	-0,12	-0,09	-0,08
<b>2.4. Construction</b>	-0,12	-0,14	0,02	0,08	0,06	0,04	0,08	0,03
<b>2.5. Services marchands</b>	0,14	0,92	0,81	1,00	0,86	1,10	0,93	0,88
a. Transports et communication	-0,12	-0,02	-0,03	0,02	-0,01	0,03	-0,03	-0,01
b. Commerce et horeca	-0,15	0,02	-0,03	0,02	0,08	0,11	0,03	0,05
c. Crédit et assurances	-0,01	-0,01	-0,01	0,00	0,00	-0,03	-0,02	0,00
d. Santé et action sociale	0,20	0,22	0,35	0,34	0,30	0,32	0,33	0,30
e. Autres services marchands	0,22	0,72	0,53	0,62	0,48	0,67	0,62	0,54
<b>2.6. Services non marchands</b>	-0,06	0,05	-0,07	0,00	0,00	0,19	0,05	0,00
a. Administration publique et éducation	0,05	0,02	-0,08	-0,05	-0,02	0,18	0,11	-0,02
b. Services domestiques	-0,11	0,03	0,01	0,05	0,01	0,01	-0,06	0,02
<b>2.7. Total</b>	-0,34	0,49	0,60	0,91	0,82	1,06	0,74	0,75

**Tableau 28 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi ; Région wallonne**  
*en points de pourcentage*

	2013	2014	2015	2016	2017- 2020	Moyennes		2014- 2020
						2000- 2006	2007- 2013	
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	0,01	0,02	0,01	-0,01	0,02	0,00	0,00	0,01
<b>1.2. Énergie</b>	-0,08	0,06	0,03	0,04	0,03	0,10	0,03	0,04
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	-0,07	0,13	0,16	0,18	0,18	0,57	-0,09	0,17
a. Biens intermédiaires	0,09	0,13	0,08	0,09	0,08	0,46	-0,17	0,09
b. Biens d'équipement	-0,07	0,01	0,04	0,04	0,04	0,07	-0,01	0,03
c. Biens de consommation	-0,10	0,00	0,04	0,05	0,06	0,04	0,09	0,05
<b>1.4. Construction</b>	-0,04	0,14	0,00	0,06	0,09	0,18	0,11	0,08
<b>1.5. Services marchands</b>	0,47	0,51	0,94	1,07	1,14	0,99	0,64	1,01
a. Transports et communication	-0,18	-0,10	-0,01	0,10	0,14	0,13	0,01	0,08
b. Commerce et horeca	-0,05	0,07	0,10	0,15	0,22	0,18	0,02	0,17
c. Crédit et assurances	0,09	0,03	0,03	0,04	0,05	0,01	0,07	0,04
d. Santé et action sociale	0,05	0,24	0,37	0,28	0,24	0,08	0,19	0,26
e. Autres services marchands	0,57	0,28	0,45	0,49	0,49	0,58	0,35	0,46
<b>1.6. Services non marchands</b>	0,16	0,14	-0,08	0,09	0,08	0,28	0,13	0,06
a. Administration publique et éducation	0,18	0,14	-0,08	0,08	0,08	0,29	0,15	0,06
b. Services domestiques	-0,02	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,02	0,00
<b>1.7. Total</b>	0,45	1,02	1,07	1,43	1,54	2,13	0,82	1,38
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	-0,01	-0,03	-0,02	-0,03	-0,03	-0,05	-0,04	-0,03
<b>2.2. Énergie</b>	-0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	-0,01	0,03	0,00
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	-0,32	-0,17	-0,21	-0,16	-0,09	-0,08	-0,12	-0,13
a. Biens intermédiaires	-0,17	-0,09	-0,10	-0,07	-0,05	-0,01	-0,08	-0,06
b. Biens d'équipement	-0,06	-0,07	-0,04	-0,02	0,00	-0,02	-0,01	-0,02
c. Biens de consommation	-0,09	-0,02	-0,07	-0,06	-0,04	-0,05	-0,02	-0,05
<b>2.4. Construction</b>	-0,13	-0,15	0,05	0,10	0,07	0,06	0,10	0,04
<b>2.5. Services marchands</b>	0,21	0,66	0,83	0,83	0,73	0,83	0,86	0,75
a. Transports et communication	-0,08	-0,02	-0,04	0,00	-0,01	0,00	-0,05	-0,01
b. Commerce et horeca	-0,13	0,02	0,03	0,02	0,05	0,07	0,06	0,04
c. Crédit et assurances	-0,02	-0,01	-0,02	-0,01	-0,01	-0,02	-0,01	-0,01
d. Santé et action sociale	0,19	0,24	0,39	0,37	0,34	0,32	0,35	0,33
e. Autres services marchands	0,25	0,44	0,48	0,45	0,36	0,46	0,50	0,40
<b>2.6. Services non marchands</b>	-0,09	0,00	-0,12	-0,06	-0,05	0,22	0,00	-0,05
a. Administration publique et éducation	0,02	-0,03	-0,13	-0,11	-0,07	0,25	0,09	-0,08
b. Services domestiques	-0,11	0,03	0,01	0,05	0,02	-0,03	-0,08	0,02
<b>2.7. Total</b>	-0,34	0,31	0,54	0,70	0,63	0,98	0,82	0,58

## 9.2. Comptes de revenus des ménages - Résultats détaillés

**Tableau 29 Comptes de revenus des ménages ; Région de Bruxelles-Capitale**  
*en millions d'euros*

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	3162	3265	3276	3326	3325	3353	3379	3395	3407
Rémunérations des salariés (D.1)	18720	19065	19315	19570	19817	20200	20751	21406	22158
Revenus nets de la propriété (D.4)	2643	2570	2698	2685	2742	2876	2991	3060	3113
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>24525</b>	<b>24900</b>	<b>25288</b>	<b>25581</b>	<b>25884</b>	<b>26429</b>	<b>27122</b>	<b>27862</b>	<b>28678</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	4422	4605	4639	4728	4760	4843	4951	5102	5271
Autres prestations d'assurance sociale (D.622)	1799	1832	1821	1791	1808	1829	1855	1899	1942
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.623)	705	743	748	786	828	843	858	885	908
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	4231	4490	4533	4501	4525	4619	4753	4926	5126
Cotisations sociales (D.61)	7165	7291	7358	7440	7499	7639	7842	8070	8344
Solde des autres transferts courants (D.7)	177	218	182	218	248	247	262	276	290
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>19879</b>	<b>20080</b>	<b>20424</b>	<b>20727</b>	<b>21008</b>	<b>21439</b>	<b>21929</b>	<b>22476</b>	<b>23039</b>

**Tableau 30 Comptes de revenus des ménages ; Région flamande**  
*en millions d'euros*

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	20643	21138	21104	21322	21343	21547	21772	21979	22152
Rémunérations des salariés (D.1)	125633	128276	129947	130800	132341	134527	138162	142714	147851
Revenus nets de la propriété (D.4)	19396	18585	19361	19123	19451	20384	21208	21740	22187
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>165672</b>	<b>167999</b>	<b>170412</b>	<b>171245</b>	<b>173136</b>	<b>176458</b>	<b>181142</b>	<b>186432</b>	<b>192190</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	29264	30579	31244	32659	33059	33837	34695	35797	37069
Autres prestations d'assurance sociale (D.622)	13031	13445	13547	13296	13475	13669	13917	14326	14739
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.623)	2082	2154	2136	2238	2356	2400	2441	2521	2584
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	31872	33669	33986	33773	33964	34623	35640	37018	38597
Cotisations sociales (D.61)	48980	50227	50821	51067	51479	52363	53773	55453	57419
Solde des autres transferts courants (D.7)	945	1090	984	1108	1223	1221	1279	1341	1406
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>128253</b>	<b>129191</b>	<b>131548</b>	<b>133490</b>	<b>135361</b>	<b>138157</b>	<b>141502</b>	<b>145265</b>	<b>149159</b>

**Tableau 31 Comptes de revenus des ménages ; Région wallonne**  
*en millions d'euros*

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	8251	8441	8365	8447	8421	8491	8561	8623	8669
Rémunérations des salariés (D.1)	58972	60171	60855	61461	62232	63157	64727	66786	69057
Revenus nets de la propriété (D.4)	7232	7035	7377	7326	7462	7807	8113	8302	8456
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>74455</b>	<b>75647</b>	<b>76598</b>	<b>77234</b>	<b>78115</b>	<b>79455</b>	<b>81401</b>	<b>83712</b>	<b>86183</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	16860	17605	17899	18610	18810	19242	19759	20439	21222
Autres prestations d'assurance sociale (D.622)	6186	6425	6452	6315	6403	6488	6596	6795	6989
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.623)	1683	1741	1739	1848	1939	1975	2010	2074	2126
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	14511	15504	15376	15392	15471	15732	16148	16740	17402
Cotisations sociales (D.61)	23103	23703	23922	24071	24270	24646	25257	26017	26889
Solde des autres transferts courants (D.7)	226	320	243	311	361	356	381	401	422
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>61346</b>	<b>61891</b>	<b>63147</b>	<b>64234</b>	<b>65164</b>	<b>66425</b>	<b>67980</b>	<b>69861</b>	<b>71805</b>

### 9.3. Glossaire

- **La population active (ou l’offre de travail)** d’une région regroupe l’ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l’ensemble des demandeurs d’emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut les chômeurs âgés.
- **La population active occupée** d’une région regroupe l’ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail.
- **Le taux d’activité** d’une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d’âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L’emploi intérieur** d’une région recouvre tous les travailleurs salariés ou indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence.
- **Le solde des navettes** d’une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d’actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d’actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le solde frontalier** d’une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l’étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l’étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, l’on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » tels que les employés des institutions internationales ou le personnel des ambassades.
- **Le taux d’emploi** d’une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d’âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l’ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d’emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l’emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l’offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique. Il est donc préféré à celui des enquêtes sur les forces de travail.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les chômeurs bénéficiaires du statut de chômeur âgé dispensés de l’inscription comme demandeur d’emploi. Considérant que ces derniers font toutefois partie de l’offre de travail, c’est ce concept élargi qui est retenu dans la présente projection.
- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail »** est établi sur base des réponses d’un échantillon de population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par la DGSIE (ex-INS) et transmises à EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d’un emploi.



- Le **taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- La **productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.
- Le coût du travail (en euros chaînés) d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au **coût salarial réel par tête**.
- Le **bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL 2008 suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
<b>1. Agriculture</b>	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
<b>2. Énergie</b>	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + Distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
<b>3. Industries manufacturières</b>	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
<b>4. Construction</b>	Construction (FF)

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
<b>5. Services marchands</b>	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Edition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
<b>6. Services non-marchands</b>	
a. Administration publique et éducation	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TT)